



ASSURANCES
IARD

Document
C0 - Public
C1 - Interne
C2 - Restreint
C3 - Confidentiel
C4 - Secret

Rapport sur la solvabilité et la situation financière 31/12/2016

Date : 15/05/2017

Sommaire

Les caractéristiques du document	4
Procédure de validation	4
Synthèse.....	5
A. Activités et résultats	6
A.1 Activité	6
A.1.1 Présentation générale de La Banque Postale Assurances IARD	6
A.1.2 Présentation de l'activité de La Banque Postale Assurances IARD	7
A.2 Résultats	10
A.2.1 Performance des activités	10
A.2.2 Performance technique	11
A.2.3 Performance financière	11
B. Système de gouvernance	12
B.1 Informations Générales	12
B.1.1 Organisation des pouvoirs	12
B.1.2 Fonctions clés	18
B.1.3 Politique et pratiques de rémunération	20
B.2 Compétences et honorabilité	21
B.2.1 Compétence et honorabilité des dirigeants effectifs et des fonctions clés.....	21
B.2.2 Formation à destination des dirigeants effectifs et des titulaires d'une fonction-clé	
21	
B.3 Systèmes de gestion des risques (dont ORSA)	22
B.3.1 Description du système de gestion des risques	22
B.3.2 Evaluation interne des risques et de la solvabilité	28
B.4 Contrôle interne	30
B.4.1 Le système de contrôle interne.....	30
B.4.2 La fonction de vérification de la conformité	33
B.5 Fonction Audit interne	36
B.5.1 Présentation de la fonction audit interne.....	36
B.5.2 Mise en œuvre opérationnelle de la fonction audit interne	36
B.5.3 Indépendance et compétence de la fonction audit interne	40
B.6 Fonction Actuariat	41
B.6.1 Présentation de la fonction actuariat.....	41
B.6.2 Modalités de mise en œuvre opérationnelle de la fonction actuariat	42
B.7 Sous-traitance	43
B.7.1 Politique de sous-traitance	43
B.7.2 Missions/Fonctions sous-traitées.....	44
C. Profil de risques	45
C.1 Risque de souscription	45
C.1.1 Exposition au risque de souscription	45
C.1.2 Risque de concentration associé à la souscription	47
C.1.3 Mécanismes d'atténuation du risque de souscription.....	49
C.2 Risque de marché	50
C.2.1 Exposition au risque de marché	50
C.2.2 Risque de concentration associé au risque de marché.....	51
C.2.3 Mécanismes d'atténuation du risque de marché.....	52
C.3 Risque de crédit	52

C.4 Risque de liquidité	53
C.4.1 Exposition au risque de liquidité	53
C.4.2 Bénéfice attendu dans les primes futures.....	53
C.5 Risque opérationnel	53
C.5.1 Exposition au risque opérationnel.....	53
C.5.2 Risque de concentration associé au risque opérationnel.....	53
C.5.3 Mécanismes d'atténuation du risque opérationnel.....	54
C.6 Résultats, analyses de sensibilité et tests de résistance	55
D. Valorisation	56
D.1 Actifs	57
D.1.1 Actifs incorporels.....	57
D.1.2 Impôts différés actifs	58
D.1.3 Immobilier (pour usage propre)	58
D.1.4 Placements	59
D.1.5 Créances.....	60
D.1.6 Trésorerie et équivalent trésorerie.....	60
D.1.7 Autres actifs	60
D.2 Provisions techniques	61
D.2.1 Valeur des provisions techniques.....	61
D.2.2 Méthodes de valorisation retenues.....	63
D.2.3 Marge de risque	68
D.2.4 Différences de valorisation Solvabilité 1/Solvabilité 2	68
D.3 Autres passifs	69
D.3.1 Provisions autres que les provisions techniques	69
D.3.2 Impôts différés passifs.....	69
D.3.3 Dettes	69
E. Gestion du capital	71
E.1 Fonds propres	71
E.1.1 Processus de gestion des fonds propres	71
E.1.2 Composition et évolution des fonds propres	73
E.2 Exigences réglementaires en capital (MCR / SCR)	75
E.2.1 Résultats des calculs de SCR et MCR à la fin de la clôture.....	75
E.2.2 Méthodes de calcul des exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)	75
E.2.3 Analyse de variations des SCR et MCR entre N-1 et N	76
E.3 Non-respect des exigences dans l'évaluation du SCR/MCR	77
Annexes : états de reporting prudentiel	78
SE.02.01.16 – Bilan	78
S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	80
S.17.01.01 – Provisions Techniques Non-Vie	81
S.19.01.01 – Sinistres en non-vie	82
S.22.01.01 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	149
S.23.01.01 – Fons Propres	150
S.25.01.01 – Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard	152
S.28.01.01 – MCR – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement	154

Les caractéristiques du document

Procédure de validation

Instances de validation	Date
Conseil d'Administration (CA)	16/05/2017
Comité d'Audit et des Risques (CAR)	12/05/2017
Direction Générale (DG)	05/05/2017

Synthèse

Au cours de l'exercice 2016, La Banque Postale Assurances IARD a poursuivi son développement sur le marché français de l'assurance non-vie et se positionne au 31 décembre 2016 comme un acteur majeur sur les segments assurance automobile et multirisque habitation sur le marché des bancassureurs.

Le profil de risque de la Société reste stable entre 2015 et 2016 compte-tenu de l'équilibre de son mix produits et de ses choix d'investissements.

Dans le cadre des évolutions de gouvernance des compagnies d'assurance appartenant au Groupe La Banque Postale, l'organisation opérationnelle de La Banque Postale Assurances IARD a évolué en 2016 afin d'intégrer l'organisation déployée au sein du Pôle Assurance de La Banque Postale. Cette organisation vise à renforcer le système de gouvernance de la Société avec notamment un renforcement du dispositif de gestion des risques, de la comitologie et du positionnement des fonctions clés.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière de La Banque Postale Assurances IARD s'inscrit dans le cadre de l'application des dispositions du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2015/35 DE LA COMMISSION du 10 octobre 2014 relatives aux exigences de reporting.

Les éléments indiqués dans le présent rapport se rapportent à l'exercice 2016.

Suite à un contrôle ACPR conduit en 2016, la Société a été amenée à modifier ses règles de prise en compte des impôts différés actifs. Cela conduit la Société à avoir un ratio de solvabilité inférieur à 100 %. Un plan de rétablissement a été défini de manière à couvrir les besoins en capital et d'atteindre un ratio de couverture de 110% à fin 2017.

A. Activités et résultats

A.1 Activité

A.1.1 Présentation générale de La Banque Postale Assurances IARD

A.1.1.1 Informations générales

La Banque Postale Assurances IARD est une Société Anonyme, codétenue par La Banque Postale à 65% et par Groupama SA à 35%. L'autorité de contrôle en charge de son contrôle financier est l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) - 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09.

La gamme de contrats assurés par La Banque Postale Assurances IARD est constituée de produits :

- d'assurance automobile,
- d'assurance multirisque habitation (MRH),
- de protection juridique,
- d'assurances des appareils du quotidien (OLS),
- de La Poste Mobile,
- d'assurance des conventions de compte (contrat collectif, ALLIATYS).

A.1.1.2 Responsable de contrôle des comptes

Les commissaires aux comptes de La Banque Postale Assurances IARD pour l'exercice 2016 sont :
Cabinet Mazars
Tour Exaltis - 61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

A.1.1.3 Lien avec Le Groupe

La Banque Postale (LBP) est reconnue par les autorités de tutelle comme formant un Conglomérat financier incluant notamment ses participations dans des sociétés d'assurances régies par le Code des Assurances et agréées en tant que telles par l'ACPR, dont La Banque Postale Assurances IARD.

Dans ce cadre, La Banque Postale, considérée comme entité de tête du Conglomérat financier, fait l'objet d'une surveillance complémentaire.

Dans ce contexte, La Banque Postale définit et met en œuvre des dispositifs renforcés de pilotage, de maîtrise et de surveillance des risques ainsi que des dispositifs de contrôle interne constituant le socle minimal des dispositifs devant être respectés par les entités du Groupe appartenant au conglomérat.

Ces dispositifs s'intègrent de manière cohérente avec les règles sectorielles qui sont applicables aux entités appartenant au conglomérat pour former le système de gouvernance de l'ensemble de ses activités.

A.1.2 Présentation de l'activité de La Banque Postale Assurances IARD

A.1.2.1 Présentation des familles de produits du portefeuille

La Banque Postale Assurances IARD commercialise les produits suivants : assurances automobile, assurances habitations, protection juridique et des produits divers (garanties des moyens de paiements et des objets du quotidien).

Les garanties les plus importantes dans le portefeuille de La Banque Postale Assurances IARD sont l'assurance Multirisque Habitation (45% des primes émises brutes de réassurance au 31.12.2016) et l'assurance automobile (32% des primes émises brutes de réassurance au 31.12.2016).

Le tableau ci-dessous présente en détail la ventilation des primes émises par famille de produits :

Famille de produits	Primes émises brutes de réassurance	
	En M€	%
Automobile	95,0	32%
Multirisque Habitation	134,5	45%
Protection Juridique	35,8	12%
Assurances des appareils du quotidien (OLS)	7,4	2%
Assurance des conventions de compte (ALLIATYS ¹)	25,4	8%
La Poste Mobile	2,5	1%
Total	300,6	100%

Les contrats sont commercialisés par le biais de 5 canaux de distribution :

- les Bureaux de Poste,
- La Banque Postale Chez Soi (LBPCS), agence à distance de La Banque Postale,
- les Centres Financiers,
- le Centre de Relation Clients (CRC) de la société, qui assure également l'ensemble des opérations de gestion administrative des contrats et de gestion des sinistres en automobile et en multirisque habitation,
- le site internet accessible via le site internet de La Banque Postale.

¹ Le produit Alliatys est co-assuré par La Banque Postale Assurances IARD à hauteur de 20 %.

A.1.2.2 Lignes d'activités réglementaires

La segmentation par lignes d'activité réglementaires permet de refléter la nature des risques sous-jacents aux engagements de de La Banque Postale Assurances IARD.

Les garanties du portefeuille sont ainsi reliées aux lignes d'activité réglementaires au moyen de la matrice de passage présentée ci-après.

	Lignes d'activité réglementaires								TOTAL
	Autre assurances des véhicules à moteur	Responsabilité civile automobile	Assistance	Incendie et autres dommages aux biens	Responsabilité civile générale	Protection juridique	Pertes de revenus	Pertes pécuniaires diverses	
Automobile	x	x	x				x		
Habitation			x	x	x		x		
Protection juridique						x			
Perte pécuniaire – Ols, Alliatys et La Poste Mobile								x	
Primes émises brutes de réassurance au 31.12.2016	43,8	37,4	14,9	101,6	26,2	35,8	4,5	36,3	300,6

Dans cette vision, la ligne d'activité réglementaire "Incendie et autres dommages aux biens" représente un tiers des primes émises au 31.12.2016, regroupant les garanties "Assurance Dommages Multi Risques Habitation" et "Catastrophes naturelles Multi Risques Habitation".

Par ailleurs, la ligne d'activité "Pertes pécuniaires diverses" (12% des primes émises) regroupe les contrats Alliatys et le segment "OLS".

Le produit Alliatys offre des garanties moyens de paiement (couverture des pertes pécuniaires en cas de perte, de vol et d'usage frauduleux), une couverture du vol de l'appareil nomade, une couverture des besoins d'information et de protection juridique en cas d'usurpation d'identité, une couverture de la panne des appareils électroménagers et audiovisuels dans certains cas.

Le segment « OLS » correspond à un produit de garantie ou d'extension de garanties des appareils électroniques nomades.

A.1.2.3 Evènements majeurs survenus dans l'année

- **Renforcement du Pôle Assurance de La Banque Postale**

Dans le cadre des évolutions de gouvernance des compagnies d'assurance appartenant au Groupe La Banque Postale, l'organisation opérationnelle de La Banque Postale Assurances IARD a évolué en 2016 afin d'intégrer l'organisation déployée au sein du Pôle Assurance de La Banque Postale :

- Le Pôle Assurance de La Banque Postale regroupe les fonctions « régaliennes » (Finance, Risques & Actuariat, Conformité, Ressources Humaines) ainsi que les fonctions de développement (Offre & Distribution et Animation Commerciale) qui agissent pour le compte de La Banque Postale Assurances IARD.
- La Banque Postale Assurances IARD gère en propre la conduite de ses activités opérationnelles (gestion des contrats et de la relation clients, informatique, technique assurance et tarification, moyens généraux et communication interne) et la gestion de ses partenaires stratégiques.

- **Développement de l'activité**

Le portefeuille de contrats (hors Alliatys, La Poste Mobile et extension de garantie sur carte Tandem) de la société s'établit à plus de 1.538.000 contrats au 31 décembre 2016, ce qui constitue un accroissement net de près de 185.000 contrats (+14% par rapport à fin 2015).

Le portefeuille est constitué à 42% de contrats multirisques habitations, à 17% de contrats automobile, à 36% de contrats de protection juridique et à 5% de contrats de produits de poche. La production d'affaires nouvelles s'est établie autour de 520 000 contrats.

- **Lancement de la nouvelle offre auto**

La rénovation de l'offre automobile en avril 2016 avec pour effet une simplification et clarification des garanties.

Le portefeuille de la gamme Automobile augmente de 7.1% entre le 31.12.2015 et le 31.12.2016, cette évolution s'explique majoritairement par la mise en place de cette offre plus modulaire à laquelle ont été ajoutées des garanties optionnelles permettant également une augmentation de la prime moyenne des affaires nouvelles.

- **Evolution de certains partenariats**

- Assurance La Poste Mobile : reprise des affaires précédemment souscrites auprès d'Axa. Cette reprise a permis à la Banque Postale Assurances IARD d'acquérir 2,5 M€ de primes émises au 31.12.2016.
- Lancement du partenariat avec les Furets.com : La Banque Postale Assurances IARD propose par le biais du site lesfurets.com 3 garanties de la gamme Automobile (tiers, tiers plus et tous Risques).

Ce partenariat établi en août 2016 s'inscrit dans une stratégie de distribution multicanale et renforce le positionnement digital de La Banque Postale Assurances IARD.

- **Cessions en réassurance**

Les provisions techniques cédées auprès du principal réassureur ont fait l'objet d'un nantissement de titres à hauteur de 114,4 M€ de la part du réassureur.

Par ailleurs, le traité de réassurance en XS pour la garantie RC Automobile et Habitation a été révisé en milieu d'année afin de prendre en compte l'impact de la revalorisation des rentes.

A.2 Résultats

A.2.1 Performance des activités

L'évolution du compte de résultat est présentée en détail dans le tableau ci-dessous :

(en M€)	2015	2016	Variation en %
Primes émises	259,8	300,6	15,7%
Variation des PENA	-24,7	-19,4	
Primes acquises	235,1	281,2	19,6%
Charge des sinistres brute de réassurance	-155,6	-184,1	18,4%
Commissions du distributeur	-43,9	-52,8	20,2%
Charges d'exploitation	-51,8	-57,8	11,6%
Résultat technique brut de réassurance	-16,2	-13,5	
Solde de réassurance	1,2	0,8	
Résultat technique net	-14,9	-12,6	-15,5%
Résultat financier	1,6	1,5	
Résultat d'exploitation	-13,4	-11,1	-16,7%
Charges d'impôts	0,0	0,0	
Résultat net	-13,4	-11,1	-16,7%

Les primes émises au 31.12.2016 atteignent 300,6 M€, soit une augmentation de 15,7% par rapport à 2015.

La charge de sinistre brute de réassurance s'élève à 184,1 M€ au 31.12.2016, soit une hausse de 18,4 %. Cette hausse s'explique par un renforcement des provisions spécifiques de plus de 20 M€. Les provisions spécifiques sont composées de provision de revalorisation des rentes, de la provision pour risques et incertitudes et de la provision pour risque en cours.

Le solde de réassurance au 31.12.2016 est de 0,8M€. L'évolution des soldes de réassurance s'explique par le renforcement des provisions spécifique dont une partie est cédée selon les conditions des traités de réassurance.

Les commissions de distributeur ont augmenté proportionnellement aux primes et à la structure du portefeuille sous-jacent.

L'évolution des charges d'exploitation s'explique majoritairement par la poursuite des investissements pour assurer la croissance de la société.

En conséquence, le résultat net passe à une perte de 11,1 M€ en ligne avec la trajectoire pluriannuelle.

A.2.2 Performance technique

Le compte de résultat se décompose par ligne d'activité règlementaire de la manière suivante :

(en M€)

Compte de résultat	2015	2016	Variation (en %)
Résultat technique net	-14,9	-12,6	-15,5%
AUTO DOM	4,5	0,9	-81%
AUTO RC	-15,5	-9,7	-37%
P. REVENUS	1,6	0,9	-43%
ASSISTANCE	-0,9	2,9	-434%
DAB PART	3,6	6,3	75%
RC PART	-12,3	-10,7	-13%
PJ	3	6,8	124%
P.PEC	0,9	-9,9	-1151%

Les variations sont liées en majeure partie au changement de méthode de calcul des Frais d'Acquisition Reportés (FAR) et l'évolution du portefeuille.

A.2.3 Performance financière

Le portefeuille d'actifs de La Banque Postale Assurances IARD est composé de produits de taux, d'OPC actions, taux et monétaires. La Banque Postale Assurances IARD ne détient pas de d'immobilier, ni de produits dérivés.

Au 31/12/2016, la valeur totale des placements s'élève à 146,2 M€ en valeur de marché, stable par rapport à 2015 (145,2 M€).

Sur l'année 2016, les revenus financiers résultent quasi exclusivement du portefeuille obligataire et s'élèvent à 1,4 M€ et affichent un rendement de 1,43 % en 2016 contre 1,82 % en 2015.

B. Système de gouvernance

B.1 Informations Générales

B.1.1 Organisation des pouvoirs

B.1.1.1 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de La Banque Postale Assurances IARD est composé de 15 membres (le président, le vice-président et 13 administrateurs), et en majorité de dirigeants de La Banque Postale et de Groupama SA. En particulier, le Président du Conseil d'Administration de La Banque Postale Assurances IARD est également le Président du Directoire de La Banque Postale.

Le Conseil détermine les orientations de l'activité de l'entreprise et veille à leur mise en œuvre. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Directeur Général lui communique toutes les informations dont il a besoin. Il est régulièrement informé de la situation financière et de la gestion de l'entreprise et arrête les comptes annuels de l'entreprise.

Les travaux du Conseil d'Administration portent sur :

- l'examen des comptes semestriels et l'arrêté des comptes annuels de la société,
- l'examen des prévisions d'atterrissage,
- l'approbation du budget,
- l'examen du programme de réassurance,
- la préparation et la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice précédent,
- les éventuelles propositions de modifications des statuts ou d'augmentation du capital social de la société et convocation subséquente des Assemblées générales Extraordinaires,
- la nomination du Directeur Général et, le cas échéant, d'un ou plusieurs Directeurs généraux Délégués ainsi que la désignation des dirigeants effectifs de la Société,
- l'approbation des opérations ou décisions considérées comme des « Décisions importantes » au sens donné par les statuts de la Société,
- la cooptation de nouveaux administrateurs,
- la définition des orientations stratégiques de la société,
- l'autorisation ou la ratification des conventions réglementées,
- les rapports des travaux des différents Comités (Comité d'Audit et des Risques, Comité Financier, Comité de Développement).

En matière de risques, le Conseil d'administration est l'organe ultime de décision en matière de maîtrise des risques et a pour mission :

- la définition de la stratégie,
- l'approbation des politiques et des stratégies en matière de gestion des risques (niveau d'appétence aux risques, préférences et tolérances aux risques, etc...) en adéquation avec la stratégie de développement,
- l'approbation et le suivi de l'exercice ORSA, comprenant notamment :
 - la revue périodique des résultats et de leur projection selon différents scénarios de stress,
 - la définition périodique des objectifs de performance ajustés aux risques, compatibles avec le niveau de capital requis,
 - la validation du rapport ORSA à destination du régulateur,
- l'évaluation en temps voulu des risques majeurs et la validation des mesures correctrices proposées par le management,
- l'approbation du rapport sur la solvabilité et la situation financière, ainsi que du rapport régulier au contrôleur, et l'examen du rapport actuariel,
- la validation des plans d'urgence et de poursuite de l'activité.

B.1.1.2 Les comités spécialisés

▪ **Le Comité d'Audit et des Risques**

Le Comité a pour missions d'examiner, sous la responsabilité du Conseil d'administration et sans préjudice de ses compétences :

- les résultats d'exploitation de la société, et à cet égard vérifier la clarté des informations fournies, porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes, et s'assurer du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par le ou les commissaires(s) aux comptes,
- le processus d'élaboration de l'information financière,
- les éléments financiers ou d'exploitation clés, existants ou à venir,
- l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- l'indépendance du ou des commissaire(s) aux comptes,
- le renouvellement des commissaires aux comptes ou la désignation de nouveaux commissaires aux comptes, et dans ce cadre, le Comité d'audit et des risques émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale,
- toute autre question que tout membre du Conseil d'administration ou du Comité d'audit et des risques jugera nécessaire de soumettre au Comité d'audit et des risques, en liaison avec ses compétences.

En matière de gestion des risques, le Comité d'Audit et des Risques a notamment pour missions, sous la responsabilité du Conseil d'Administration, d'examiner et émettre un avis sur :

- l'efficacité des systèmes de contrôle mis en œuvre par la Direction Générale de La Banque Postale Assurances IARD pour identifier, évaluer, gérer et contrôler les risques financiers et non financiers,
- les stratégies et politiques de risques proposées par la Direction Générale de La Banque Postale Assurances IARD devant recevoir la validation du Conseil d'Administration,
- la déclinaison opérationnelle des politiques de risques, le suivi des reportings et des indicateurs de pilotage des risques.

Le Comité d'Audit et des Risques a par ailleurs la charge :

- d'examiner les travaux sur l'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) et les normes techniques,
- d'examiner les plans d'urgence et de poursuite de l'activité,
- d'examiner les opinions et synthèses réalisées par les commissaires aux comptes sur les états financiers, de rencontrer régulièrement les commissaires aux comptes à ce sujet, et de s'assurer que leur indépendance est garantie,
- d'examiner tous rapports réalisés dans le cadre de missions de contrôle de l'ACPR ou de revues actuarielles indépendantes,
- d'examiner le plan d'audit et de prendre connaissance de la synthèse des activités d'audit interne,
- d'examiner le plan de conformité et les rapports annuels d'évaluation et de vérification de la conformité,
- l'examen des programmes de réassurance et de la liste des réassureurs.

▪ **Le Comité Financier**

Le Comité Financier est une émanation du Conseil d'Administration qui a pour mission d'examiner la politique de gestion des risques d'investissement et des risques de liquidité.

Dans ce cadre, ses travaux comprennent notamment :

- la validation des stratégies d'investissements en prenant en compte le niveau adéquat du couple Rendement / Risques,
- la validation des limites opérationnelles par classes d'actifs,
- la revue du système de gestion permettant d'identifier, d'évaluer et de contrôler les risques financiers,

- la définition et la déclinaison opérationnelle de la politique de gestion des risques d'investissement,
- le suivi des reportings et des indicateurs de pilotages des risques financiers.

▪ **Le Comité de Développement**

Le Comité de développement est une émanation du Conseil d'Administration qui examine la politique de souscription comprenant notamment la stratégie produits.

Ce comité a pour mission d'éclairer les travaux du Conseil d'Administration en ce qui concerne :

- l'étude et le suivi de l'activité de la Société, en ce compris, la participation à la préparation des projets de budgets annuels qui seront soumis par la direction générale au Conseil d'Administration et le suivi de leur mise en œuvre, l'étude des choix ou priorités, la réalisation de toute étude d'impact financier et de suivi de l'état d'avancement des projets informatiques, logistiques ou opérationnels,
- l'analyse des évolutions et/ou adaptations requises de l'offre produits,
- l'analyse quantitative des résultats techniques et commerciaux et l'identification des actions à entreprendre en vue de les améliorer,
- le suivi des indicateurs de qualité et d'efficacité des processus et l'identification des évolutions à entreprendre,
- le suivi des ratios de gestion,
- toutes questions relatives au lancement de nouvelles offres, aux principes de souscription, aux évolutions tarifaires et aux modifications de la politique de distribution.

B.1.1.3 La Direction générale et les comités opérationnels

▪ **La Direction Générale**

Dans le cadre des évolutions de gouvernance des compagnies d'assurance appartenant au Groupe La Banque Postale, l'organisation opérationnelle de La Banque Postale Assurances IARD mise en place est la suivante :

- Le Pôle Assurance de La Banque Postale regroupe les fonctions « régaliennes » (Finance, Risques & Actuariat, Conformité, Ressources Humaines) ainsi que les fonctions de développement (Offre & Distribution et Animation Commerciale) qui agissent pour le compte de La Banque Postale Assurances IARD.
- La Banque Postale Assurances IARD gère en propre la conduite de ses activités opérationnelles (gestion des contrats et de la relation clients, informatique, technique assurance et tarification, moyens généraux et communication interne) et la gestion de ses partenaires stratégiques.

La Banque Postale Assurances IARD est dirigée par deux dirigeants effectifs, dont les périmètres d'attribution respectifs ont été définis et qui disposent chacun de la capacité à engager la Société. Le dispositif permet d'assurer un double regard sur les opérations significatives de la Société et une continuité dans les processus décisionnels..

La Direction Générale exerce différentes responsabilités au regard de la mise en place, de la gestion et du suivi du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, en cohérence avec les orientations du Conseil d'Administration.

En particulier, la Direction Générale :

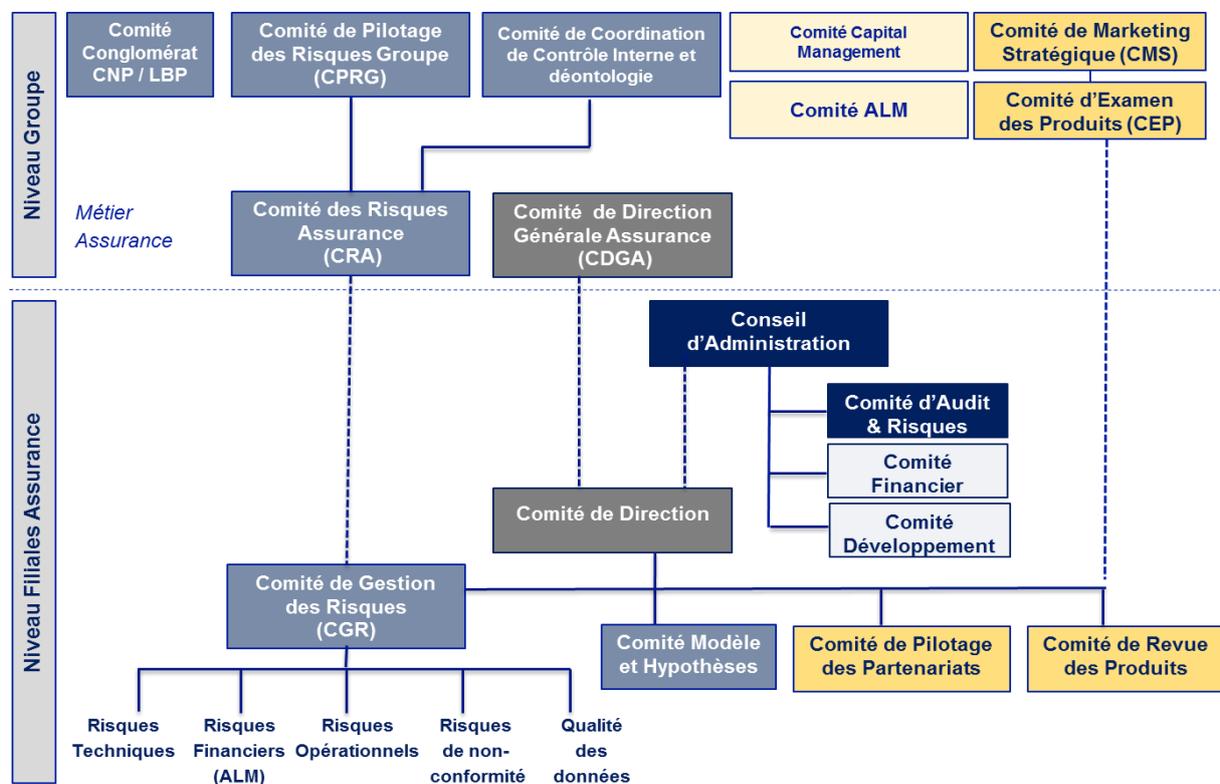
- met en œuvre la Politique de Maîtrise des Risques Assurance pour La Banque Postale Assurances IARD, et veille à l'allocation des fonds propres aux différentes activités,
- définit des limites opérationnelles et procède à des révisions régulières selon l'évolution du profil de risques,
- définit dans le détail l'organisation de La Banque Postale Assurances IARD, et notamment les procédures décisionnelles associées. Dans ce contexte, elle applique la séparation des

- tâches requise entre les personnes et les fonctions de façon à éviter, dans la mesure du possible, les conflits d'intérêts;
- définit et développe un environnement de contrôle interne favorable dans ses différentes dimensions (organisation, rôles et responsabilités, taille des équipes, aptitudes professionnelles des collaborateurs),
- s'assure de la structuration d'un système de reporting approprié, de façon à ce que le Conseil d'Administration soit périodiquement tenu informé de l'efficacité et l'adéquation du dispositif de gestion des risques, et soit rapidement averti chaque fois que des risques significatifs sont identifiés. En particulier, elle garantit une analyse régulière et adéquate des stress tests, dont les conclusions sont portées à l'attention du Conseil d'Administration accompagnées de propositions,
- examine le tableau de bord d'indicateurs et met à jour la cartographie des risques,
- recommande au Conseil d'Administration les mesures visant à adapter et améliorer le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques,
- applique les orientations du Conseil d'Administration sur les mesures à prendre pour atténuer les risques identifiés et/ou introduire des améliorations sur la base des rapports reçus.

Dans la continuité des évolutions d'organisation au sein des compagnies d'assurances de La Banque Postale, ainsi que de la Politique de Maîtrise des Risques Assurance, la gouvernance de La Banque Postale Assurances IARD repose sur :

- une comitologie visant à assurer un pilotage de ses activités et de ses risques en coordination avec les orientations stratégiques de l'ensemble des activités d'assurance développées au sein de La Banque Postale ;
- une comitologie propre et adaptée visant à la conduite et à la maîtrise de ses activités opérationnelles et des risques inhérents ainsi qu'à la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques définies par le Conseil.

Le schéma de gouvernance des risques est le suivant :



Ainsi, au niveau du Pôle Assurance, les rôles et missions dévolues aux instances mises en place sont les suivants :

- **Le Comité de Direction Générale Assurance (CDGA)** vise à :
 - définir, coordonner les activités du Pôle Assurance
 - piloter les résultats et les ressources du Pôle Assurance
 - proposer les solutions opérationnelles structurantes pour le Pôle Assurance
 - garantir la bonne coordination avec le Groupe et lui apporter son expertise
 - proposer de nouveaux projets de croissance,
 - élaborer le plan moyen terme du Pôle Assurance et en suivre la réalisation

Cette instance hebdomadaire est composée des 4 Directeurs Généraux des filiales d'assurance de La Banque Postale et du Directeur des Ressources Humaines. Le Directeur des Affaires Générales en assure le Secrétariat.

- **le Comité des Risques Assurance** a pour missions de :
 - définir le cadre de gestion des risques pour le Pôle Assurance, valide la cartographie globale des risques de toutes natures ainsi que toutes les politiques communes
 - agréger et surveiller tous les risques du Pôle Assurance (vision solo et globale) :
 - valider la stratégie de risque et de gestion du capital :
 - informer et alerter le CDGA et le CPRG de toute situation pouvant impacter la solvabilité (solo ou globale)
 - veiller à la bonne intégration de l'ORSA au processus ICAAP du Groupe LBP.

Cette instance est une instance de coordination avec le Groupe La Banque Postale qui réunit :

- les membres du CDGA ;
- Le Directeur Risques & Actuariat du Pôle Assurances ;
- Le Directeur Conformité & Contrôle Permanent du Pôle Assurances ;
- Le Directeur Finance du Pôle Assurances ;
- Le RFC Audit interne (observateur) ;

ainsi que :

- Le Directeur des Risques Groupe de La Banque Postale ;
- Le Directeur du Capital Management de La Banque Postale ;
- Le Directeur de la Conformité & Contrôle Permanent de La Banque Postale.

- **le Comité de développement Assurance non vie** pour missions de :
 - assurer la coordination des actions en matière de développement des assurances non vie ;
 - assurer le pilotage des mises en marché.

Cette instance est une instance de coordination avec le Groupe La Banque Postale qui réunit :

- les membres du CDGA ;
- Le Directeur Offre & Distribution ;
- Le Directeur Animation Commerciale
- Le DGA de LBP CA ;

ainsi que :

- Le Directeur Marketing DBD de La Banque Postale ;
- Le Directeur Offre DBD de La Banque Postale ;
- Le Directeur du développement commercial DBD La Banque Postale ;
- Le Directeur du développement commercial DO de La Banque Postale.

Au niveau de La Banque Postale Assurances IARD les instances de gouvernance opérationnelles, nécessaires et adaptées à son organisation, la complexité de ces activités et son profil de risques, comprennent :

- **un comité de gestion des risques**, placé sous la responsabilité de la fonction gestion des risques, dont la mission est d'apporter son soutien à la Direction Générale :
 - pour définir et suivre la stratégie de risques de La Banque Postale Assurances IARD, les niveaux de capital économique associés et définir les actions correctrices éventuelles,

- pour piloter le dispositif de gestion des risques et les plans de contrôle.
- pour assurer la production régulière du tableau de bord des indicateurs des risques et analyser les résultats.
- **un comité modèle et hypothèses**, placé sous la responsabilité de la fonction actuarielle, dont la mission est de :
 - permettre à la Direction Générale, à la fonction Actuarielle et à la fonction gestion des Risques d’avoir un rapport sur l’état des modèles, l’environnement de sécurisation mis en place et leur alimentation afin de connaître, valider et reporter au comité de gestion des risques les évolutions dans les modèles et leurs impacts ainsi que les limites des modèles,
 - assurer un niveau de documentation adéquat,
 - obtenir l’accord sur les stratégies de management proposées aux dirigeants de l’entreprise,
 - participer à la formation des dirigeants à la connaissance des outils et de leurs limites,
 - arbitrer les hypothèses, lois et modèles utilisés pour les arrêtés.
- **des comités de pilotage des partenariats**, menés chacun par le responsable de la fonction sous traitée, permettant à la Banque Postale Assurances IARD de prendre connaissance des dispositifs et actions mis en œuvre par le prestataire dans le cadre de ses engagements contractuels en matière de maîtrise des risques et de qualité de service.
- **un comité de revue des produits**, placé sous la responsabilité directe de la direction générale, qui a pour mission d’analyser les nouveaux produits (ou garanties) et leurs risques afin de vérifier leur adéquation avec le business plan et le profil de risque de La Banque Postale Assurances IARD. Il valide ou invalide les projets de lancement des nouveaux produits (ou garantie) avant présentation au Comité d’Examen des Produits de La Banque Postale.

B.1.1.4 Délégation de responsabilité

Le Directeur Général de La Banque Postale Assurances IARD est investi par le Conseil d’administration des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs qui sont expressément réservés au Conseil d’administration ou à l’Assemblée générale en vertu de la réglementation ou des Statuts de la Société.

Le deuxième Dirigeant effectif désigné par le Conseil d’administration a reçu du Directeur Général une délégation de pouvoirs lui permettant de traiter tous les sujets affectant La Banque Postale Assurances IARD, de participer aux décisions ayant un impact important sur La Banque Postale Assurances IARD, et d’assurer la continuité de la direction effective notamment en cas d’absence ou d’empêchement du Dirigeant Général.

B.1.1.5 Transactions importantes entre parties liées

Les transactions importantes de La Banque Postale Assurances IARD consiste aux versements à ses actionnaires de :

- commissions de distribution à La Banque Postale, en tant que distributeur
- commissions de réassurance à Groupama SA., en tant que réassureur.

B.1.2 Fonctions clés

Les personnes exerçant la responsabilité des fonctions clés peuvent communiquer avec tout membre du personnel et disposent de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires, et peuvent accéder sans restriction à toute les informations pertinentes nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités. Elles doivent également signaler immédiatement au Conseil d'Administration tout problème majeur relevant de leur domaine de responsabilité.

▪ La fonction de gestion des risques

La fonction de gestion des risques a la charge de superviser l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gestion des risques, à savoir, identifier, mesurer, surveiller les risques et en assurer la bonne maîtrise.

Ainsi, la fonction de gestion des risques est en particulier responsable de :

- Superviser la mise en œuvre des politiques de gestion des risques
- Développer le cadre de l'appétit pour le risque et sa déclinaison dans les politiques
- Analyser le profil de risque des compagnies ;
- Etablir et mettre à jour la cartographie des risques ;
- Mettre en place les systèmes de mesure des risques et les indicateurs de rentabilité du capital alloué ;
- Définir les limites opérationnelles et, avec les fonctions en charge du contrôle de premier niveau, les procédures de vérification de ces limites ;
- Elaborer les scénarios de stress
- Encadrer le processus ORSA et la production du rapport ORSA
- Préparer les rapports à destination du Conseil d'Administration concernant l'adéquation globale du dispositif et de gestion des risques ;
- Contrôler la validité des systèmes de mesure des risques (back-testing) ;
- Contribuer à l'élaboration des normes de contrôle interne de 1er niveau ;
- Assurer la veille réglementaire en matière de surveillance prudentielle ;
- Animer les comités placés sous sa responsabilité (Comités de Gestion des Risques)
- Garantir le calcul du SCR et fonds propres solvabilité 2
- Formuler un avis sur les nouveaux produits
- Définir les techniques d'atténuation et plans de couverture des risques.

▪ La fonction actuarielle

La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul du SCR et l'évaluation des engagements techniques en « Best Estimate ».

Elle a pour responsabilité de :

- coordonner le calcul des provisions techniques et émettre une opinion sur leur calcul et la cohérence des résultats obtenus,
- A ce titre, la fonction actuarielle développe des contrôles dans le but de garantir que les méthodes appliquées sont pertinentes et auditables et que les hypothèses utilisées et les résultats des modèles sont cohérents. Dans le cas où des incohérences seraient décelées, la fonction actuarielle propose s'il y a lieu les corrections nécessaires,
- expliquer la variation des provisions techniques d'une période à une autre, en mettant en évidence les éléments de la variation résultant d'évolutions méthodologiques et du changement de données ou d'hypothèses,
- émettre une opinion sur la politique de souscription et de réassurance,
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques. A ce titre, la fonction actuarielle fournit des recommandations quant aux procédures internes ou aux systèmes d'information,
- animer le Comité modèle et hypothèses.

Dans le cas où le calcul et la validation des provisions techniques seraient réalisés par la fonction actuarielle, des processus et procédures adaptés devront être mis en œuvre pour éviter les conflits d'intérêt et garantir une indépendance appropriée.

Conformément aux dispositions réglementaires, et notamment à l'article 268 des Actes Délégués, la fonction actuarielle opère sous la responsabilité ultime du Conseil d'Administration auquel elle rend compte.

■ **La fonction de vérification de la conformité**

La fonction de vérification de la conformité a la charge de déterminer si l'organisation et les procédures internes sont adaptées pour prévenir le risque de sanctions judiciaires ou administratives, de perte d'actifs ou d'atteinte à la réputation découlant d'une infraction aux lois, aux règles ou aux dispositions établies par les autorités de contrôle pour prévenir de toute non-conformité.

La fonction de vérification de la conformité a notamment la charge de :

- promouvoir et mettre en œuvre la politique de conformité,
- participer aux évaluations d'impact des changements de l'environnement juridique et aux traductions opérationnelles, et s'assurer de la mise en œuvre des chantiers qui en découlent,
- assurer une gestion efficace des risques de non-conformité au travers la déclinaison d'une cartographie exhaustive et pertinente et de l'identification des moyens de prévention,
- conseiller la Direction Générale dans la traduction opérationnelle des directives ainsi que dans leur mise en application,
- développer une compréhension commune de la conformité en déclinant des actions de formation et de sensibilisation ciblées.

La fonction de vérification de la conformité met l'accent, en particulier, sur la déontologie et les règles Groupe, sur les dispositions relatives à son cœur de métier telles la protection de la clientèle, la protection des données, l'abus de marché, les conflits d'intérêt, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et les opérations entre parties liées.

Le responsable de la fonction conformité rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration et à la Direction Générale au moins une fois par an : plan de conformité, rapport d'évaluation et de vérification de la conformité.

Les missions et les principes de fonctionnement sont décrits au sein de la Politique de conformité du Pôle Assurance, en lien avec la Charte du Groupe La Banque Postale en la matière.

■ **La fonction d'audit interne**

La fonction d'audit interne est responsable de l'évaluation indépendante de l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques et du fonctionnement adéquat des contrôles destinés à assurer la fluidité et la fiabilité des processus clés.

Elle communique toute conclusion et recommandation en cas de défaillance du système de contrôle interne et de gestion des risques au Conseil d'Administration qui détermine quelles actions doivent être menées et veille à leur mise en place.

Son indépendance est garantie par un lien direct avec le Conseil d'Administration.

Les missions d'audit interne sont réalisées, conformément au plan d'audit défini et validé par la gouvernance exécutive, à partir de revues sur le terrain auprès des directions opérationnelles ou à partir de l'analyse des rapports internes ou externes portant sur les risques et les contrôles réalisés au sein de La Banque Postale Assurances IARD.

Cette fonction est assurée par l'Inspection Générale du Groupe La Banque Postale. Dans ce cadre, pour La Banque Postale Assurances IARD, l'exécution opérationnelle et la réalisation des missions prévues au Plan d'audit validé sont confiées à l'Inspection Générale du Groupe la Banque Postale.

Les missions et les principes de fonctionnement sont décrits au sein de la Politique d'audit interne, en lien avec la Charte du Groupe La Banque Postale en la matière. .

B.1.3 Politique et pratiques de rémunération

▪ Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration de La Banque Postale Assurances IARD ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat d'administrateur et ne bénéficient pas de régime de retraite complémentaire.

▪ Politique de rémunération

La politique de rémunération s'applique aux personnes exerçant les fonctions visées ci-dessous au sein de La Banque Postale Assurances IARD, c'est-à-dire :

1. Les Directeurs Généraux
2. Les responsables des fonctions clés Gestion des Risques, Vérification de la Conformité, Actuariat¹.

L'examen de la rémunération du Directeur Général relève du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration s'appuie sur un Comité des Rémunérations qui formulera un avis au Conseil.

Le Conseil et/ou le Comité des Rémunérations se réunit a minima une fois par an afin d'examiner :

- la rémunération fixe du Directeur Général ;
- les règles de détermination des éléments variables de sa rémunération ;
- le cas échéant, les éléments complémentaires tels que le régime de retraite et les avantages en nature ;

et prendre toute décision relative :

- à l'attribution de la part variable de la rémunération au regard de l'atteinte des objectifs et critères posés par le Conseil l'exercice précédent ;
- à la fixation des objectifs et critères de la partie variable de la rémunération pour l'exercice suivant ;
- aux mesures d'évolution de la part fixe de la rémunération.

¹ Le responsable de la Fonction Clé Audit Interne des Filiales est rattaché hiérarchiquement à l'Inspecteur Général de La Banque Postale et fonctionnellement au Directeur du Pôle Assurance. Compte tenu de ce double rattachement, la fixation des objectifs, l'évaluation de la performance et les décisions en matière de rémunération sont réalisées par l'Inspecteur général après prise en compte de l'avis du Directeur du Pôle Assurance pour ce qui concerne l'exercice de la fonction d'audit interne du Pôle Assurance.

B.2 Compétences et honorabilité

B.2.1 Compétence et honorabilité des dirigeants effectifs et des fonctions clés

Pour les dirigeants effectifs et pour chaque poste de fonctions clés, il est fait l'objet d'une fiche de poste, assortie le cas échéant d'une grille des compétences essentielles requises pour le poste et/ou la fonction. Ces éléments sont conservés par la Direction des Ressources Humaines du Pôle Assurance.

Toute nomination de dirigeant effectif et à une fonction clé doit être validée selon un processus décisionnel impliquant toutes les parties prenantes ayant elles-mêmes la compétence requise pour apprécier la compétence et l'expérience de la personne pressentie pour le poste, sur la base de toute l'information nécessaire à cette appréciation.

En amont de chaque nouvelle nomination, la DRH du Pôle Assurance doit se procurer le CV de la personne pressentie pour le poste ainsi que le bulletin n°3 de son casier judiciaire et, dans le cas d'une mobilité interne, l'intégralité de son dossier.

Une fois la nomination validée, les éléments sont transmis à la Direction des Affaires Générales du Pôle Assurance, qui collecte également :

- les informations et justificatifs requis dans le formulaire de nomination du Responsable de la fonction clé ;
- une attestation sur l'honneur de la personne nommée, certifiant :
 - qu'elle n'a pas fait l'objet de condamnations visées aux I et II de l'article L.322-2 du Code des assurances, au I de l'article L.114-21 du Code de la Mutualité et à l'article L. 931-9 du Code de la Sécurité sociale ;
 - que les informations communiquées à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution dans le cadre de sa nomination sont exactes ;
 - qu'elle s'engage à porter immédiatement à la connaissance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution les changements des éléments contenus dans la déclaration sur l'honneur.

B.2.2 Formation à destination des dirigeants effectifs et des titulaires d'une fonction-clé

La Direction des ressources humaines est garante des compétences requises pour l'ensemble du personnel et notamment les membres du Comité de direction et ceux dont les missions relèvent de la gestion des risques.

Des formations sont régulièrement proposées aux Dirigeants Effectifs et aux responsables des fonctions clés.

B.3 Systèmes de gestion des risques (dont ORSA)

B.3.1 Description du système de gestion des risques

B.3.1.1 Principes de gouvernance et d'organisation

B.3.1.1.1 Comitologie : articulation des instances

La Banque Postale Assurances IARD, faisant partie du pôle Assurance de La Banque Postale, son système de gouvernance s'inscrit dans le dispositif général de gestion des risques du Pôle Assurance et s'appuie sur un dispositif structuré qui garantit une gestion saine et prudente de l'activité.

Ce dispositif permet en particulier une répartition claire et une séparation appropriée des responsabilités, comprenant :

- les instances de gouvernance des risques,
- les fonctions clés,
- les activités opérationnelles de maîtrise des risques et de contrôle.

Le système de gestion des risques s'appuie sur une comitologie visant à assurer :

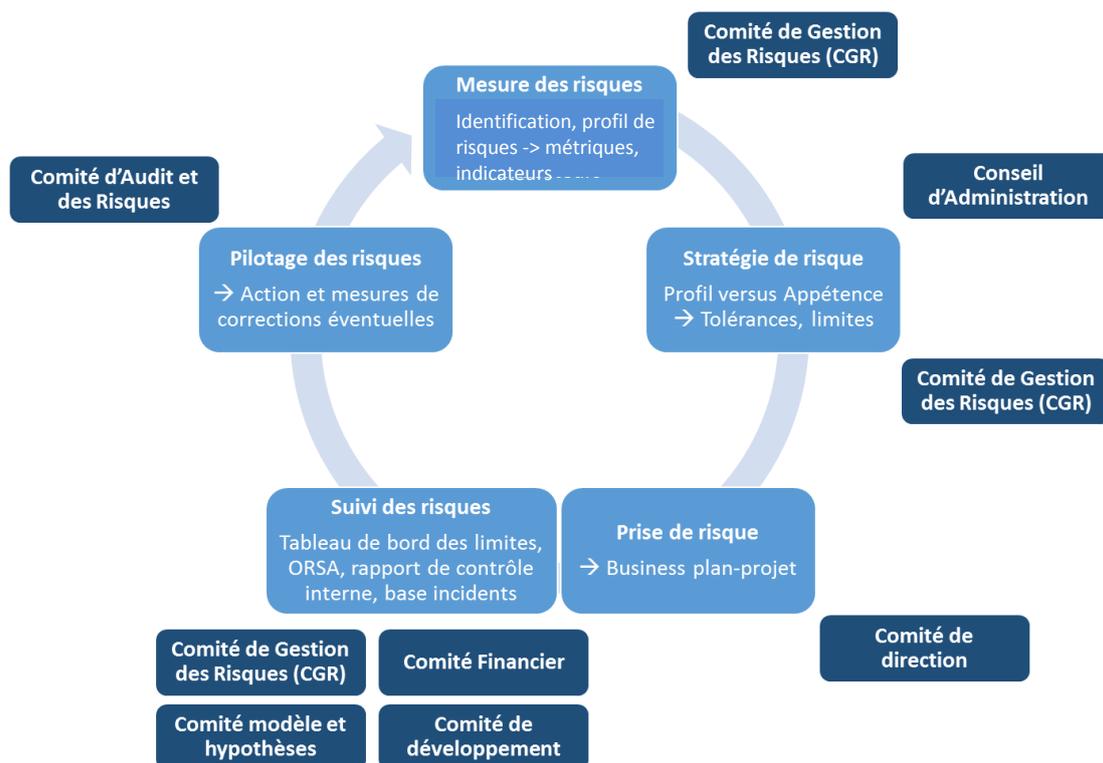
- ✓ une gouvernance interne adaptée à l'organisation, les activités et le profil de risques,
- ✓ une vision transverse de l'activité et des risques portés par les entités du Pôle Assurance,
- ✓ une cohérence avec la comitologie, les dispositifs de suivi et de maîtrise des risques et les dispositifs de contrôle du Groupe La Banque Postale.

La Banque Postale Assurances IARD a confié l'animation du système de gestion des risques à la Direction Risques et Actuariat, responsable de la fonction gestion des risques, qui veille à la mise en œuvre du système de gestion des risques et s'assure de la bonne application des exigences de la réglementation solvabilité 2.

Le système de gestion des risques est défini en adéquation avec le profil de risques effectif de l'entité. En effet, les stratégies, principes directeurs et processus de gestion des risques visent à identifier, mesurer, gérer et surveiller les risques auxquels sont exposées les activités d'assurance de l'entité.

B.3.1.1.2 Processus de gestion des risques et gouvernance associée

Ce processus de gestion des risques suit le cycle suivant :



Les rôles et responsabilités des différents comités sont décrits dans la section B.1

Le processus de gestion des risques se décompose en plusieurs étapes :

Mesure des risques

▪ *Identification des risques*

L'identification des risques consiste à déterminer les facteurs de risques à savoir les éléments explicatifs des sources de pertes potentielles ou avérées que La Banque Postale Assurances IARD peut encourir.

Le processus d'identification des risques vise à s'assurer que :

- La Banque Postale Assurances IARD est bien au fait des risques majeurs auxquelles elle est exposée, et qu'elle met en œuvre tous les moyens pour les actualiser et les analyser de manière régulière, notamment au travers d'indicateurs appropriés ;
- les risques significatifs que La Banque Postale Assurances IARD encoure ou pourrait encourir sont bien captés et correctement analysés, notamment ceux pouvant remettre en cause la réalisation du Plan à Moyen Terme de la société ou porter atteinte à l'image du Groupe ;
- l'exigence de capital reflète bien le profil de risque de La Banque Postale Assurances IARD.

Le processus est mis en œuvre à minima une fois par an et, de manière systématique en cas d'événement significatif pouvant impacter le profil de risque la société.

L'activité d'identification des risques est réalisée par les responsables des différentes directions opérationnelles y compris la Direction Générale («Preneurs de risques») sous la coordination du Comité de Gestion des Risques. Les preneurs de risques analysent l'ensemble des macro-processus portant des risques significatifs et s'assurent de l'adéquation des dispositifs de contrôle.

L'étude des niveaux des indicateurs de mesure des risques est complétée par la construction de scénarios de stress devant être faits dans le cadre de l'ORSA. Ces scénarios permettent de juger de la robustesse de la société en observant le comportement des indicateurs définis dans le cadre d'un scénario défavorable. La définition de ces scénarii de stress est encadrée par la politique ORSA.

▪ **Profil de risques et métriques utilisées**

L'évaluation quantitative des risques majeurs est fondée sur la méthodologie bilancielle du SCR décrite au chapitre V des Actes Délégués de la Directive Solvabilité 2 (« Formule Standard de calcul du capital de solvabilité requis).

Le SCR est le capital requis pour absorber la perte maximale de capital disponible, estimée via une approche basée sur la « value-at-risk » à l'horizon d'un an et avec une probabilité cohérente avec l'appétit pour le risque du Groupe.

Au-delà du SCR applicable aux natures de risques couvertes par la formule standard, des dispositifs ad hoc sont mis en place permettant d'évaluer les risques spécifiques.

Concernant l'ensemble des risques, des indicateurs supplémentaires peuvent également être utilisés en fonction de la nature des risques propres à chaque activité.

Ces indicateurs sont définis par la Direction Risques et Actuariat, en lien avec les directions opérationnelles, et sont produits et présentés à travers un tableau d'indicateurs des risques.

Pour le Pôle Assurance trois critères ont été retenus : **Capital / Liquidité / Résultat**.

Le Capital est la principale dimension utilisée pour gérer de manière appropriée les risques de la Filiale, avec pour objectif de :

- constituer les réserves suffisantes pour faire face à des pertes inattendues;
- fixer les limites opérationnelles pour maintenir les risques au niveau souhaité ;
- définir les bases permettant d'évaluer la rentabilité attendue de chacune de ses activités.

Le Capital est suivi par le biais de :

- SCR formule standard ;
- Les ratios de solvabilité S1 et S2.

La Liquidité est la dimension qui permet de s'assurer que la Filiale est en mesure de satisfaire à ses besoins de cash à court et moyen terme, et de répondre aux obligations réglementaires en matière de couverture des engagements techniques.

La liquidité est suivie par le biais de :

- Ratio de couverture actif passif
- Niveau de liquidité

Enfin, la volatilité du **Résultat** est pilotée pour atteindre les objectifs du Plan à Moyen Terme avec un niveau de variation définie.

Le résultat est suivi par le biais du Résultat d'exploitation.

L'ensemble des indicateurs définis pourront être observés selon les besoins :

- En vision présente centrale
- En vision présente stressée
- En vision prospective centrale (ORSA)
- En vision prospective stressée (ORSA)

Stratégie de risques et prise de risques

La définition de la stratégie de risques constitue une étape clé du processus de gestion des risques dans la mesure où elle vise à préciser les risques que La Banque Postale Assurances IARD souhaite prendre ou éviter, ainsi que les mesures mises en place pour piloter et orienter l'activité en conséquence.

Elle s'appuie sur la bonne connaissance des facteurs de risque auxquels la société est exposée et des conséquences des scénarios de stress.

La stratégie des risques adoptée par La Banque Postale Assurances IARD est définie en conformité avec celle édictée par le Groupe La Banque Postale.

De manière pratique, la définition de la stratégie de risques est établie dans le cadre du dispositif d'appétit pour le risque qui permet de s'assurer que :

- des indications claires concernant l'appétit pour le risque sont communiquées, mises en œuvre, et pilotées ;
- une gouvernance adéquate, des procédures d'escalade et des processus de prise de décision appropriés sont bien en place.

Il précise notamment :

- le profil de risques ;
- les préférences aux risques ;
- les métriques de risques ;
- l'appétit pour le risque ;
- la tolérance aux risques ;
- les limites opérationnelles.

B.3.1.2 Politiques de gestion des risques

Les politiques de gestion des risques de La Banque Postale Assurance IARD sont présentées dans le schéma ci-dessous :



□ Politiques spécifiques au Métier Assurance

Politique relatives au dispositif de contrôle et gestion des risques	Audit interne	Contrôle interne	Conformité	Sous-traitance	Compétence & honorabilité
Politiques liées à des types de risques	Souscription	Provisionnement	Investissements et liquidité	Risque Opérationnel	Réassurance
Politiques liées à des processus	ALM	Gestion du capital	ORSA	Qualité des données	Reporting

□ Politiques générales du Groupe

Politique de gestion des risques opérationnels Groupe	Plan de Poursuite de l'Activité	Gestion de crise	Sécurité des personnes et des biens	Sécurité des systèmes d'information	Traçabilité informatique des opérations
---	---------------------------------	------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	---

- **La politique de Maîtrise des Risques Assurance** définit :
 - le système de gouvernance mis en place, incluant les rôles et responsabilités des différents intervenants dans le dispositif de maîtrise des risques ;
 - les catégories de risques auxquelles les entités du Pôle Assurance sont exposées et les processus mis en place pour les identifier et les analyser ainsi que les méthodes pour mesurer et évaluer les risques en question ;
 - le cadre permettant de définir la stratégie des risques ;
 - les processus et les procédures permettant d'assurer une gestion efficace des risques et la mise en œuvre de mesures appropriées d'atténuation des risques ;
 - les obligations en matière de reporting interne et externe ;
 - la culture du risque dans l'entreprise et son intégration aux décisions clés.
- **La politique de contrôle interne** décrit :
 - les principes généraux du dispositif de contrôle interne ;
 - les rôles et les responsabilités des comités et acteurs intervenant dans le dispositif de contrôle interne.

- **La politique d'audit interne** définit l'activité d'audit interne, les principes et modalités de sa mise en œuvre ainsi que les éléments permettant son pilotage au sein de La Banque Postale Assurances IARD.
- **La politique de sous-traitance** définit la gestion des risques liés aux opérations externalisées, au travers notamment de la définition des processus d'identification, d'évaluation, de validation, de suivi et de contrôle de ces opérations.
- **La politique de qualité des données** fixe les principes et les exigences visant à assurer un niveau de qualité suffisant aux données utilisées dans les calculs des provisions techniques Best Estimate.
- **La politique de vérification de la conformité** a pour objectif est de définir et formaliser les principes directeurs en matière de vérification de la conformité et de décrire les acteurs participant à sa mise en œuvre. La finalité de la Conformité est de protéger les entités du Pôle Assurance de La Banque Postale contre le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire ou d'atteinte à la réputation qui résulterait d'un manquement aux obligations de conformité.
- **La politique de reporting** décrit :
 - La structure des rapports réglementaires communiqués périodiquement à l'ACPR et au public ;
 - L'organisation de la préparation, la revue, l'approbation et la transmission de ces rapports (rôles, responsabilités, calendrier et canaux de diffusion), dont :
 - Les fonctions en charge de la préparation des rapports ;
 - Le contrôle de la fiabilité, exhaustivité et cohérence des informations transmises ;
 - Le processus de visant à satisfaire aux exigences de communication.
- **La politique de compétence et honorabilité** décrit le cadre et les objectifs d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité des personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, ou qui occupent d'autres fonctions clé, que ce soit lors de leur recrutement ou dans le cadre de leur évolution de carrière.
- **La politique investissement et gestion des risques ALM** définit :
 - L'organisation de la gestion des investissements et la maîtrise des risques associés ;
 - Les règles générales de mesure et d'encadrement des risques liés aux investissements et des risques ALM ;
 - Les dispositifs généraux de surveillance, d'alerte et d'escalade et les dispositifs généraux de suivi des risques liés aux investissements.
- **La politique de réassurance de La Banque Postale Assurances IARD** définit les normes d'atténuation du risque de souscription par la réassurance, et le processus à suivre lors du lancement du renouvellement et du suivi du plan de réassurance, en particulier :
 - Les rôles et responsabilités des comités et des acteurs intervenant dans la gestion de la réassurance ;
 - Les normes de renouvellement du plan annuel de réassurance ;
 - Les exigences en termes de reporting, contrôles, et de suivi des risques de souscription assurés.
- **La politique de gestion du risque de souscription de La Banque Postale Assurances IARD** décrit les normes de souscription et de tarification, ainsi que le processus à suivre lors du lancement de nouveaux produits.
- **La politique de gestion du risque de provisionnement de La Banque Postale Assurances IARD** vise à garantir une gestion adéquate du processus de provisionnement de la compagnie, et des risques sous-jacents et la suffisance des niveaux de provisionnement en regard de la réglementation.

- **La politique Gestion des Risques Opérationnels**, a pour objectifs de :
 - Satisfaire aux exigences réglementaires, par la mise en œuvre des prescriptions et des bonnes pratiques en matière de gestion des risques opérationnels ;
 - Améliorer la performance et préserver la valeur de l'entreprise, par la prise en compte systématique des risques opérationnels dans les processus de décision, de pilotage, de gestion, de conception de produits, activités ou systèmes, de conduite de changement. La finalité est bien de protéger les résultats du pôle Assurance par la mise en œuvre d'actions de contournement ou de maîtrise que celles-ci soient issues d'une analyse des risques (cartographie), de la survenance d'incidents ou d'une analyse de scénarios ;
 - Développer le professionnalisme de chaque collaborateur au sein du pôle Assurance du Groupe La Banque Postale, par le développement d'une culture et de réflexes orientés vers la maîtrise des risques opérationnels dans l'exercice quotidien de ses missions et activités.

- **Politique de Gestion du Capital**, vise à définir :
 - Les principes de gestion du capital ;
 - Les procédures de gestion du capital ;
 - La procédure en cas d'insuffisance de la solvabilité.

- **Politique ORSA** expose les principes et les processus de production de cette évaluation et en particulier, elle définit :
 - Les principes généraux du dispositif ORSA ;
 - Les règles de gouvernance ;
 - Les processus et méthodes permettant de mener les évaluations.

L'ensemble des politiques, constituant le « Cadre des politiques » du Pôle Assurance, sont revues a minima annuellement. Cette revue annuelle relève de la responsabilité de la Direction Risques et Actuariat dont les responsabilités sont les suivantes :

- s'assurer que le cadre des politiques couvre l'ensemble des risques sous-jacents auxquels est ou peut être exposée l'ensemble des entités du pôle Assurance de la Banque Postale,
- s'assurer de la cohérence des politiques avec la stratégie du Pôle Assurance et de l'appétence au risque,
- veiller à la surveillance des limites de risques définies,
- initier la mise à jour annuelle des politiques.

B.3.2 Evaluation interne des risques et de la solvabilité

Le processus ORSA de La Banque Postale Assurances IARD est un processus propre à l'entreprise; il se fonde sur les objectifs stratégique de développement et de gestion des risques définis par le Conseil d'Administration transposés dans le Plan à Moyen Terme de la société (ci-après dénommé le « Business Plan »). Le processus ORSA doit permettre à La Banque Postale Assurances IARD :

- D'identifier les risques auxquels La Banque Postale Assurances IARD est exposée,
- De quantifier son besoin global de solvabilité sur l'horizon du Business Plan,
- De vérifier sa capacité à respecter les exigences réglementaires du SCR et du MCR sur l'horizon du Business Plan,
- D'évaluer si son profil de risque s'écarte des hypothèses utilisées pour calibrer les calculs de SCR par la formule standard.

La Banque Postale Assurances IARD évalue sur l'horizon du Business Plan le niveau des moyens nécessaires pour faire face aux risques importants liés à son activité ainsi que sa capacité à satisfaire aux exigences réglementaire en matière couverture du SCR et du MCR par ses fonds propres, en particulier en situation adverse.

Le choix des scénarios en situation adverse est réalisé en fonction de la stratégie de développement et du profil de risque de la société en modélisant une dégradation de facteurs auxquels La Banque Postale Assurances IARD est la plus exposée, qui peuvent être exogènes ou liés à l'entreprise et son activité.

Le processus ORSA est réalisé et un rapport ORSA est rédigé de manière annuelle, mais un ORSA exceptionnel peut être produit à tout moment en cas de survenance d'événements majeurs impactant fortement le profil de risque de La Banque Postale Assurances IARD ou les prévisions du Business Plan.

L'ORSA exceptionnel est déclenché sur demande de la Direction Générale ou du Conseil d'Administration, et peut donner lieu à une mise à jour complète ou partielle du rapport ORSA. Le rapport produit devra être validé par le Conseil d'Administration, puis transmis aux autorités de supervision pour information.

L'ORSA exceptionnel est un outil d'aide à la décision pour la direction générale de La Banque Postale Assurances IARD, lui permettant de disposer d'une évaluation prospective des risques et de la solvabilité dans le cas de la réalisation d'un événement majeur non anticipé dans le Business Plan. Voici quelques exemples d'événements pouvant donner lieu à un ORSA exceptionnel :

- Evolution du profil de risque suite à la variation de facteurs exogènes : évolution des marchés, catastrophe naturelle, etc...
- Décalage important entre les hypothèses du Business Plan et le réalisé : déviation de la sinistralité par rapport à l'anticipé, non atteinte des objectifs de production, etc...
- Nécessité d'apport de vision prospective lors de processus de décisions structurels : lancement de nouveaux produits, évolution du programme de réassurance, revue de la tarification, etc...

En cas d'insuffisance de solvabilité au regard de l'appétence aux risques et conformément à la politique ORSA, des mesures préventives sont présentées par la Direction Générale au Conseil d'administration.

Ce plan d'action peut intégrer, à titre d'exemple :

- Des éléments d'augmentation de capital
 - La réduction ou annulation du dividende
 - Une proposition d'évolution du programme de réassurance
 - Une proposition d'évolution des allocations d'actifs
 - L'achat de couvertures financières
 - Le recours à la réassurance
 - La cession ou la titrisation de portefeuille de contrats
 - L'adaptation du volume d'activité
- Et/ou tout autre action permettant de réduire le profil de risque.

B.4 Contrôle interne

B.4.1 Le système de contrôle interne

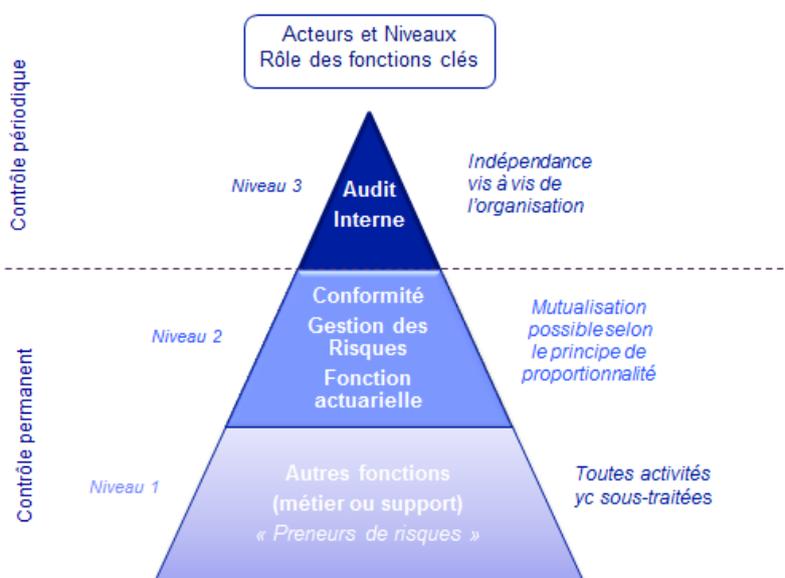
B.4.1.1 Description du dispositif de contrôle interne

Les objectifs du dispositif de contrôle interne portent sur les 5 axes suivants :

- L'environnement de contrôle ;
- L'évaluation des risques ;
- Les activités de contrôle ;
- L'information et la communication ;
- Le pilotage.

Le responsable du contrôle permanent est rattaché à la direction « Conformité et Contrôle permanent ».

Ce dispositif est basé sur plusieurs niveaux de contrôle sensibilisant l'ensemble de l'organisation en matière de gestion des risques, présentés dans le schéma ci-dessous :



Le dispositif de Contrôle Interne est organisé de telle sorte que l'ensemble des personnels soient sensibilisés et responsabilisés en matière de gestion des risques. Il s'articule donc autour d'un système comportant trois niveaux de contrôle, les deux premiers niveaux permettant de contrôler l'activité de manière permanente et le troisième niveau de contrôle étant périodique :

- le 1^{er} niveau de contrôle est intégré aux processus et s'applique à toute l'activité de La Banque Postale Assurances IARD ;
- en 2^{ème} niveau interviennent les fonctions clés Actuariat, Gestion des Risques et Vérification de la Conformité ;
- en 3^{ème} niveau intervient la fonction d'Audit Interne, de manière strictement indépendante de l'organisation et du fonctionnement de la structure.

Ainsi, l'organisation de la Banque Postale Assurance IARD prévoit une répartition adéquate des fonctions et des responsabilités séparant clairement les fonctions opérationnelles des fonctions de contrôle. La répartition vise à limiter toute possibilité de conflits d'intérêts. Des règles strictes doivent être appliquées pour qu'une même personne ne soit pas à la fois chargée de tâches opérationnelles et de contrôle.

B.4.1.2 Objectifs et missions du dispositif de contrôle interne

Les objectifs et missions des différents niveaux du contrôle interne sont décrits ci-dessous.

▪ **Premier niveau de contrôle**

Les acteurs en charge des contrôles de 1^{er} niveau sont les responsables opérationnels. Ils assurent la mise en place de contrôles intégrés aux processus métiers de manière à mesurer, surveiller et maîtriser les risques relevant de leur domaine d'activité, y compris lorsqu'ils pilotent des activités déléguées.

Dans ce cadre, ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance permanente de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent dans le cadre des processus et des procédures de la société.

Le contrôle 1^{er} niveau implique donc les collaborateurs assumant une fonction opérationnelle et est réalisé par la hiérarchie ou les opérationnels de façon manuelle ou automatique.

La réalisation de ces contrôles doit être formalisée et justifiée.

▪ **Deuxième niveau de contrôle**

Les contrôles de 2^{ème} niveau ont pour objectif de s'assurer de la bonne exécution, de la pertinence et de la fiabilité des contrôles de 1^{er} niveau par des acteurs indépendants de l'activité opérationnelle.

Le plan de contrôle de 2^{ème} niveau

Les contrôles de 2^{ème} niveau sont définis et réalisés par le responsable du contrôle permanent, au travers d'un plan de contrôle défini annuellement en Comité de Gestion des Risques, et validé par la Direction Générale. Il s'applique à toutes les activités, y compris celles qui sont sous-traitées.

Le plan de contrôle porte notamment sur :

- le respect des politiques, normes et règles internes ;
- les risques majeurs identifiés dans la cartographie des risques revue annuellement, y compris les nouveaux risques identifiés ;
- les plans d'amélioration mis en œuvre au cours de l'exercice précédent ;
- les incidents significatifs constatés au cours de l'exercice précédent ;
- les processus de production comptable, financier et prudentiel ;
- les recommandations de l'audit interne et de la direction générale.

Formalisation des contrôles de 2^{ème} niveau

Les contrôles de 2^{ème} niveau sont formalisés de façon à tracer :

- la méthodologie du contrôle de 2^{ème} niveau réalisé ;
- les résultats du contrôle de l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques contrôlé ;
- les plans d'actions et le suivi de leur mise en œuvre.

Les résultats contrôles de 2^{ème} sont préalablement partagés avec la ligne hiérarchique opérationnelle concernée puis communiqués au Comité de Gestion des Risques.

Suivi des plans d'améliorations

Il est de la responsabilité du service Contrôle permanent de suivre la mise en œuvre des plans d'améliorations préconisés à l'issue des contrôles de 2^{ème} niveau, et d'en assurer le reporting à la Direction générale et au Comité de Gestion des Risques.

■ Troisième niveau de contrôle

Le troisième niveau de contrôle est assuré, en toute indépendance, par la fonction clé audit interne. Il a pour objectif, dans une logique de contrôle périodique, de vérifier le fonctionnement du dispositif de contrôle interne, et d'apprécier l'efficacité des processus de maîtrise des risques et contrôlés associés.

L'audit interne peut également formuler des recommandations d'amélioration et veille à leur mise en œuvre.

Suivi des plans d'actions correctifs

Il est de la responsabilité du service Contrôle permanent de suivre la mise en œuvre des plans d'actions correctifs établis en réponse aux constats majeurs et critiques de l'Inspection Générale de La Banque Postale, de l'ACPR ou de l'Audit interne et d'en assurer le reporting à la Direction générale et au Comité de Gestion des Risques.

B.4.1.3 Rôles et responsabilités du système de contrôle interne

Les rôles et responsabilités sont définis de la manière suivante :

Le Conseil d'Administration et comités

Le Conseil d'Administration valide la politique de contrôle interne, et est informé par le Comité d'Audit et des Risques, qu'il a mis en place, et par la Direction Générale de sa bonne exécution.

Le Comité d'Audit et des Risques peut donner un avis au Conseil d'Administration en amont de la validation de la politique de contrôle interne, et il informe le Conseil d'Administration de sa bonne application.

Le Comité de Gestion des Risques mis en place par la Direction Générale a pour missions, au titre du contrôle permanent, de :

- se prononcer sur une proposition de plan de contrôle de 2^{ème} niveau qui sera soumise à la validation de la Direction générale,
- suivre la réalisation des contrôles de 2^{ème} niveau et leurs résultats et la mise en œuvre des plans d'actions.

Le responsable du contrôle permanent

Le responsable du service contrôle permanent, placé sous la responsabilité de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent du pôle Assurance :

- définit la méthodologie de contrôle ;
- coordonne et assure le pilotage du dispositif de contrôle interne ;
- organise des actions de sensibilisation des responsables opérationnels, dans le cadre de la mise en œuvre de l'environnement de contrôle ;
- est responsable de la réalisation effective des contrôles de 2^{ème} niveau ;
- établit les différents reportings aux comités internes, à la Direction Générale, au Conseil d'administration, et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.
- répond aux sollicitations des Commissaires aux Comptes.

Les contrôleurs internes du pôle Assurance sont essentiellement dédiés à la réalisation de missions de contrôle interne et sont indépendants des activités opérationnelles.

Les autres acteurs au sein de La Banque Postale Assurances IARD

Il appartient à chaque Direction (métier ou support) de La Banque Postale Assurances IARD de :

- identifier les risques associés aux processus dans lesquels ses services sont impliqués ;
- mettre en œuvre des actions de maîtrise et de contrôle de 1^{er} niveau afin de couvrir les risques identifiés en respectant un ratio coût / bénéfice raisonnable ;
- définir et de mettre en œuvre les plans d'amélioration de la couverture des risques opérationnels lorsque le risque résiduel est insuffisamment couvert.

Le Comité de Contrôle Interne

Chaque Direction (métier ou support) de La Banque Postale Assurances IARD a désigné un représentant qui participe à la réunion trimestrielle du Comité de Contrôle Interne. Ce Comité a pour objectif de partager les informations liées au dispositif de contrôle interne et notamment :

- les résultats des missions de contrôle interne et externe,
- le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions ou d'amélioration.

B.4.2 La fonction de vérification de la conformité

B.4.2.1 Description de la fonction de vérification de la conformité

Les procédures mises en place par la fonction de vérification de la conformité visent à assurer la bonne application de la réglementation en vigueur dans les documents contractuels, commerciaux et des processus de gestion. Ces procédures de conformité prévoient notamment :

- la consolidation des avis / travaux / analyses de risques par les directions Métiers concernées, au titre des processus de validation des livrables sur les projets, sur les documents commerciaux et contractuels, sur les contrats avec les prestataires ... ;
- l'émission d'un avis de conformité au terme de cette consolidation, qui prend en compte et permet un équilibre acceptable entre l'ensemble des risques et contraintes identifiés par les différentes directions Métiers ;
- une procédure d'arbitrage / de décision en cas de difficulté sur les analyses / la tolérance aux différents risques identifiés ;
- une procédure de validation qui définit des règles précises en matière de circuit de validation et de formalisation des avis.

A minima, La Banque Postale Assurances IARD met en œuvre les procédures suivantes :

- Procédure de conformité liée à la création de produit ou à la modification substantielle de produits existants ;
- Procédures de conformité liée à la validation de documents relatifs aux produits d'assurance ;
- Procédure liée à la validation de documents commerciaux ou de communication ;
- Procédure liée à la contractualisation / validation des contrats avec des prestataires ou partenaires.

Les risques de non-conformité sont pleinement intégrés aux cartographies des risques de la Banque Postale Assurances IARD. Sur la base de cette cartographie, est établi un plan de contrôle qui fait l'objet d'un reporting à la Fonction Conformité de La Banque Postale Assurance IARD.

B.4.2.2 Objectifs et missions de la fonction de vérification de la conformité

Le dispositif de vérification de la conformité porte notamment sur les axes suivants :

Élaboration et mise à jour des référentiels

Le Pôle Assurance de La Banque Postale s'assure de l'existence d'un référentiel ou d'un référent de conformité qui permet une identification et un recensement de :

- l'ensemble des textes et règles externes applicables à son activité, à savoir notamment :
 - les dispositions et textes spécifiques à son activité d'assurance qu'elles soient issues du Code des assurances, de la réglementation européenne, des instructions, recommandations ou positions émanant de l'autorité de tutelle (l'ACPR), de la jurisprudence, d'engagements déontologiques et codes de bonne conduite issus d'associations ou de fédérations professionnelles ...
 - les dispositions et textes applicables en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux ;
 - les dispositions légales et réglementaires relatives au droit de la consommation et à la protection des consommateurs ;
 - les dispositions et textes applicables relevant des lois informatiques et libertés, au respect de la confidentialité des informations et données personnelles et du secret médical ;
 - les autres dispositions légales et réglementaires, ou encore la jurisprudence, relevant du droit commun, comme le code civil, le code de commerce, les règles relatives au droit du travail, les règles de la concurrence, les droits relatifs à la propriété intellectuelle ...
- les risques et sanctions attachés au non-respect de ces normes et réglementations.

Veille juridique et réglementaire

Le Pôle Assurance de La Banque Postale s'appuie sur une veille juridique et réglementaire. Dans ce cadre :

- il participe aux travaux et instances du Groupe La Banque Postale qui traitent de la veille réglementaire sur les activités d'assurances ;
- il est destinataire des notes de veille établies par les directions juridiques des actionnaires afin de garantir une cohérence juridique ;
- pour les évolutions réglementaires touchant les processus de commercialisation, la réglementation relative à l'intermédiation en assurance ou touchant aux règles de bonne conduite avec la clientèle, des échanges sont organisés entre La Banque Postale IARD et son distributeur pour définir et mettre en place, le cas échéant, un plan d'actions commun.

La conformité de La Banque Postale Assurances IARD s'assure de la diffusion de l'information auprès de sa Direction Générale et/ou des Directions métiers concernées par le mode de communication le plus approprié (réunion d'information, note, bulletin de veille...) afin :

- de les informer des impacts / risques de non-conformité liés aux évolutions législatives, réglementaires, jurisprudentielles ou autres sur les produits, processus et activités de La Banque Postale Assurances IARD ;
- de s'assurer de la mise en œuvre et de la déclinaison de plan et/ou d'actions de mise en conformité. Dans le cas où, compte tenu de contraintes propres ou d'un contexte le justifiant, les analyses et/ou plans de mise en conformité ne seraient pas strictement appliqués ou mis œuvre, cette décision sera instruite et documentée par la fonction conformité de La Banque Postale Assurances IARD auprès de la Direction Générale.

B.4.2.3 Rôles et responsabilités de la fonction de vérification de la conformité

Les rôles et responsabilités sont définis de la manière suivante :

Le Conseil d'Administration et comités

Le Conseil d'Administration de La Banque Postale Assurances IARD valide la politique de conformité.

Le Comité d'Audit et des Risques informe le Conseil d'Administration de la bonne application de la politique de conformité.

La Direction Générale de La Banque Postale Assurances IARD diffuse la politique de conformité et met en place une structure organisationnelle qui attribue de façon claire les responsabilités, établit les relations hiérarchiques et les obligations en matière de vérification de la Conformité.

Le Comité de Gestion des Risques supervise notamment l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques de non-conformité. Il suit régulièrement les résultats du plan de contrôle sur les aspects de non-conformité, les incidents majeurs de non-conformité et les plans d'action de non-conformité.

La fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la Conformité veille à la bonne application du dispositif de contrôle mis en place dans le respect des règles déontologiques et administratives en vigueur.

La fonction de vérification de la conformité a la charge de déterminer si l'organisation et les procédures internes sont adaptées pour prévenir le risque de sanctions judiciaires ou administratives, de perte d'actifs ou d'atteinte à la réputation découlant d'une infraction aux lois, aux règles ou aux dispositions établies par les autorités de contrôle pour prévenir de toute non-conformité.

La fonction de vérification de la conformité a notamment la charge de :

- promouvoir et mettre en œuvre la politique de conformité;
- participer aux évaluations d'impact des changements de l'environnement juridique et aux traductions opérationnelles, et s'assurer de la mise en œuvre des chantiers qui en découlent ;
- assurer une gestion efficace des risques de non-conformité au travers de la déclinaison d'une cartographie pertinente et de l'identification des moyens de prévention ;
- conseiller la Direction Générale dans la traduction opérationnelle des directives ainsi que dans leur mise en application ;
- développer une compréhension commune de la conformité en déclinant des actions de formation et de sensibilisation ciblées.

Le responsable de la fonction conformité rend compte formellement de ses travaux au Conseil d'Administration et la Direction Générale au moins une fois par an.

Les autres acteurs au sein de La Banque Postale Assurances IARD

Le dispositif de conformité repose aussi sur les acteurs suivants :

- les services juridiques ont la charge de la maîtrise des risques juridiques de l'entité, ils informent et conseillent les Métiers et la Direction Générale sur les dispositions législatives, réglementaires et administratives existantes ou à venir afférentes aux activités de leur entreprise d'assurance.
- les opérationnels responsables de la conformité sur leur périmètre d'activité.

B.5 Fonction Audit interne

B.5.1 Présentation de la fonction audit interne

L'Audit interne est chargé d'évaluer la maîtrise des risques, la qualité du contrôle interne ainsi que l'efficacité du système de gouvernance. Il est attentif à la constante amélioration du fonctionnement de l'ensemble des directions de La Banque Postale Assurances IARD, tout en veillant à une gestion efficiente des moyens disponibles.

L'Audit interne peut également exercer une fonction de conseil pour le Directeur général.

Pour répondre à ces objectifs, l'Audit interne, doit, en ce qui concerne les activités de la Banque Postale Assurances IARD :

- assurer un niveau satisfaisant de couverture d'audit sur un cycle de 4 ans en cohérence avec le plan d'audit au niveau du Groupe ;
- respecter le plan d'audit approuvé et justifier les écarts ;
- communiquer de façon pertinente et diligente les résultats des travaux réalisés ;
- garantir la pertinence des conclusions et constats qu'il formule ;
- s'assurer de la qualité et de la mise en œuvre de plans d'action formulés par le métier audité au regard de la criticité des constats formulés.

Les principes fondamentaux gouvernant la fonction de contrôle périodique (ou audit interne) sont développés dans la Charte du Contrôle Périodique du Groupe La Banque Postale.

B.5.2 Mise en œuvre opérationnelle de la fonction audit interne

B.5.2.1 Rôles et gouvernance de l'audit interne

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration valide le plan d'audit annuel soumis par le Comité d'Audit et des Risques. Annuellement, et en cas d'exercice du devoir d'alerte du responsable de la fonction Audit Interne, le Conseil d'Administration prend connaissance de la synthèse des activités d'audit interne.

Le Comité d'Audit et des Risques

Dans le cadre de sa mission de suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle et de gestion des risques, le Comité d'Audit et des Risques, sous la responsabilité du Conseil d'Administration et sans préjudice des compétences de ce dernier, a la charge d'examiner le plan d'audit et de prendre connaissance de la synthèse des activités d'audit interne, notamment en terme de couverture du plan annuel d'audit, de recommandations émises et mises en œuvre par les directions opérationnelles.

La Direction Générale

La programmation des missions d'audit interne est préparée après échange avec les dirigeants effectifs des filiales, avec le directeur du Pôle Assurance de La Banque Postale, et avec le président du Comité des Risques de la Banque et les présidents des comités d'audit des filiales et l'Inspecteur Général du groupe LBP.

La programmation tient également compte des rapports des autorités de tutelle ou des autorités de contrôle externe, des rapports des commissaires aux comptes et du tableau de bord du contrôle permanent, de l'état de suivi des plans d'actions programmés dans le cadre des réponses aux constats ou recommandations des audits internes ou externes. Les besoins d'audit ainsi identifiés sont hiérarchisés et répartis dans le temps en fonction d'une analyse des risques basée sur la criticité estimée des risques concernés (leur probabilité d'occurrence et leur impact estimé), leur probabilité

d'occurrence leur impact estimé, et en fonction des évolutions et projets en cours ou prévus impactant ces risques et les organisations concernées.

L'Inspecteur Général de La Banque Postale soumet à la validation du Comité des Risques de La Banque Postale, au cours du dernier trimestre de chaque année, le programme d'intervention portant sur l'année à venir. Ce programme, définitivement validé, est soumis aux comités d'audit des filiales pour les missions les concernant respectivement.

Le Directeur Général veille à ce que l'Inspection Générale dispose des moyens et accès nécessaires pour la réalisation de ses missions.

Chaque mission donne lieu à une réunion de restitution à l'occasion de laquelle les projets de conclusions et la mission sont présentés au Directeur Général et aux responsables des processus audités.

La fonction Clé Audit interne

Cette fonction est assurée par un collaborateur de l'Inspection Générale du groupe La Banque Postale au sein de laquelle un pôle "Banque / Assurance" a été spécifiquement créé, composé d'une équipe en partie issue du monde de l'assurance. Ce pôle a en particulier compétence sur l'ensemble des sociétés d'assurance du groupe LBP ainsi que sur les activités de distribution des produits assurances au sein de LBP et du Réseau LBP. Ce périmètre permet la couverture des processus assurances de bout en bout quelle que soit l'entité juridique intervenant sur le processus.

Dans ce cadre, pour La Banque Postale Assurances IARD, l'exécution opérationnelle et la réalisation des missions prévues au plan d'audit validé sont confiées à l'Inspection Générale du Groupe la Banque Postale, qui met les moyens de l'Inspection Générale à la disposition du Pôle Assurance et La Banque Postale Assurances IARD pour la réalisation des missions d'audit pris en charge par cette fonction.

Cette délégation ne présage pas des prérogatives de l'Inspection Générale sur le contrôle de 3^{ème} niveau qu'elle exerce sur La Banque Postale Assurances IARD au titre de ses missions pour le Conseil de surveillance de La Banque Postale dans le cadre du propre plan d'audit de La Banque Postale.

L'Inspecteur Général du Groupe La Banque Postale est responsable de la bonne application de la Charte Du Contrôle Périodique du Groupe et de la politique d'audit interne du Pôle Assurance.

Les principales fonctions que doit remplir la fonction d'audit interne à l'égard du Comité d'Audit et des Risques de La Banque Postale Assurances IARD sont de :

- Lui communiquer le plan annuel des missions programmées,
- Lui fournir des éléments d'appréciation sur la qualité du système de gouvernance. Cette appréciation doit s'appuyer un rapport ad hoc,
- Lui permettre d'examiner périodiquement l'activité et le résultat du contrôle interne de la La Banque Postale Assurances IARD,
- Recueillir ses propositions d'actions complémentaires et les mettre en application ou s'assurer qu'elles le sont.

Dans le cadre de la délégation de la fonction d'Audit Interne, la personne en charge pour le compte de La Banque Postale Assurances IARD rend compte à la Direction Générale. Les relations s'articulent autour des principaux points suivants :

- Programme annuel d'intervention ;
- Déroulement des missions ;
- Suivi des recommandations ;
- Relations avec le Comité d'Audit et des Risques ;
- Relations avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ;
- Activité et moyens de l'Audit Interne.

Il a un accès direct et permanent aux Directions de La Banque Postale Assurances IARD et peut exercer, lorsque les circonstances l'exigent, son devoir d'alerte tel que prévu par la réglementation en vigueur.

Liens avec les autorités extérieures

L'Audit Interne est en relation avec les autorités extérieures suivantes :

- Les autorités de tutelle : ACPR, Banque de France et AMF ;
- Les organisations professionnelles : FBF, ASF, Groupement CB,..etc ;
- Les organes de contrôle : IGF, Commissaires aux comptes...etc.

La Direction Risques et Actuariat

Dans le respect de leurs attributions respectives, l'Audit Interne établit des relations régulières avec la Direction Risques et Actuariat en :

- Lui donnant ses éléments d'appréciation, notamment par la communication d'un exemplaire de tous les rapports émis par elle, sur la façon dont les risques sont effectivement pris en compte et maîtrisés dans la filiale ;
- Attirant son attention sur des risques émergents ou mal couverts ;
- Demandant régulièrement son appréciation sur les principaux risques qu'elle suit ;
- Se faisant communiquer les règles qu'elle est amenée à édicter et les difficultés d'application qu'elle peut rencontrer.

La fonction clé Conformité

Dans le respect de leurs attributions respectives, l'Audit Interne établit des relations régulières avec la fonction clé Conformité, dont la responsabilité relève de la Direction Conformité et Contrôle Permanent, en lui communiquant ses éléments d'appréciation, notamment par la communication d'un exemplaire de tous les rapports émis par elle, sur la façon dont la conformité est effectivement prise en compte et maîtrisée au sein la société.

L'Audit Interne est associée à la veille réglementaire conduite par la Conformité.

Il signale au Déontologue les manquements déontologiques, notamment à la suite des enquêtes.

Il procède régulièrement à une évaluation du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme.

Elle est informée par la Direction Conformité et Contrôle Permanent de tout incident en matière de conformité.

Le pôle juridique

L'Audit Interne consulte le pôle juridique au sein de la Direction des Affaires Générales sur les risques juridiques ou, le cas échéant, sur l'analyse juridique de situations rencontrées au cours des audits. Il signale à celui-ci les risques juridiques qu'il a détectés ou l'inobservation des règles juridiques que celle-ci a édictées.

Les autres directions

En ce qui concerne la Direction Finances, l'Audit Interne s'assure notamment de la qualité et de l'exhaustivité des contrôles que celle-ci réalise sur l'enregistrement des écritures comptables et sur leur bonne imputation. Elle l'informe des principaux dysfonctionnements comptables et des anomalies qu'elle peut être amenée à constater à l'occasion de ses missions.

Elle établit également un lien avec la DRH pour toutes les affaires qui le nécessitent.

Ces directions sont cependant – au même titre que les autres directions de La Banque Postale Assurances IARD – dans le champ des vérifications de l'audit interne.

B.5.2.2 Construction du plan d'audit interne et communication des résultats de l'audit interne

Plan d'audit interne

Le plan d'audit pluri-annuel de La Banque Postale Assurances IARD s'aligne sur les conditions fixées par la Charte Du Contrôle Périodique du Groupe La Banque Postale, qui prévoient des cycles d'audit pluriannuels, en fonction, notamment, du risque intrinsèque lié à l'activité de La Banque Postale Assurances IARD, d'une part, et la qualité des contrôles évaluée lors de la mission précédente, d'autre part.

L'identification des audits thématiques ou des audits de processus s'appuie notamment sur :

- les obligations réglementaires ;
- les demandes des organes de gouvernances de La Banque Postale Assurances IARD ;
- les rapports des autorités de tutelle, des autorités de contrôle et des commissaires aux comptes ;
- les demandes de la Direction Générale de La Banque Postale Assurances IARD ;
- la cartographie des risques de La Banque Postale Assurances IARD ;
- les rapports de contrôle permanent issus de La Banque Postale Assurances IARD.

Le plan d'audit est alors constitué en tenant aussi compte :

- des missions déjà identifiées au sein de La Banque Postale Assurances IARD par l'Inspection Générale au titre du plan d'audit de La Banque Postale ;
- des priorités générales identifiées par le Conseil de Surveillance de La Banque Postale sur le plan d'audit de La Banque Postale ;
- des ressources et disponibilités de l'Inspection Générale.

Intégré dans le plan d'audit de La Banque Postale, le plan d'audit de La Banque Postale Assurances IARD est présenté en Conseil de Surveillance de La Banque Postale.

Le plan d'audit est présenté par un représentant de l'Inspection Générale au Comité d'Audit et des Risques de La Banque Postale Assurances IARD pour avis, puis au Conseil d'administration de La Banque Postale Assurances IARD pour approbation.

Communication des résultats

Chaque mission donne lieu à un rapport qui comporte notamment :

- une synthèse portant une appréciation d'ensemble du dispositif de contrôle interne de l'activité ou du processus audité, une analyse des risques majeurs, de leur degré de maîtrise ainsi qu'un commentaire sur les principales anomalies relevées,
- une analyse du contexte : chiffres-clés, résultats d'activité, organisation et pilotage,
- une partie détaillée décrivant l'ensemble des constats et des recommandations,
- les annexes nécessaires à la compréhension des problèmes relevés.

Ce rapport est soumis à une procédure contradictoire avec les Directeurs des activités opérationnelles auditées et n'est diffusé en version définitive, sauf exception, qu'après réception des réponses et du plan d'actions des Directions auditées.

La présentation du rapport fait partie de cette procédure contradictoire. Il est présenté oralement au Directeur Général éventuellement accompagné des fonctions clés concernées et à la hiérarchie de l'activité audité. L'Audit Interne peut ajouter des destinataires à cette liste s'il le juge opportun.

Les rapports d'enquête sur les fraudes ne sont pas soumis à la procédure contradictoire.

Suivi des recommandations

La mise en œuvre des recommandations relève de la responsabilité des directions auditées de La Banque Postale Assurances IARD, sous l'égide de la Direction générale.

Chaque recommandation est attribuée à une direction qui s'engage sur une échéance de mise en œuvre.

Le suivi de la bonne application des recommandations de l'Audit interne est assuré par la Direction Conformité et Contrôle Permanent qui s'assure également de la pertinence des réponses apportées par les directions opérationnelles par rapport aux risques identifiés comme insuffisamment couverts.

L'Audit interne produit un tableau de bord trimestriel de suivi de la mise œuvre des recommandations à destination de la Direction Générale de La Banque Postale Assurances IARD. Une synthèse annuelle est communiquée au Comité d'Audit et des Risques et au Conseil d'administration.

B.5.3 Indépendance et compétence de la fonction audit interne

La fonction Audit Interne est assurée par un collaborateur de l'Inspection Générale et son indépendance est garantie par son attachement direct à la Direction Générale de La Banque Postale Assurances IARD.

Pour accomplir ses missions en toute indépendance et efficacement, plusieurs principes directeurs sont mis en œuvre en conformité avec la Charte du Contrôle Périodique du Groupe LBP :

- La fonction d'audit interne a accès, sans restriction d'aucune sorte, à l'ensemble des informations, documents, systèmes, locaux ou personnes dont elle a besoin pour la conduite de ses missions. Elle n'a pas à justifier de ses besoins mais adapte la conduite de chaque mission aux enjeux et besoins de ces missions.
- La fonction d'audit interne ne doit pas être impliquée dans l'organisation et la gestion opérationnelle des entités du Pôle Assurance.
- La fonction d'audit interne reçoit de l'Inspecteur Général les moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission afin de pouvoir répondre en permanence à l'évolution des structures et de l'environnement du groupe.

Au niveau individuel, les inspecteurs doivent faire l'objet du plus grand professionnalisme et respecter le recueil de déontologie du Groupe La Banque Postale ainsi que les règles de déontologie propre à leur profession.

- **Intégrité** : l'application stricte des règles déontologiques et des instructions s'impose à tous les membres de l'Inspection Générale.
- **Objectivité** : l'Inspection Générale développe une méthodologie qui repose sur l'observation des faits réels, le recours à des normes et usages professionnels et la prise en compte – via un processus contradictoire – du point de vue des personnes inspectées. Les inspecteurs doivent ainsi avoir une attitude impartiale et dépourvue de préjugés et éviter tout conflit d'intérêt. Ainsi, l'objectivité d'un inspecteur est présumée altérée lorsqu'il réalise une mission portant sur une activité dont il a eu la responsabilité au cours de l'année précédente.
- **Confidentialité** : chaque inspecteur est tenu à un strict devoir de réserve et de discrétion. Il ne transmet les informations dont il a connaissance dans le cadre de ses missions que dans le respect absolu du principe du « besoin d'en connaître ». Il s'engage par écrit à respecter une stricte confidentialité des informations mises à sa disposition.
- **Professionnalisme** : chaque inspecteur doit faire preuve d'une maîtrise des techniques d'audit ainsi que des techniques bancaires, financières et d'assurance, qu'il maintient et développe à travers un parcours de formations dédié. Des inspecteurs sont spécialisés dans les domaines particuliers d'expertise couverts par l'Inspection Générale (informatique, gestion actif passif, marchés, risques modélisés, actuariat, ...).

B.6 Fonction Actuariat

B.6.1 Présentation de la fonction actuariat

La Fonction Actuarielle fait partie du processus de gouvernance des entreprises d'assurance et de réassurance. Elle aboutit à la production d'un rapport dit «rapport actuariel» qui formule un avis destiné au Conseil d'Administration.

Les missions de la Fonction Actuarielle sont détaillées autour des domaines d'interventions suivants :

- Provisions techniques prudentielles,
- Souscription,
- Réassurance,
- Gestion des risques.

Dans le cadre des provisions techniques prudentielles, la Fonction Actuarielle réalise les missions ci-dessous :

- Coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles, en:
 - o respectant les normes et règles techniques et réglementaires ;
 - o évaluant l'incertitude des résultats ;
 - o tenant compte des limites inhérentes aux données ;
 - o segmentant le portefeuille en groupes de risques homogènes ;
 - o prenant en compte les données externes de marché pertinentes ;
 - o comparant le calcul des provisions techniques d'une année sur l'autre, toute différence importante devant être justifiée.
- Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés, par rapport aux activités et aux modes de gestion, et compte tenu des données utilisées ;
- Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul ;
- Comparer les meilleures estimations aux observations empiriques, en évaluant la qualité des meilleures estimations établies dans le passé et en exploitant les enseignements tirés de cette évaluation pour améliorer la qualité des calculs en cours. La comparaison des meilleures estimations avec les données tirées de l'expérience inclut une comparaison des valeurs observées avec les estimations entrant dans le calcul de la meilleure estimation, afin que des conclusions puissent être tirées sur le caractère approprié, exact et complet des données et hypothèses utilisées ainsi que sur les méthodes employées pour les calculer ;
- Vérifier si les systèmes informatiques servant au calcul des provisions techniques permettent une prise en charge suffisante des procédures actuarielles et statistiques ;
- Superviser le calcul des provisions techniques prudentielles et l'utilisation d'approximations adéquates en cas de données insuffisantes.

La Fonction Actuarielle émet un avis sur la politique globale de souscription, avec au minimum des conclusions sur les aspects suivants:

- la suffisance des primes à acquérir pour couvrir les sinistres et dépenses à venir, compte tenu notamment des risques sous-jacents (y compris les risques de souscription), et l'impact des options et garanties prévues dans les contrats d'assurance et de réassurance sur la suffisance des primes;
- l'effet de l'inflation, du risque juridique, de l'évolution de la composition du portefeuille de l'entreprise et des systèmes ajustant à la hausse ou à la baisse les primes dues par les preneurs en fonction de leur historique des sinistres (systèmes de bonus-malus) ou de systèmes similaires, mis en œuvre au sein des différents groupes de risques homogènes;

- la tendance progressive d'un portefeuille de contrats d'assurance à attirer ou à retenir des assurés présentant un profil de risque comparativement plus élevé (anti-sélection).

La Fonction Actuarielle émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance, contenant une analyse du caractère adéquat :

- du profil de risque et de la politique de souscription de l'entreprise;
- de ses réassureurs, compte tenu de leur qualité de crédit;
- de la couverture qu'elle peut attendre dans le cadre de scénarios de crise, par rapport à sa politique de souscription;
- du calcul des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation.

Dans le cadre de la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, la Fonction Actuarielle contribue à la modélisation des risques sous-tendant le calcul du SCR.

B.6.2 Modalités de mise en œuvre opérationnelle de la fonction actuariat

La Fonction Actuarielle anime le comité Modèle et Hypothèses permettant à la Direction Générale, aux Directeurs et à la fonction Risques d'avoir une vision holistique sur l'état des modèles. La Fonction Actuarielle participe à l'ensemble des comités nécessaires au bon déroulement de ses missions. C'est dans ce cadre que la Fonction Actuarielle participe au comité de sinistres qui a pour mission le suivi de la sinistralité et l'analyse des boni-mali.

La Fonction Actuarielle est en communication permanente avec l'ensemble des directions et des entités fournisseurs de données et contributeurs aux calculs des provisions techniques. C'est dans ce cadre que des échanges réguliers sont réalisés avec les protagonistes au sein de l'entreprise portant sur des sujets spécifiques de provisionnement, souscription et réassurance et permettant d'informer la Fonction Actuarielle des conclusions des travaux menés.

A partir des travaux réalisés, la Fonction Actuarielle évalue le dispositif d'évaluation et de réalisation des calculs. La nature des travaux menés et les conclusions associées sont transmises au Conseil d'Administration. La fonction actuarielle établit un rapport à destination de la Direction Générale et du Conseil d'Administration de La Banque Postale Assurances IARD une fois par an.

Le rapport décrit de tous les travaux conduits par la fonction actuarielle et leur résultat, indiquant clairement toute défaillance et émettant des recommandations sur la manière d'y remédier

La fonction actuarielle informe le Conseil d'Administration sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles, avec au minimum une analyse raisonnée de la fiabilité et de l'adéquation de ce calcul, ainsi que des sources permettant l'estimation des provisions techniques et du degré d'incertitude lié à cette estimation.

Cette analyse raisonnée est étayée par une analyse de sensibilité incluant une étude de la sensibilité des provisions techniques à chacun des grands risques sous-tendant les engagements couverts par les provisions techniques. De plus, l'analyse doit indiquer et expliquer clairement toute préoccupation concernant l'adéquation des provisions techniques.

La Fonction Actuarielle émet un avis sur la politique de souscription et de réassurance. Ce rapport rend compte de tous les travaux conduits par la Fonction Actuarielle et de leur résultat, il indique clairement toutes défaillances et il émet des recommandations sur la manière d'y remédier.

B.7 Sous-traitance

B.7.1 Politique de sous-traitance

La politique de sous-traitance s'inscrit le cadre général du dispositif de maîtrise des risques assurances et définit la gestion des risques liés aux opérations externalisées du Pôle Assurance de La Banque Postale, y compris celles de La Banque Postale Assurance IARD, au travers notamment de la définition des processus d'identification, d'évaluation, de validation, de suivi et de contrôle des opérations externalisées.

La politique de sous-traitance couvre les phases liées à l'externalisation et précise les règles, les rôles et les responsabilités en matière d'identification, de qualification, de contractualisation, de connaissance, de suivi et de contrôle des prestataires externes en tenant compte des enjeux propres à chaque prestation. Elle vise à assurer que le dispositif de gestion des risques liés à la sous-traitance au sein du Pôle Assurance :

- lui permet de répondre aux exigences sectorielles qui lui sont applicables ;
- reste cohérent et conforme aux dispositifs mis en œuvre par La Banque Postale en matière de PSEE (Prestations de Service Essentielles Externalisées).

La politique de sous-traitance s'inscrit dans la gouvernance de La Banque Postale Assurances IARD par le biais des instances suivantes :

Instance	Description
Conseil d'Administration	Le Conseil d'Administration valide la politique de sous-traitance et les projets d'externalisation portant sur les activités critiques ou importantes et leur évolution.
Comité d'Audit et des Risques	Le Comité d'Audit et des Risques émet un avis sur l'analyse des risques du dossier d'externalisation.
Comité de Gestion des Risques	Le Comité de Gestion des Risques supervise l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques liés à la sous-traitance. A ce titre, il est garant du respect des étapes clés du processus d'externalisation défini dans la politique. Il suit régulièrement les résultats de contrôle des activités sous-traitées, les incidents majeurs et les nouveaux risques identifiés. Il procède également à une revue annuelle des risques de sous-traitance.
Comités de pilotage de la prestation sous-traitée	Pour chaque sous-traitant important ou critique, des comités de pilotage de la prestation sous-traitée se réunissent suivant la périodicité définie dans le contrat et traitent a minima des points permettant à La Banque Postale Assurances IARD de prendre connaissance des dispositifs et actions mis en œuvre par le prestataire dans le cadre de ses engagements contractuels en matière de maîtrise des risques et de qualité de service.

Par ailleurs, Le Comité de Direction diffuse et fait exécuter la politique de sous-traitance, valide les dossiers d'externalisation avant de les soumettre au Conseil d'Administration pour les activités importantes ou critiques et met en place une structure organisationnelle qui attribue les responsabilités sur le pilotage de la prestation et le niveau de reporting attendu.

Le rôle des fonctions clés

La fonction de gestion des risques a la charge de superviser l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gestion des risques défini dans le cadre de la politique de sous-traitance. Elle assiste et conseille la Direction Générale pour définir les stratégies de gestion de risques et les outils permettant d'en assurer l'évaluation et le suivi, notamment en fournissant, via un système de reporting adéquat, les

éléments nécessaires à l'évaluation des performances du système de gestion des risques dans son ensemble.

La fonction de vérification de la conformité veille à la bonne application du dispositif de contrôle mis en place dans le respect des règles déontologiques et administratives en vigueur.

La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques et a pour responsabilité d'apprécier la suffisance du reporting concernant les opérations sous-traitées.

La fonction d'audit interne est responsable de l'évaluation indépendante de l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques et du fonctionnement adéquat des contrôles destinés à assurer la fluidité et la fiabilité des processus décrits dans la politique de sous-traitance.

Les autres acteurs au sein de La Banque Postale Assurances IARD

Au sein de La Banque Postale Assurances IARD, les acteurs opérationnels de la politique de sous-traitance sont :

- les Directions, en charge de la mise en œuvre du processus d'externalisation et de l'instruction de la qualification des risques, en concertation avec la Direction des Risques ;
- le Directeur Conformité, en charge de la revue du dossier d'externalisation, en amont de sa validation par les instances de gouvernance dédiées et annuellement lors de la mise à jour des analyses de risques ;
- le Directeur Juridique, en charge de la vérification de la validité juridique du contrat d'externalisation ;
- Le responsable de la prestation sous-traitée, en charge du pilotage de l'activité externalisée ;
- Le Service Contrôle permanent, en charge de la réalisation des contrôles de 2^{ème} niveau.

Processus d'externalisation et modalités de sélection des sous-traitances

Dans le cadre d'un projet d'externalisation, une analyse est menée afin de qualifier si la prestation à externaliser est importante ou critique.

B.7.2 Missions/Fonctions sous-traitées

Les prestataires de services auxquels sont sous-traitées des prestations critiques sont les suivants :

- La Banque Postale Asset management pour la gestion des actifs de La Banque Postale IARD ;
- Mutuaide pour des prestations d'assistance ;
- Groupama pour des activités de gestion déléguée en protection juridique ;
- Groupama Support et Services pour l'infogérance informatique de l'ensemble des activités de La Banque Postale IARD, y compris la gestion des contrats et des sinistres,
- Assurant pour des activités de gestion déléguée en assurance des appareils du quotidien (OLS) ;
- Gras Savoye pour des activités de gestion déléguée en assurance mobile ;
- Docapost pour la dématérialisation et impression de masse,
- La Banque Postale/CNAH pour des prestations de gestion déléguée.

C. Profil de risques

C.1 Risque de souscription

C.1.1 Exposition au risque de souscription

Le périmètre des risques inhérents au portefeuille de La Banque Postale Assurances IARD sont détaillés dans le tableau suivant par garantie et par lignes d'activités (LoB) :

Produit	Garantie	Lignes d'activité
Multi-Risque Habitation (MRH)	Responsabilité Civile Matérielle	Assurance de responsabilité civile générale
	Responsabilité Civile Corporelle	Assurance de responsabilité civile générale
	Domage Corporel	Assurance perte de revenus
	Domage matériel	Assurance incendie et autre dommage aux biens
	Catastrophe	Assurance incendie et autre dommage aux biens
	Assistance	Assurance assistance
Automobile	Responsabilité Civile Matérielle	Assurance de responsabilité civile automobile
	Responsabilité Civile Corporelle	Assurance de responsabilité civile automobile
	Domage Corporel	Assurance perte de revenus
	Domage matériel	Autre assurance des véhicules à moteur
	Catastrophe	Autre assurance des véhicules à moteur
	Assistance	Assurance assistance
Protection Juridique	Protection Juridique	Protection Juridique
OLS	Assurance des appareils du quotidien	Assurance pertes pécuniaires diverses
Alliatys	Alliatys	Assurance pertes pécuniaires diverses

L'ensemble de ces produits expose La Banque Postale Assurances IARD aux risques de souscription spécifiques non-vie :

- les risques de sous-tarification et de sous-provisionnement (incluant le risque de hausse des charges d'exploitation), il s'agit du risques Primes et Réserves qui vient capter les risques de pertes ou de changement défavorable de la valeur des engagements suite à des fluctuations de affectant la date de survenance, la fréquence et la gravité des événements assurés, ainsi que la date et le montant des règlements de sinistres. En revanche, il ne tient pas compte des risques extrêmes relatifs aux catastrophes.
- le risque de catastrophe : La Banque Postale Assurances IARD est concernée par les risques suivants :
 - Catastrophe naturel :
 - Tempête
 - Inondation
 - Séisme
 - Grêle

- Affaissement de terrain
- Catastrophes d'origine humaine :
- Risque de responsabilité civile automobile
- Risque d'incendie
- Risque de responsabilité civile
- le risque lié à la cessation des contrats correspondant au risque de hausse de la valeur des engagements en cas de cessation des contrats d'assurance.

Le risque de souscription comprend également le risque que prend l'assureur en distribuant des contrats d'assurance du fait :

- de segments de marchés ou de catégories de risques non cohérents avec le profil de risque et les stratégies commerciales de la Compagnie ;
- de catégories de risques complexes à évaluation difficile ;
- de compétences techniques inadéquates au sein du personnel interne et des réseaux de vente ;
- du non-respect des limites.

LoB	Risques		
	Primes & Réserves	Catastrophe	Cessation
Assurance de responsabilité civile automobile	✓		✓
Assurance de responsabilité civile générale	✓		✓
Autre assurance des véhicules à moteur	✓	✓	✓
Assurance incendie et autre dommage aux biens	✓	✓	✓
Assurance Assistance	✓		✓
Protection Juridique	✓		✓
Assurance pertes de revenus	✓		✓
Assurance pertes pécuniaires diverses	✓		✓

Les montants des provisions Best Estimate au 31/12/2016 et au 31/12/2015 sont présentés ci-dessous par LoB Solvabilité II :

En M€

LoB	BE Total 2016	BE Total 2015
Assurance de responsabilité civile automobile	100,2	77,2
Assurance de responsabilité civile générale	71	54,6
Autre assurance des véhicules à moteur	20,5	16,3
Assurance incendie et autre dommage aux biens	60,3	55,5
Assurance Assistance	4,6	4,5
Protection Juridique	18,3	18,1
Assurance perte de revenus	11,9	
Assurance pertes pécuniaires diverses	7,2	4,5
Total	294	230,8

Le risque de souscription dans la Formule Standard prend en compte les éléments suivants :

SCR de primes et réserves

Le SCR de primes et réserves vient capter un risque de sous-tarification (risque de primes) et de sous-estimation des provisions (risque de réserves). Il vient capter les risques de pertes ou de changement défavorable de la valeur des engagements suite à des fluctuations affectant la date de survenance, la fréquence et la gravité des événements assurés, ainsi que la date et le montant des règlements de sinistres.

En revanche, ce module ne tient pas compte des risques extrêmes, captés dans le SCR Catastrophe. Le calcul est basé sur les volumes de primes acquises et des Best Estimate nets de réassurance. Pour chaque LoB la formule standard fournit les écarts-type à utiliser.

SCR catastrophe

Le SCR catastrophe résulte d'une approche par scénario, qui modélise les risques extrêmes de sur-sinistralité non pris en compte dans le SCR de primes et réserves.

L'exigence en capital pour chacun des scénarios est calculée conformément aux règles de la formule standard en tenant compte des traités de réassurance de La Banque Postale Assurances IARD.

SCR cessation

Le SCR cessation capte le risque de hausse de la valeur des engagements en cas de cessation des contrats d'assurance à la fois sur les contrats en stock et les contrats futurs.

Pour chacun des types de produit (Auto, MRH, Protection Juridique, OLS et Alliatys), le choc de cessation (cessation de 40%) est appliqué uniquement dans le cas où le choc se traduit par une augmentation des Best Estimate. Les calculs sont réalisés à la maille des Groupes de Risques Homogènes (GRH) croisés avec le type de primes (contrats en stock / contrats futurs). Il n'y a ainsi pas de compensation entre les différentes LoB.

SCR Santé

Le SCR de souscription santé, concerne la garantie dommage corporelle. Le SCR Santé était nul en 2015 et passe à 3,6 M€ en 2016 du fait du reclassement des dommages corporels en auto et en MRH de la non vie à la santé non similaire à la vie.

C.1.2 Risque de concentration associé à la souscription

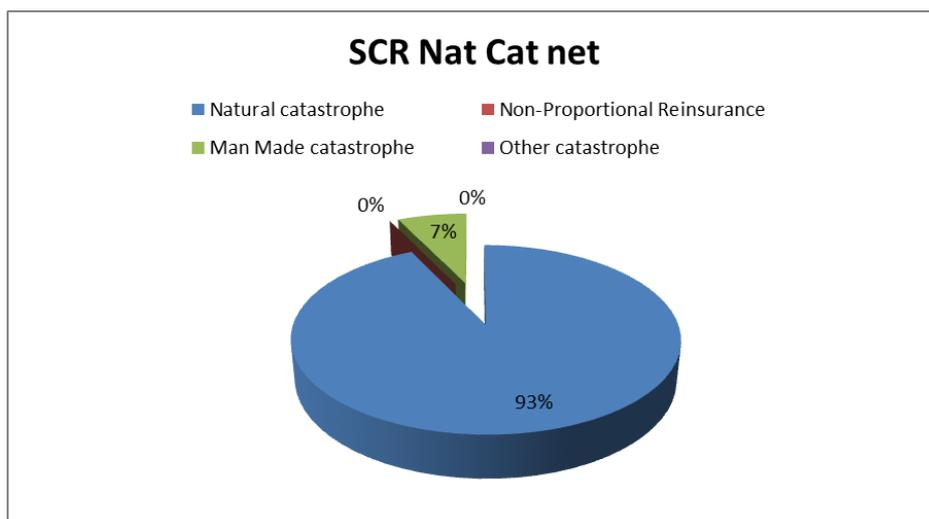
SCR Souscription Non-Vie

La répartition du SCR Primes et Réserves du SCR de Souscription Non-Vie est homogène entre les lignes d'activités au 31/12/2016 :

- Le SCR Primes et Réserves des lignes d'activités « Assurance incendie et autres dommages aux biens » et « pertes pécuniaires » représentent chacune 24 % du SCR Primes et Réserves global ;
- Les SCR Primes et Réserves de l'assurance Assurance de responsabilité civile automobile et de l'Assurance de responsabilité civile générale représentent chacun 20 % du total ;
- Le SCR Primes et Réserves de l'Autre assurance des véhicules à moteur représente quant à lui 11 % du total.

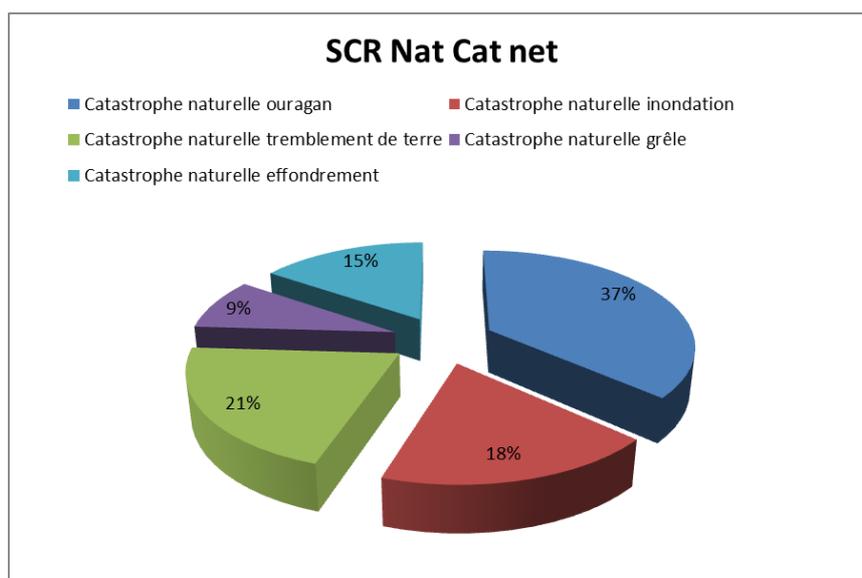
SCR Catastrophe

Le SCR catastrophe est notamment lié au risque de catastrophe naturel, qui explique plus de 93% du SCR catastrophe.



Le SCR Cat est essentiellement porté par le SCR Catastrophe Naturelle qui représente 93% du SCR Cat. Le SCR Catastrophe Naturelle est composé de 5 périls, le péril ouragan représente 37% de ce SCR.

La décomposition des risques au sein du SCR Catastrophe naturel est détaillée dans le graphique ci-dessous.



Le SCR Catastrophe Naturelles net est obtenu conformément aux dispositions de la Formule Standard.

SCR Souscription Santé

Le SCR Soucription Santé qui s'élève à 2,5 M€ correspond à la ligne « garantie des dommages corporels auto et habitation ».

Rationalisation des plus importants concentrations

Les produits proposés par La Banque Postale Assurances IARD portent uniquement sur le marché français. Les risques de concentration sont appréhendés au travers des normes de souscription et les dispositions prises en terme de réassurance.

Les normes de souscription sont définies afin de gérer les risques mal appréhendés ou non alignés avec la stratégie de La Banque Postale Assurances IARD. Par exemple, certains risque peuvent être

exclus comme les risques « spéciaux » comme des grandes demeures en MRH. Les dispositions prises en termes de réassurance visent notamment à amoindrir le risque de concentration engendré par l'exposition aux événements climatiques.

C.1.3 Mécanismes d'atténuation du risque de souscription

Réassurance et impact sur les Best Estimate

Les traités de réassurance mis en place, permettent de réduire les Best Estimate de 54% sur l'exercice 2016.

La Banque Postale Assurances IARD atténue son risque de souscription par le biais d'un programme de réassurance, à travers des traités en Quote-part et en excédent de perte ainsi qu'un traité en excédent de sinistre.

Réassurance et impact sur le SCR

La réassurance a également pour effet de de réduire le montant du SCR.

L'effet d'atténuation du programme de réassurance sur le SCR Non-Vie est de l'ordre d'environ 63 %. La nature des traités souscrits permet une atténuation conséquente du risque

C.2 Risque de marché

C.2.1 Exposition au risque de marché

C.2.1.1 Identification des risques de marché

La structure des actifs financiers au 31 décembre 2016 est présentée ci-dessous. Les actifs de placement de La Banque Postale Assurances IARD sont principalement composés d'obligations qui représentent 90% du portefeuille. Le reste étant investi dans des fonds La Banque Postale Asset Management.

<i>En M€</i>	Valeur de Marché	Valeur Nette Comptable	Plus ou Moins Values
Obligations d'Etat ou assimilés	77,5	73,6	3,9
Obligations d'entreprise	53,7	52,6	1,1
Fonds	15,1	14,6	0,5
Total	146,2	140,7	5,5

Plus de 59% des obligations en portefeuille sont des obligations d'Etat ou garanti par un Etat.

Tous les actifs sont libellés en euros. La société supporte un risque de change au travers de ses OPC qui comportent certains actifs sous-jacents libellés en devises.

Les différents chocs applicables à La Banque Postale Assurances IARD conformément aux dispositions de la Formule Standard sont les suivants :

	Obligations d'Etat ou assimilés	Obligations d'entreprise	Fonds
Taux	✓	✓	✓
Action			✓
Immobilier			
Spread	✓	✓	✓
Concentration	✓	✓	✓
Change			✓

C.2.1.2 Description des risques et niveaux d'exposition

Les risques pris en compte dans la formule standard applicables à La Banque Postale Assurances IARD sont :

- **SCR de taux**

Le SCR de taux permet de capter les risques qui résultent de la sensibilité de la valeur des actifs et des passifs (hors marge de risque) aux changements affectant les niveaux de taux à la hausse ou à la baisse. Le SCR de taux est le maximum entre le SCR résultant d'une baisse des taux et celui résultant d'une hausse des taux.

Au 31/12/2016, La Banque Postale Assurances IARD est sensible à la hausse des taux, qui a un impact à la baisse sur :

- La valeur de marché des actifs de placements (principalement des obligations) ;
- La valeur de ses provisions Best Estimate.

- **SCR action**

Le SCR action permet de capter le risque de diminution de la valeur de l'actif suite à une baisse des marchés actions.

Une distinction étant faite entre les actions des pays membres de l'EEE ou l'OCDE et des pays non membres de ces zones.

Au 31/12/2016, La Banque Postale Assurances IARD est principalement exposée au risque action cotées des pays membres de l'EEE ou l'OCDE qui explique plus de 99% du SCR Action.

- **SCR spread**

Le SCR de spread permet de capter le risque de diminution de l'actif suite à l'évolution des spreads de crédit sur les obligations. Le SCR de Spread résulte de l'application d'un choc dépendant du type de placement (Etat, Privé, Sécurisé), de la notation, et la durée.

Le SCR de spread sur les obligations gouvernementales des pays membres de l'Union Européenne est nul.

Le SCR de spread de La Banque Postale Assurances IARD au 31/12/2016 est principalement expliqué par les obligations d'entreprises qui constituent 39% du portefeuille d'actif (en valeur de marché).

- **SCR devise**

Le SCR devise permet de capter le risque d'évolution de la valeur de l'actif suite à des évolutions du niveau des taux de change entre l'euro et la devise des actifs détenus dans une monnaie autre que l'euro. La Banque Postale Assurances IARD dispose de 3,3 M€ d'actifs libellés en devise. Le SCR devise au 31/12/2016 représente 9 % du SCR de marché.

C.2.2 Risque de concentration associé au risque de marché

Les expositions du portefeuille de La Banque Postale Assurances IARD sont présentées dans les tableaux suivants :

Expositions par niveau de notation

<i>(en pourcentage de la valeur de marché)</i>	31/12/2016	31/12/2015
AAA	6,6%	7,4%
AA	47,9%	51,7%
A	19,5%	24,4%
BBB	23,5%	13,7%
NON NOTE	2,5%	2,7%
TOTAL	100%	100%

Expositions par zone géographique de l'émetteur

<i>(en pourcentage de la valeur de marché)</i>	31/12/2016	31/12/2015
France	57,9%	59,8%
Zone Euro hors France	28,0%	31,3%
Europe hors zone Euro	5,6%	4,6%
Monde	8,5%	4,2%
TOTAL	100%	100%

La part des obligations BBB est volontairement accrue conformément à la stratégie d'allocations d'actifs en phase avec la diversification. Ces choix sont validés dans les instances : comités des investissements et Comité de Pilotage des Risques Groupe.

Structure du portefeuille d'obligations par type d'émetteur

<i>(en pourcentage de la valeur de marché)</i>	31/12/2016	Etat	Secteur Financier	Secteur Industriel
Obligations Etat / Agences	55,9%	55,9%		
Obligations sécurisées	5,5%		5,5%	
Obligations crédit	38,6%		17,9%	20,7%
TOTAL	100%	55,9%	23,4%	20,7%

C.2.3 Mécanismes d'atténuation du risque de marché

Des études ALM sont réalisées tous les ans qui permettent de redéfinir l'allocation stratégiques d'actifs et d'orienter l'allocation tactique pour maintenir le risque à un niveau acceptable.

Le suivi a notamment pour objectif de mesurer l'adossement entre les flux de trésorerie qui vont être reçus les prochaines années et les flux de paiements liés aux engagements pris par La Banque Postale Assurances IARD avec la commercialisation de ses produits.

La dernière étude menée n'a pas mis en évidence d'importants gaps de trésorerie ou de taux qui pourraient survenir dans les années futures.

C.3 Risque de crédit

L'important programme de réassurance mis en place sur La Banque Postale Assurances IARD visant à atténuer ses risques techniques créent un risque de contrepartie de défaut des réassureurs importants.

La mise en place en 2016 d'un collatéral avec le principal réassureur a permis de baisser significativement l'exposition aux risques.

Le risque de crédit, au sens Solvabilité 2, est le suivant :

- **SCR de défaut de type 1**

Le risque de défaut de type 1 concerne principalement le risque de défaut des réassureurs. Ce risque étant désormais limité compte-tenu du programme de nantissement mis en place en 2016.

- **SCR de défaut de type 2**

Le risque de défaut de type 2 concerne principalement les créances intermédiaires et assurés.

Celui-ci a augmenté en 2016 essentiellement en raison de la hausse de l'activité.

Comme présenté précédemment, un collatéral a été mis en place en 2016, à hauteur de 114,5 M€. L'exposition nette (perte en cas de défaut) de La Banque Postale Assurance IARD diminue alors significativement d'environ 70 %.

C.4 Risque de liquidité

C.4.1 Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité est un risque qui fait l'objet d'un suivi spécifique au sein de La Banque Postale Assurances IARD. Sont en particulier réalisées des analyses visant à vérifier l'absence d'impasse de trésorerie dans différents scénarios :

- projection centrale des passifs avec la prise en compte des primes futures intégrées dans la frontière des contrats au sens de Solvabilité II,
- projection des passifs après une mise en réduction (hypothèse d'absence de primes futures)
- projection des passifs mis en run-off (en intégrant les renouvellements du stock) sous des hypothèses centrales et choquées

L'activité de La Banque Postale Assurances IARD est en développement, ce qui a pour effet de générer beaucoup de liquidité.

C.4.2 Bénéfice attendu dans les primes futures

Le bénéfice attendu inclus dans les primes futures est égal à la différence entre, d'une part, les provisions techniques sans marge de risque, et d'autre part, les provisions techniques sans marge de risque, telles que calculées dans l'hypothèse où les primes à recevoir pour les contrats d'assurance et de réassurance existants ne seraient pas reçues et indépendamment du droit légal ou contractuel du preneur de mettre fin à son contrat.

Le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures est estimé à 1,9 M€. Ce montant est calculé conformément à l'article 260 des actes délégués.

C.5 Risque opérationnel

C.5.1 Exposition au risque opérationnel

Les risques opérationnels significatifs suivants ont été identifiés :

- Faille de sécurité du SI de La Banque Postale Assurances IARD
- Déclarations frauduleuses (client, expert, réparateur)
- Perte de maîtrise suite à départs significatifs (qualitatif ou quantitatif).

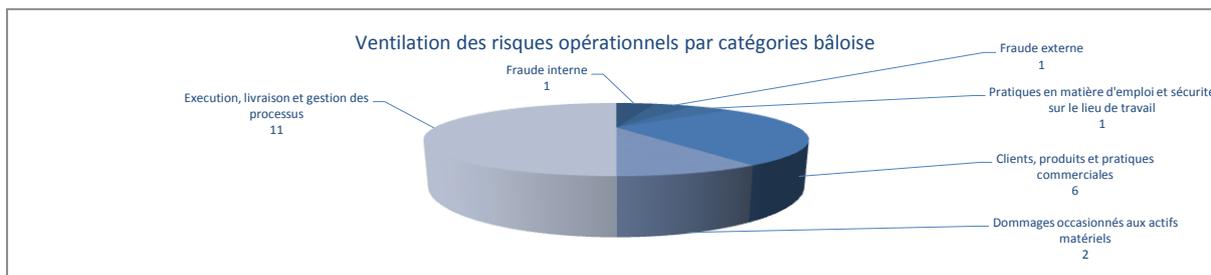
Ces risques, ainsi que tous les autres risques, sont documentés dans la cartographie des risques opérationnels.

Le calcul du SCR Opérationnel est forfaitaire et est égal au maximum entre une composante dépendant des primes acquises et une composante dépendant des Best Estimate.

Au 31/12/2016, la composante des provisions est supérieure à la composante des primes. En raison de la croissance des provisions Best Estimate en lien avec la croissance du portefeuille.

C.5.2 Risque de concentration associé au risque opérationnel

Les risques opérationnels ont été classifiés selon les Catégories Bâloise préconisées par Le Groupe La Banque postale et largement utilisées par les assureurs.



Les risques opérationnels de La Banque Postale Assurances IARD sont particulièrement concentrés sur deux catégories bâloises.

- *Exécution, livraison et gestion des processus*, catégorie qui recouvre notamment les risques opérationnels liés à la sous-traitance relativement présente à La Banque Postale Assurances IARD : infogérance du SI métier, gestion déléguée de certains produits et services (protection juridique, assurance appareils nomades, assistance...)
- *Client, produits et pratiques commerciales*, catégorie qui capte notamment les risques opérationnels liés aux activités du Centre de Relation Client de La Banque Postale Assurances IARD ainsi que les fortes préoccupations du Groupe La Banque Postale sur les risques liés à la non-conformité et la protection de la clientèle

Il est à noter que les risques liés à la catégorie *Interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes* sont captés dans le cadre des activités SI sous-traitées.

C.5.3 Mécanismes d'atténuation du risque opérationnel

Le dispositif d'atténuation du risque opérationnels repose notamment sur :

- La mise en place de dispositifs de maîtrise des risques opérationnels pour chacun des risques opérationnels (procédures, formation, contrôles par le SI, PRA, sites de replis...)
- La mise en œuvre de plans d'action visant à réduire la criticité des risques
- Le dispositif de contrôle permanent avec les contrôles de 1^{er} et l'identification des contrôles de 2^{ème} niveau à effectuer par rapport à la cartographie des risques
- La surveillance des risques à travers la mise en œuvre progressive d'indicateurs de suivi des risques majeurs et critiques, le suivi des incidents opérationnels et de leurs actions correctives et le suivi de l'exécution des plans d'action
- Le déploiement d'un dispositif de pilotage rapproché des sous-traitants incluant des comités de suivi régulier, la surveillance d'indicateurs de suivi des prestations réalisées et la demande de mise en œuvre d'action correctives en cas d'incidents opérationnels
- La mise en place d'une politique d'assurance pour compte propre pour les risques de fréquence rare et de très forte intensité comme la fraude interne, les malversations SI, l'atteinte aux biens et aux personnes.

L'efficacité du dispositif d'atténuation du risque opérationnel est trimestriellement surveillée en Comité de Gestion des Risques et annuellement réévalué dans le cadre des travaux cartographiques.

C.6 Résultats, analyses de sensibilité et tests de résistance

Dans le cadre des évaluations du Besoin Global de Solvabilité (BGS) et du respect permanent des exigences réglementaires, La Banque Postale Assurances IARD a défini quatre scénarios de stress appropriés à l'entreprise. Leur définition repose sur l'identification :

- des principaux risques en lien avec la cartographie des risques ;
- des événements capables d'impacter fortement la solvabilité.

Les scénarios de stress réalisés sont à dominante financière pour deux d'entre eux, un basé sur la baisse de la production et un basé sur la dégradation d'un partenaire/délégué.

Le scénario concernant la dégradation d'un partenaire consiste à diminuer d'un rang de la qualité de crédit de son principal réassureur (de BBB à BB) : l'impact sur l'exigence en capital est de l'ordre de 10 %.

Les scénarios de stress cumulent de manière conjointe des chocs sur les facteurs de risques financiers, techniques, opérationnels et de distribution. Ces niveaux de stress sont majoritairement calibrés de manière à approcher un quantile à 90%.

En complément, des scénarios des stress spot ont été réalisés sur la sensibilité au risque de marché :

- Baisse Action de 10 % ;
- Hausse de la courbe des taux de 0,5% ;
- Baisse de la courbe des taux de 0,5%.

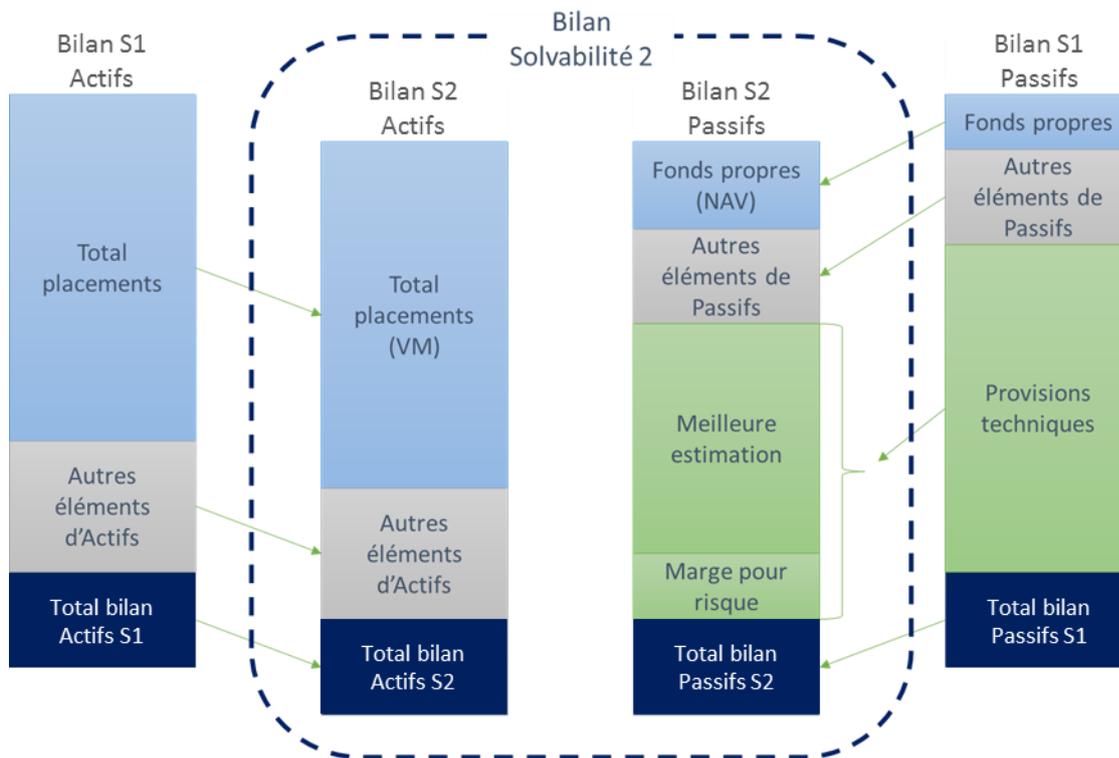
Il est à noter que la part du portefeuille en fond action est de 3,5 %, soit 5,1 M€. Un choc à la baisse a été appliqué à la valeur de marché des fonds actions impactant principalement le SCR Action.

Les chocs de hausse et baisse de la courbe des taux impactent à la fois l'actif et le passif. Il est à préciser que les mouvements sur les provisions techniques et les placements engendrent des variations sur l'ensemble des SCR.

	Central	Actions - 10 %	Taux -50 bps	Taux +50 bps
SCR Marché	7,6	7,4	7,7	7,5
Taux de couverture	49,4%	48,8%	48,5%	49,9%

D. Valorisation

La vision d'ensemble des bilans Solvabilité 1 et Solvabilité 2 peut être représentée dans le graphique suivant par principaux postes, ces-derniers étant par la suite repris et détaillés dans chacune des parties :



D.1 Actifs

Au 31/12/2016, La Banque Postale Assurances IARD ne détient pas les catégories d'actifs suivants :

- Immobilier autre que pour usage propre
- Détentions dans des entreprises liées (y compris participations)
- Actions en direct
- Produits dérivés
- Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie
- D'autres placements (hors UC) que ceux présentés dans les parties ci-après
- Placements en UC
- Prêts et prêts hypothécaires
- Dépôts auprès des cédantes.

Les principaux postes de l'actif des bilans Solvabilité 1 et Solvabilité 2 sont synthétisés dans le tableau suivant :

En M€	Actif			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016
Actifs incorporels	12	11	-	-
Impôts différés actifs	-	-	36,4	37,2
Immobilier (pour usage propre)	0,6	0,5	0,6	0,5
Placements (hors UC)	140,2	140,7	145,2	146,2
Provisions techniques cédées	170,1	217,3	124,9	160,1
Créances	130	143,3	117,9	143,3
Trésorerie et équivalent trésorerie	-	11,2	-	11,2
Autres actifs	25,5	28,3	-	-
Total actif	478,3	551,8	425,4	498,5

A noter que l'évaluation des provisions techniques cédées sera détaillée en D.2 - Provisions techniques (montants, méthodes d'estimation, etc.).

Lors du passage du Bilan S1 au Bilan économique, les éléments suivants ont été réévalués :

- Annulation des actifs incorporels et des frais d'acquisition reportés
- Comptabilisation des actifs en valeur de marché (yc ICNE) et annulation des surcotes / décotes
- Comptabilisation des provisions techniques en Best Estimate et ajout d'une marge de risque en brut de réassurance
- Annulation de la dette pour commissions de réassurance sur Provisions pour primes non acquises (PPNA) (26 M€)
- Annulation de la provision pour annulation de primes (PAP) : le risque de résiliation et d'impayé est déjà comptabilisé dans le BE de primes (3 M€)
- Comptabilisation des impôts différés.

D.1.1 Actifs incorporels

En norme Solvabilité 1, les actifs incorporels représentent les actifs non physiques de la société (brevet, marque, recherche et développement,...).

En norme Solvabilité 2, conformément aux spécifications techniques publiées par l'EIOPA (EIOPA – 14/209, paragraphe V.8.), les actifs incorporels peuvent être comptabilisés et valorisés à une valeur autre que zéro seulement s'ils peuvent être vendus séparément et s'il existe un prix coté sur un marché actif pour des actifs incorporels identiques ou similaires.

En M€	Actifs incorporels			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2015	2016	2015	2016
Actifs incorporels	12,0	11,0	-	-

Les actifs incorporels correspondent notamment à des logiciels. Les actifs incorporels détenus par La Banque Postale Assurances IARD n'ont pas de prix coté sur un marché actif. Ils ont donc été valorisés à une valeur égale à zéro dans le bilan solvabilité 2, conformément aux spécifications techniques de l'EIOPA.

D.1.2 Impôts différés actifs

En norme Solvabilité 1, la comptabilisation d'impôts différés est optionnelle. En norme Solvabilité 2, un stock d'impôts différés est inscrit au bilan par l'évaluation de la différence entre la valeur économique (« fair value ») et la valeur fiscale lorsque cette différence est temporaire.

En M€	Actif			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2015	2016	2015	2016
Impôts différés actifs	-	-	36,4	37,2

Les impôts différés actifs sont intégrés au bilan à hauteur des impôts différés passifs. Les impôts différés actif proviennent essentiellement des écarts de valorisation des provisions techniques cédées et comptes de régularisation.

D.1.3 Immobilier (pour usage propre)

En norme Solvabilité 1, les actifs immobiliers sont valorisés en valeur nette comptable. Cette valeur correspond à la valeur brute minorée du montant des éventuels amortissements et des provisions déjà passées.

En norme Solvabilité 2, les actifs immobiliers doivent être comptabilisés à leur valeur de réalisation en date de clôture. Les valeurs de réalisation retenues sont celles qui figurent dans les états financiers de la société.

Ce poste concerne essentiellement des aménagements et agencements au 31/12/2016. La valorisation de ces actifs retenue pour le bilan solvabilité 2 correspond à la valorisation du bilan compte sociaux de la société.

D.1.4 Placements

En M€	Placements (hors UC)			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2015	2016	2015	2016
Obligations	115,0	126,2	119,8	131,1
Dont obligations souveraines	73,5	73,6	77,2	77,5
Dont obligations d'entreprises	41,5	52,6	42,6	53,7
Fonds d'investissement	25,2	14,5	25,4	15,1
Total Placements (hors UC)	140,2	140,7	145,2	146,2

D.1.4.4 Obligations

En normes Solvabilité 1, les obligations sont comptabilisées en valeur nette comptable, hors impact de la surcote / décote obligataire. En normes Solvabilité 2, les obligations, comme tous les autres actifs de placement, sont valorisées à leur valeur de réalisation en date de clôture. Les valeurs de réalisation retenues sont celles qui figurent dans l'état financier de la société.

D.1.4.5 Fonds d'investissement

En norme Solvabilité 1, les placements au titre des fonds d'investissement représentent le total de la valeur nette comptable des seules parts d'OPCVM.

En norme Solvabilité 2, les fonds d'investissement, comme tous les autres actifs de placement, sont valorisées à leur valeur de réalisation en date de clôture. Les valeurs de réalisation retenues sont celles qui figurent dans l'état financier de la société.

En M€	Fonds d'investissement			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2015	2016	2015	2016
Fonds d'investissement	25,2	14,5	25,4	15,1

Au 31/12/2016, la part des OPCVM représente environ 10 % du portefeuille de placements (en valeur de marché).

La variation de la valeur des fonds d'investissement est due :

- aux mouvements de marché
- A la cession totale de parts sur certains fonds.

La Banque Postale Assurances IARD détient des positions dans 8 fonds, répartis principalement en OPCVM obligataires (environ 48%) et actions (environ 38%). A ce jour, la totalité des OPCVM détenus font l'objet d'une transparisation réalisée par La Banque Postale Asset Management.

D.1.5 Créances

La rubrique « Créances » répertorie trois principaux postes :

- Les créances nées d'opérations d'assurance ;
- Les créances nées d'opérations de réassurance ;
- Les autres créances.

En M€	Créances			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2015	2016	2015	2016
Créances nées d'opérations d'assurance	120	126,5	112,1	126,5
Créances nées d'opérations de réassurance	4,3	4,6	-	4,6
Autres créances	5,8	12,2	5,8	12,2
Créances	130,1	143,3	117,9	143,3

Les créances nées d'opérations d'assurance constituent les créances les plus importantes et résultent essentiellement de la mensualisation des primes émises

D.1.6 Trésorerie et équivalent trésorerie

Le poste au titre de la trésorerie correspond à l'ensemble des liquidités disponibles sur la base du solde de la caisse, des comptes courants bancaires et chèques postaux, dont la valeur n'est quasiment pas sujette à d'éventuelles variations de valeur. La trésorerie est valorisée à leur valeur faciale en date de clôture aux référentiels Solvabilité 1 et Solvabilité 2.

En M€	Trésorerie et équivalent trésorerie			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2015	2016	2015	2016
Trésorerie et équivalent trésorerie	-	11,2	-	11,2

D.1.7 Autres actifs

En M€	Autres actifs			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2015	2016	2015	2016
Autres actifs	25,5	28,3	-	-

Ce poste comprend les frais d'acquisition reportés (28 M€ au 31/12/2016) et les charges constatées d'avance dont la valorisation est nulle en Solvabilité 2.

D.2 Provisions techniques

D.2.1 Valeur des provisions techniques

La segmentation retenue dans le cadre de l'évaluation des provisions techniques est les Groupes de Risques Homogènes (GRH). La correspondance avec les lignes d'activité réglementaires Solvabilité II est détaillée dans la section C.1.1.

Les montants des provisions techniques au 31 décembre 2016 par LoB Solvabilité II sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

En M€

LoB	Provisions Techniques Comptables nette	BE Primes et Sinistres brut de Réassurance	BE net de Réassurance	Marge pour risque
Assurance de responsabilité civile automobile	52,9	100,2	45,5	6,5
Assurance de responsabilité civile générale	37,5	71	36,7	4,6
Autre assurance des véhicules à moteur	14,7	20,5	12,3	1,3
Assurance incendie et autre dommage aux biens	48,2	60,3	32,8	3,9
Assurance Assistance	1,2	4,6	-2,2	0,3
Protection Juridique	3,2	18,3	-4,9	1,2
Assurance perte de revenus	6,1	11,9	6,3	0,8
Assurance pertes pécuniaires diverses	20,9	7,2	7,3	0,5
Total	184,8	294	133,9	18,9

Les Provisions Techniques Comptables nette résultent de la somme des provisions suivantes : Provisions pour Sinistres à Payer (PSAP), Recours, Provision pour Frais de Gestion des Sinistres et Provisions pour Primes Non Acquisées.

Le montant des provisions techniques SII nettes de réassurance s'élève à 133,9 M€ porté principalement par la LoB Assurance de responsabilité civile automobile et Assurance de responsabilité civile générale.

Le ratio Best Estimate / Provisions Techniques Comptables nette est de 77,8 % sur l'ensemble des LoB.

Le passage des provisions techniques des normes françaises aux normes Solvabilité II s'explique par les travaux décrits ci-dessous :

- BE de Primes :
 - Calculée grâce aux éléments produits dans le cadre du calcul des Provisions pour primes non acquises (PPNA), des provisions pour annulation de primes (PAP) et des provisions pour créances douteuses (PCD) et sans prise en compte de la provision pour risques en cours (PREC). Prise en compte des primes non émises sur lesquelles LBPAI est engagée vis-à-vis du client et de l'escompte au taux sans risque et ajout des frais futurs.

- BE de Sinistres :
 - Calculée grâce au montant de provisions statutaires en retirant la marge pour prudence, en les escomptant au taux sans risque pertinent et en ajoutant les frais futurs.
- BE liés à la réassurance :
 - Calculée grâce aux éléments produits dans le cadre du calcul des provisions cédées et des cadencements utilisés pour le calcul de la meilleure estimation des sinistres.

L'application des taux de frais de gestion de sinistres, de frais administratifs, de taux de chute et l'actualisation pour une vision en valeur de marché sont détaillés en section D.2.2.

Best Estimate Sinistres

Le Best Estimate de sinistres brut est en hausse de 143,1 M€ à 192,7 M€ (+35%) au 31/12/2016 principalement dû à l'augmentation de la charge « corporelle sur postes capitalisés » de 10,5 M€ (Assurance de responsabilité civile automobile), des PSAP (hausse de l'activité) et de la mise à jour de la courbe des taux EIOPA couplée à l'augmentation de la durée du passif.

Le Best Estimate de sinistres cédé progresse de 83,1 M€ à 108,1M€ (+30%). La progression est inférieure à celle des BE bruts en raison de la diminution du taux de cession au traité quote-part toutes branches GSA (50% en 2015 à 45% en 2016).

Best Estimate Primes

Le Best Estimate de primes brut est en hausse de 87,7 M€ à 101,3 M€ (+15%) principalement dû au remboursement de la prime en cas de résiliation, volume d'activité et une dégradation du S/P. Cet écart est en partie compensée par la diminution des frais d'administration.

Le Best Estimate de primes cédé progresse de 41,8 M€ à 52,0 M€ (+24%). La progression s'explique principalement par la hausse du BE de prime brut et de la sinistralité.

La correspondance entre la maille GRH et les LoB SII est décrite ci-dessous :

	GRH	LoB
AUTO	Auto CAT	Autre assistance des véhicules à moteur
	Auto DOM MAT	Autre assistance des véhicules à moteur
	Auto RC MAT	Responsabilité civile automobile
	Auto RC Corp	Responsabilité civile automobile
MRH	MRH DOM MAT	Incendie et autres dommages aux biens
	MRH CAT	DAB PART
	MRH DOM MAT	Incendie et autres dommages aux biens
	MRH RC MAT	Responsabilité civile générale
	MRH RC CORP	Responsabilité civile générale

D.2.2 Méthodes de valorisation retenues

Approche générale

Les calculs des montants Best Estimate Primes et Sinistres ont été réalisés par GRH et regroupés par LoB SII par la suite. Ces calculs se basent sur les montants de provisions techniques en normes françaises en vision Best Estimate, c'est-à-dire hors marge de prudence, et hors PREC qui sont réalisés à une maille plus fine que celle des Best Estimate.

Frontière des contrats Solvabilité II

Pour pouvoir valoriser les provisions techniques, il est nécessaire de déterminer avec précision les engagements de l'entreprise envers les assurés et tous autres tiers, et réciproquement de déterminer les engagements des assurés et tiers envers l'entreprise d'assurance. La notion de frontière des contrats permet d'identifier les engagements à considérer pour constituer le Bilan et ceux à ne pas inclure.

Pour l'ensemble des produits, la frontière des contrats inclut donc :

- L'ensemble des primes émises non acquises des contrats en cours (provisionnées en norme comptable en PPNA)
- Une année de primes sur les contrats à tacite reconduction dont la date de terme survient dans les deux mois suivant la date d'inventaire (l'assureur doit dénoncer le contrat au moins deux mois avant la date de terme)
- Une année de primes sur les contrats souscrits à la date d'inventaire dont la date de prise d'effet est postérieure à la date de calcul (l'assureur ne peut dénoncer le contrat avant la première date anniversaire du contrat).

Pour les calculs, les contrats sont découpés en deux groupes :

- **Les contrats en stock** : dont la prime a déjà été émise mais pas encore acquise : il s'agit des contrats correspondant aux PPNA
- **Les contrats futurs** : dont la prime n'a pas encore été émise à la date de calcul : il s'agit des contrats correspondants aux tacites reconductions des deux prochains mois et des contrats à effet différé (souscrits avant la date de calcul avec une prise d'effet après la date de calcul)

Afin d'assurer une évaluation économique et qui respecte les exigences réglementaires des provisions techniques cédées, les flux de sinistres cédés sont calculés au regard des frontières des contrats d'assurance auxquels ils se rapportent (article 41 point 1. du règlement délégué).

- **Données utilisées**

Les données intervenant dans le calcul des provisions techniques Solvabilité 2 sont de natures très diverses. Les principales données ayant un impact dans le calcul des provisions techniques sous Solvabilité 2 peuvent être regroupées comme suit :

- Les données comptables ou d'inventaire sont les provisions comptables calculées, les éléments de la balance comptable, les comptes d'exploitation pour les activités de réassurance et les historiques de primes et de sinistres réglés ou provisionnés présentés sous forme de triangles ;
- Les données d'actifs concernent le stock des placements par ligne d'actifs avec les caractéristiques des titres qui vont permettre la modélisation de l'évolution de leur valeur dans le temps et la projection de leurs revenus ;
- Les données de passif concernent des informations utilisées pour la valorisation des provisions, ces données contiennent les informations permettant de modéliser les flux et les stocks générés dans le futur par les contrats en portefeuille.

Best Estimate de Primes

• **Best Estimate de Primes brut**

Le Best Estimate correspond à la meilleure estimation, en moyenne, des flux de trésorerie futurs liés aux engagements de la compagnie. Chaque hypothèse de calcul doit donc représenter la meilleure estimation de la compagnie, sans inclusion de marge de prudence. Dans la meilleure estimation des hypothèses de calcul, plusieurs éléments sont pris en considération, notamment :

- L'incertitude quant à la fréquence et au coût des sinistres : meilleure estimation de la charge ultime des sinistres, prise en compte de tout élément pouvant impacter le montant des règlements futurs (effet de l'inflation, environnements juridique et économique, etc.) ;
- L'incertitude quant à la date de survenance des sinistres et au délai nécessaire pour régler les sinistres : meilleure estimation de la cadence de règlement des sinistres ;
- L'incertitude quant au montant des frais nécessaires pour honorer les engagements de la compagnie : meilleure estimation des différents postes de frais ;
- L'incertitude quant aux phénomènes de rachat de contrats et au comportement de l'assuré, pouvant impacter le nombre de contrats sur lesquels la compagnie est engagée à la date d'évaluation du Best Estimate : meilleure estimation du taux de chute.

Le calcul du Best Estimate brut de réassurance est réalisé en 5 étapes en :

- Déterminant le volume de primes entrants dans la frontière des contrats S2
- Déterminant les flux de primes futurs et de sinistres futurs à partir des cadences de règlement
- Appliquant des taux de frais de gestion des sinistres et des taux de frais administratifs
- Calculant des frais de gestion des placements sur toute la durée de projection à partir du taux de frais de gestion des placements
- Actualisant des flux futurs à la courbe des taux sans risque.

• **Best Estimate de Primes cédées**

Le Best Estimate de Prime cédée prend en compte les cash flows engendrés par les contrats de réassurance au regard des contrats entrants dans la frontière des contrats. Le calcul doit prendre en compte la valeur actuelle des flux en utilisant le taux d'intérêt sans risque, et l'ajustement pour défaut des contreparties.

Le calcul est fait sur la base des flux financiers entre l'assureur et le réassureur en :

- Appliquant des taux de cession sur les flux de primes et de sinistres bruts de réassurance
- Calculant des commissions de réassurance
- Calculant la participation aux bénéfices de réassurance
- Actualisant des flux futurs à la courbe des taux sans risque
- Calculant l'ajustement pour défaut de la contrepartie.

Pour le BE de primes, seul les traités de réassurance en quote-part sont valorisés dans le calcul du BE cédé. La meilleure estimation des montants recouvrables au titre des traités de réassurance non proportionnels est considérée nulle.

Best Estimate de Sinistres

Pour valoriser les Best Estimate, l'identification de tous les encaissements et décaissements relatifs à ses engagements est réalisée. Les flux correspondants sont probabilisés de manière à calculer une espérance mathématique (ce qui exclut d'intégrer toute marge de prudence) et sont ensuite actualisés sur la base de la courbe de taux sans risque puis sommés pour obtenir le montant de Best Estimate.

La provision Best Estimate est évaluée brut de réassurance et inscrit au passif du bilan économique. Une provision Best Estimate des montants recouvrables au titre de la réassurance est constituée en représentation à l'actif pour prendre en compte les cessions aux réassureurs et aux véhicules de titrisation. Cette dernière intègre un ajustement « afin de tenir compte des pertes probables pour défaut de la contrepartie »

La méthodologie de calcul du Best Estimate de sinistre est différente entre les provisions Best Estimate sur les rentes potentielles et sur les autres engagements.

- **Best Estimate de Sinistres brut**

Le Best Estimate de Sinistres est estimé à la maille des groupes de risques homogènes (GRH). La provision est calculée selon une méthode déterministe par actualisation de la meilleure estimation des flux de trésoreries futures liées aux sinistres antérieurs.

Le calcul du Best Estimate brut de réassurance est effectué en :

- Déterminant des flux futurs sur les rentes potentielles via :
 - o La détermination des arrrages futurs probables calculés à partir des données de la direction technique de la table de mortalité et de la courbe d'inflation
 - o L'application des taux de frais de gestion des sinistres
 - o Le calcul des frais de gestion des placements sur toute la durée de projection à partir du taux de frais de gestion des placements (nécessite au préalable de calculer les flux de cession).
- Déterminant des flux futurs hors rentes potentielles via :
 - o La détermination des montants de PSAP, Recours et PFGS par exercice de survenance
 - o Le cadencement des flux en fonction de l'exercice de survenance
 - o Le calcul des frais de gestion des placements sur toute la durée de projection à partir du taux de frais de gestion des placements (nécessite au préalable de calculer les flux de cession).
- Actualisant des flux futurs à la courbe des taux sans risque

- **Best Estimate de Sinistres cédés**

Le Best Estimate de Sinistres cédés est estimé à la maille des groupes de risques homogènes présentée croisée avec un split par réassureur. Similairement au calcul des provisions brutes, la provision est calculée selon une méthode déterministe par actualisation de la meilleure estimation des flux de trésoreries futurs liés à la cession des sinistres antérieurs.

Le calcul prend en compte la valeur actuelle des flux en utilisant le taux d'intérêt sans risque, et l'ajustement pour défaut des contreparties. Le calcul est fait sur la base des flux financiers entre l'assureur et le réassureur.

Le calcul du Best Estimate cédé est effectué en :

- Déterminant des flux futurs de cession sur les rentes potentielles au titre des traités en quote-part (Application des taux de cession sur les arrrages futurs probables)
- Déterminant des flux futurs de cession hors rentes potentielles et de la réassurance non proportionnelle sur les rentiers potentiels
 - o Détermination des montants de PSAP et de Recours cédés par exercice de survenance et par réassureur
 - o Cadencement des flux en fonction de l'exercice de survenance
- Actualisant des flux futurs à la courbe des taux sans risque
- Calculant de l'ajustement pour défaut de la contrepartie

- **Granularité du calcul et Line of Business (LoB)**

Les Best Estimate doivent être au minimum segmentés en « Line of Business » (LoB). Les Best Estimate par ligne d'activité constituent des données d'entrée dans les calculs de marge de solvabilité (SCR et MCR) ; il s'agit d'un élément de la cartographie des risques.

La décomposition en lignes d'activités est obligatoire, mais il s'agit d'un niveau de granularité minimal. L'estimation des provisions nécessite de réaliser les analyses à des niveaux plus fins afin de respecter l'homogénéité des données (en termes de risques) et ainsi les hypothèses sous-jacentes aux modèles de valorisation.

Le calcul de la provision Best Estimate est réalisé à la maille des Groupes de Risques Homogènes (GRH) croisée avec l'année de survenance.

Les BE de prime et de sinistres sont ainsi obtenus par GRH puis par LoB SII. Les principes méthodologiques retenus pour la détermination des différentes hypothèses évoquées sont détaillés ci-dessous.

Hypothèses utilisées

- **Best Estimate de primes**

Le Best Estimate de primes se décompose en deux termes :

- Le Best Estimate de primes des contrats dont la prime a déjà été émise par la compagnie mais pas encore acquise (cas de la PPNA) ;
- Le Best Estimate de primes des contrats dont la prime n'a pas encore été émise par la compagnie.

Pour chacun de ces deux termes, les éléments suivants ont été déterminés selon la maille de GRH :

- Un ratio de sinistralité basée sur une approche à l'ultime c'est-à-dire sans marge de prudence ;
- Une cadence de règlement des sinistres calibrée à partir de la profondeur d'historique;
- Pour les frais, une hypothèse de taux de frais, exprimée en fonction d'un volume à définir, permettant d'estimer les cash-flows futurs de frais sous l'hypothèse de continuité d'activité : frais d'administration, frais de gestion des sinistres, frais de gestion des placements, frais généraux ;
- Une hypothèse de taux de résiliation / annulation des contrats ;
- Les facteurs d'actualisation permettant d'obtenir la valeur actuelle des engagements futurs d'assurance.

Les données liées aux cadences, taux de frais et ratio S/P sont communes aux contrats en stock et aux contrats futurs.

La cadence de règlements des sinistres est appliquée à la charge ultime des sinistres. L'approche consiste à estimer à quelles dates seront effectués les règlements de sinistres. La chronique est calibrée sur l'ensemble des exercices de survenance.

L'horizon de temps retenu doit correspondre à la durée de vie attendue de l'ensemble des flux de trésorerie liés au règlement des sinistres : flux de trésorerie entrants (recours) et sortants (prestations).

Les cadences retenues sont cohérentes avec les cadences observées dans les données statistiques et tenir compte de tout élément, interne ou externe à la compagnie, qui pourrait modifier ces cadences dans le futur. Les hypothèses formulées doivent ainsi être réalistes et reposer sur des informations à jour et crédibles.

- **Best Estimate de sinistres**

Le Best Estimate des provisions pour sinistres sont destinées à couvrir l'ensemble des règlements de sinistres y compris les frais de gestion restant à honorer pour l'ensemble des sinistres déjà survenus, qu'ils soient connus ou non de l'assureur et sont évalués à partir des éléments suivants :

- Les montants de PSAP, par GRH et année de survenance,
- Les provisions comptables sur les rentes (dossier/dossier + PRR) par année de survenance,
- Les montants de recours, par GRH et année de survenance,
- La provision pour Frais de Gestion des Sinistres,
- Les taux de frais de gestion des placements,
- La courbe des taux sans risque publiée mensuellement par l'EIOPA,
- Une cadence de règlement des sinistres.

Concernant la cadence de règlement, l'approche consiste à définir, pour une GRH, la cadence de liquidation dans sa totalité. La chronique obtenue est calibrée sur l'ensemble des exercices de survenance.

L'horizon de temps retenu doit correspondre à la durée de vie attendue de l'ensemble des flux de trésorerie liés au règlement des sinistres : flux de trésorerie entrants (recours) et sortants (prestations).

Les cadences retenues doivent être cohérentes avec les cadences observées dans les données statistiques et tenir compte de tout élément, interne ou externe à la compagnie, qui pourrait modifier ces cadences dans le futur. Les hypothèses formulées doivent ainsi être réalistes et reposer sur des informations à jour et crédibles.

- **Hypothèses économiques**

La courbe des taux utilisée pour le calcul de BE est la courbe des taux sans risques de l'EIOPA avec correction pour volatilité. Le tableau ci-dessous est un rappel de cette courbe des taux au 31/12/2016 :

		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
31/12/2016	Central	-0,17%	-0,09%	0,03%	0,26%	0,50%	0,80%	1,09%	1,36%	1,56%	1,70%
	Choc hausse	0,83%	0,91%	1,03%	1,26%	1,50%	1,80%	2,09%	2,36%	2,56%	2,70%
	Choc baisse	-0,17%	-0,09%	0,03%	0,26%	0,50%	0,57%	0,73%	0,96%	1,17%	1,29%
31/12/2015	Central	0,06%	0,12%	0,36%	0,72%	1,00%	1,35%	1,62%	1,88%	2,10%	2,23%
	Choc hausse	1,06%	1,12%	1,36%	1,72%	2,00%	2,35%	2,62%	2,88%	3,10%	3,23%
	Choc baisse	0,06%	0,12%	0,36%	0,53%	0,65%	0,92%	1,14%	1,39%	1,64%	1,74%

- **Evaluation avec une réduction de la correction pour volatilité à zéro**

Conformément aux exigences réglementaires, une étude de sensibilité des provisions techniques et du ratio de couverture du SCR a été menée afin de déterminer l'impact de la mesure de correction pour volatilité (VA) au 31/12/2016.

Les provisions techniques nettes de réassurance ainsi obtenues s'élèvent à 134,5 M€, contre 133,9 M€ en considérant la correction pour volatilité.

L'annulation de la correction pour volatilité n'est pas de nature à modifier significativement le taux de couverture du SCR par les fonds propres, comme le montre le tableau suivant :

	Avec VA	Sans VA	Ecart %
Fonds propres prudentiels	45,2	44,6	-1,28%
Fonds propres éligibles pour le SCR	45,2	44,6	-1,28%
SCR	91,5	91,6	0,14%
Taux de couverture du SCR	49,4%	48,68%	-1,42%
Fonds propres éligibles pour le MCR	45,2	44,6	-1,28%
MCR	27,6	27,7	0,19%
Taux de couverture du MCR	163,51%	161,14%	-1,47%

Montants en M€

D.2.3 Marge de risque

Conformément à l'article 58 des actes délégués, LBPAI a fait le choix d'appliquer la méthode simplificatrice 2 des spécifications techniques de Solvabilité II dans le calcul de la marge pour risque. Cette méthode consiste en une approximation de la marge pour risque calculée à partir de la chronique d'écoulement du capital de solvabilité réglementaire. Plus précisément, l'approximation retenue repose sur la projection du SCR en fonction du cadencement de BE par année future.

Les marges pour risque au 31/12/2016 par LoB Solvabilité II sont détaillées ci-dessous :

LoB	Marge pour risque 2016 (K€)
Assurance de responsabilité civile automobile	6 464
Assurance de responsabilité civile générale	4 572
Autre assurance des véhicules à moteur	1 322
Assurance incendie et autre dommage aux biens	3 884
Assurance Assistance	301
Protection juridique	1 176
Assurance perte de revenus	762
Assurance pertes pécuniaires diverses	469
Total	18 949

La Risk Margin est en forte hausse de 7,6 M€ à **18,9 M€** en raison du fort allongement de la durée du passif due à l'intégration d'un BE de rentes sur les rentes potentielles

D.2.4 Différences de valorisation Solvabilité 1/Solvabilité 2

Au 31/12/2016, les provisions techniques S2 sont de **312,8 m€**, en hausse de 31%, en ligne avec la hausse des provisions techniques S1 :

- Le Best Estimate augmente de 27%, plus lentement que les provisions S1
- La Risk Margin est en forte hausse de 7,6 m€ à **18,9 m€** en raison du fort allongement de la durée du passif due à l'intégration d'un BE sur les rentes potentielles

Les provisions techniques cédées S2 sont de **160,1 m€** en hausse de 28%, en ligne avec une hausse de 27% des provisions cédées dans les comptes sociaux.

Provisions brutes de réass. (M€)	31/12/2016	31/12/2015
PT S1 Brut	384	293
dont PPNA	140	120
dont Provision Sinistre	224	160
PT S2 Brut	313	238
Best Estimate	294	231
Risk Margin	19	8
Cessions (M€)	31/12/2016	31/12/2015
PT S1 Cédé	217	170
dont PPNA	82	72
dont Provision Sinistre	123	92
PT S2 Cédé	160	125
Ecart PT S2 - PTS1	-57	-45

D.3 Autres passifs

Au 31/12/2016, La Banque Postale Assurances IARD ne dispose pas au passif de son bilan des éléments suivants :

- Provision pour retraite et autres avantages
- Dettes pour dépôts espèces des réassureurs
- Dettes subordonnées.

Les principaux postes du passif des bilans Solvabilité 1 et Solvabilité 2 sont synthétisés dans le tableau suivant :

En M€	Passif			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2015	2016	2015	2016
Provisions autres que les provisions techniques	0,3	0,6	0,3	0,6
Impôts différés passifs	-	-	0,4	37,2
Dettes	139,4	132,3	103,6	102,6
Autres passifs	0	0,1	0	0,1
Total Passif	139,7	139,9	104,3	103,3

D.3.1 Provisions autres que les provisions techniques

Les éléments comptabilisés dans le poste « provisions autres que les provisions techniques » correspondent à des provisions pour des engagements retraite valorisées de la même manière en normes Solvabilité 1 et en normes Solvabilité 2.

D.3.2 Impôts différés passifs

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporaires constatées entre les valeurs économiques des actifs et passifs du bilan valorisés en norme Solvabilité 2, et les valeurs nettes comptables issues des comptes sociaux.

En M€	Impôts différés passifs			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2015	2016	2015	2016
Impôts différés passifs	-	-	0,4	37,2

Les impôts différés passif proviennent essentiellement des écarts de valorisation des provisions techniques brutes.

D.3.3 Dettes

La rubrique « Dettes » répertorie cinq principaux postes :

- Dettes envers les établissements de crédit
- Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit
- Dettes nées d'opérations d'assurance
- Dettes nées d'opérations de réassurance
- Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)

En M€	Dettes			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2015	2016	2015	2016
Dettes envers les établissements de crédit	3,9	-	3,9	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	31,9	27	28,6	23,3
Dettes nées d'opérations de réassurance	85,8	80,6	56,1	54,6
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	17,8	24,7	15	24,7
Dettes	139,4	132,3	103,6	102,6

Un retraitement est appliqué aux dettes en Solvabilité 1 afin d'obtenir les dettes en Solvabilité 2. Les dettes nées d'opérations d'assurance et les dettes nées d'opérations de réassurance en Solvabilité 2 sont respectivement retraitées de la PAP et des commissions des réassureurs déjà encaissées.

E. Gestion du capital

E.1 Fonds propres

Les fonds propres éligibles à la couverture de l'exigence de solvabilité requis sont dérivés du bilan prudentiel Solvabilité II.

Les fonds propres définies par l'article 87 de la directive 2009/138/CE Solvabilité 2 correspondent à la somme des fonds propres de base et des fonds propres auxiliaires qui sont respectivement définies par les articles 88 et 89 de la Directive Solvabilité 2.

Les fonds propres de base se composent des éléments suivants:

- l'excédent des actifs par rapport aux passifs, issu du bilan prudentiel Solvabilité II évalué conformément à l'article 75 de la Directive ;
- les passifs subordonnés répondant aux critères d'éligibilité dans le cadre de Solvabilité II.

Les fonds propres auxiliaires se composent d'éléments, autres que les fonds propres de base, qui peuvent être appelés pour absorber des pertes. Les fonds propres auxiliaires peuvent inclure les éléments suivants, dans la mesure où il ne s'agit pas d'éléments de fonds propres de base:

- la fraction non versée du capital social ou le fonds initial qui n'a pas été appelé;
- les lettres de crédit et les garanties;
- tout autre engagement, juridiquement contraignant, reçu par les entreprises d'assurance et de réassurance.

Les fonds propres de base Solvabilité 2 de La Banque Postale Assurances IARD correspondent aux fonds propres comptes sociaux. Ces fonds propres ont été classés en Tier 1.

La Banque Postale Assurances IARD ne détenant pas de fonds cantonné, aucun écrêtement n'a été réalisé.

Les fonds propres de base de La Banque Postale Assurances IARD sont constitués uniquement de :

- actions ordinaires,
- primes d'émission,
- réserve de réconciliation.

La réserve de réconciliation intègre : le résultat social de l'année, le report à nouveau et les écarts engendrés par le passage à la norme Solvabilité 2.

E.1.1 Processus de gestion des fonds propres

Les principes objectifs et procédures mis en œuvre dans le cadre de la gestion des fonds propres (y compris politique de gestion des fonds propres) sont les suivants :

- Les principes de gestion du capital ;
- Les procédures de gestion du capital ;
- La procédure en cas d'insuffisance de la solvabilité.

La Direction Générale de La Banque Postale Assurances IARD est responsable de la mise en œuvre de la politique de gestion des fonds propres validée par le Conseil d'Administration.

Principes de gestion du capital

La gestion de capital est réalisée en conformité avec les exigences réglementaires de solvabilité 2. Elle s'inscrit dans le cadre des travaux de la Filiale qui permet d'évaluer la situation actuelle en terme de solvabilité mais également d'anticiper les besoins futurs à travers des projections à moyen terme, en application de l'article 45 de la Directive Solvabilité 2 (ORSA).

Un plan de gestion de capital à moyen terme est élaboré annuellement dans le cadre de l'exercice ORSA, ainsi qu'en cas de survenance d'un événement majeur impactant significativement le profil de risque de la Filiale. Il tient compte des mesures correctrices nécessaires pour garantir la solvabilité de la Filiale et aborde en particulier les opérations envisageables sur le capital de la Filiale :

- Paiement des dividendes
- Augmentations/réductions de capital
- Autre moyens de gestion de capital (émissions fonds propres auxiliaires, programmes de réassurance,...)

Le plan de gestion de capital est communiqué au Conseil d'Administration dans le cadre du rapport ORSA. Il fait partie intégrante du processus de gestion de capital de La Banque Postale en tant que tête du Conglomérat Financier conformément aux dispositions réglementaires.

Procédures de gestion du capital

Augmentation / réduction de capital

Les augmentations/réductions de capital sont proposées par le Conseil d'Administration et soumises au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale de la Filiale. La décision porte sur le montant et les modalités de l'opération.

Les décisions d'augmentation ou de réduction de capital sont prises en cohérence avec les évolutions prospectives de capital réalisées lors des travaux prospectifs d'évaluation de la solvabilité de la Filiale et de La Banque Postale dans le cadre du Conglomérat Financier.

Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes sont proposées par le Conseil d'Administration et soumise au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale. La décision porte sur le montant du dividende et sur son mode de versement aux actionnaires.

Les montants de dividende tiennent compte de l'impact sur le niveau de la solvabilité de l'entreprise afin que les exigences réglementaires soient respectées, ainsi que le niveau d'appétit pour le risque défini pour la Filiale par le Conseil d'administration.

Conformément à l'article 71 du règlement délégué 2015/35 de la Commission, la distribution de dividende ne peut pas être proposée par le Conseil d'Administration ni décidé par l'assemblée générale des actionnaires, lorsque le capital de solvabilité requis n'est pas respecté ou qu'une distribution en rapport avec cet élément entraînerait un tel non-respect, sauf si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- l'autorité de contrôle a exceptionnellement levé l'interdiction de paiement de dividendes;
- la distribution n'affaiblit pas davantage la position de solvabilité de la Filiale ;
- le minimum de capital requis est respecté après la distribution.

Autres éléments de capital

D'autres moyens de gestion de capital peuvent être proposés au conseil d'administration, comme par exemple l'émission de fonds propres auxiliaires, l'émission de passif subordonnés ou toute forme de couverture permettant de réduire le niveau d'exigence de capital de la Filiale.

Procédure en cas d'insuffisance de la solvabilité

En cas d'insuffisance de solvabilité au regard de l'appétence aux risques et conformément à la politique ORSA, des mesures préventives sont présentées par la Direction Générale au Conseil d'administration.

Ce plan d'action peut intégrer, à titre d'exemple :

- Des éléments d'augmentation de capital
- La réduction ou annulation du dividende

- Une proposition d'évolution du programme de réassurance
- Une proposition d'évolution des allocations d'actifs
- L'achat de couvertures financières
- Le recours à la réassurance
- La cession ou la titrisation de portefeuille de contrats
- L'adaptation du volume d'activité.

Conformément à l'article 138 de la directive Solvabilité 2 2009/138/CE, la Filiale informe immédiatement l'autorité de contrôle lorsqu'elle constate que le capital de solvabilité requis (SCR) n'est plus conforme ou qu'il risque de ne plus l'être dans les trois prochains mois. Dans les deux mois à compter de la constatation de la non-conformité du capital de solvabilité requis, la Filiale soumet un plan de rétablissement réaliste, préalablement approuvé par le Conseil d'Administration, à l'approbation de l'Autorité de Contrôle.

Conformément à l'article 139 de la directive Solvabilité 2 2009/138/CE, la Filiale informe immédiatement l'autorité de contrôle lorsqu'elle constate que le minimum de capital requis (MCR) n'est plus conforme ou qu'il risque de ne plus l'être dans les trois prochains mois. Dans un délai d'un mois à compter de la constatation de la non-conformité du capital de solvabilité requis, la Filiale soumet à l'approbation de l'autorité de contrôle, un plan de financement réaliste à court terme en vue de ramener dans un délai de 3 mois après constatation les fonds propres de base éligibles au moins au niveau du minimum de capital requis ou de réduire son profil de risque pour garantir la conformité du capital requis. Ce plan de financement sera préalablement approuvé par le Conseil d'administration.

E.1.2 Composition et évolution des fonds propres

Les éléments de fonds propres sont classés en trois niveaux, appelés « Tier » en anglais. Les fonds propres de base « Tier 1 » étant le meilleur niveau de fonds propres.

Ce classement est fonction, à la fois, de leur caractère de fonds propres de base ou de fonds propres auxiliaires et des caractéristiques de disponibilité permanente et de subordination

Les fonds propres de La Banque Postale Assurances IARD sont composés uniquement d'éléments de tiers 1.

Les Fonds Propres Solvabilité 2 se dégrade de 8,8 M€ entre le 31/12/2015 et 31/12/2016 du fait de l'intégration du résultat de l'exercice de -11 M€, la hausse des frais d'acquisition reportés et la non prise en compte de de l'impôt différé net.

Ces éléments sont en partie compensés par la hausse de la mise à la juste valeur des provisions techniques nettes de réassurance dû à la croissance du portefeuille (+5,5 M€), de la mise à la juste valeur des bas de bilan principalement expliquée par l'augmentation des dettes dues aux commissions de réassurance (+2,6 m€) et à l'annulation de la PAP (+3,2m€) et l'annulation des frais d'acquisition reportés.

Le passage des Fonds Propres en normes S1 aux normes S2 est présenté dans le tableau ci-dessous :

<i>En M€</i>	31/12/2016
Fonds Propres S1	34,6
Réserve de réconciliation	10,6
Annulation des actifs incorp. et des FAR	-39,0
PMVL des placements (yc ICNE et S/D)	5,3
Mise à la JV des provisions techniques	14,6
Mise à la JV des créances et des dettes	29,8
Impôt Différé net	0,0
Fonds propres S2	45,2

Les Fonds Propres Solvabilité 2 sont plus importants de 10,6 M€ que les Fonds Propres Solvabilité 1. La hausse s'explique essentiellement par la mise en juste valeur des créances et provisions techniques. Ces éléments sont en partie compensés par l'annulation des actifs incorporels et des frais d'acquisition reportés.

E.2 Exigences réglementaires en capital (MCR / SCR)

E.2.1 Résultats des calculs de SCR et MCR à la fin de la clôture

Les SCR au 31/12/2015 et 31/12/2016 sont détaillés dans le tableau suivant :

En M€	01/01/2016	01/01/2016 Hors fiscalité	31/12/2016
SCR	51,3	78,2	91,5
Ajustement pour impôt	26,9	-	-
SCR Opérationnel	7,5	7,5	8,8
BSCR	70,7	70,7	82,6
SCR Souscription non-vie	44,5	44,5	55,4
SCR Contrepartie	34,6	34,6	35,8
SCR Marché	6,1	6,1	7,6
SCR Souscription santé	-	-	3,6

En 2016, La Banque Postale Assurances IARD a des déficits fiscaux reportables ; à la demande de l'ACPR ces impôts différés n'ont pas été pris en compte du fait de la situation déficitaire de la société qui est en phase de développement.

Le SCR de souscription santé, concerne la garantie dommage corporelle. Le SCR Santé était nul en 2015 et passe à 3,6 M€ en 2016 du fait du reclassement des dommages corporels en auto et en MRH de la non vie à la santé non similaire à la vie.

Les MCR sont détaillés dans le tableau suivant :

En M€	01/01/2016	31/12/2016
MCR	21,2	27,6
MCR plafond	23,1	41,2
MCR plancher	12,8	22,9
Plancher absolu du MCR	2,5	2,5

E.2.2 Méthodes de calcul des exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)

A la clôture du 31/12/2016, La Banque Postale Assurances IARD utilise la Formule Standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital.

Les fonds propres économiques éligibles 2016 ne tiennent pas compte de la reconnaissance au bilan d'un impôt différé actif. Les impôts différés actifs sont pris en compte à hauteur des impôts différés passifs.

En M€	01/01/2016	01/01/2016 Hors fiscalité	31/12/2016
Fonds propres économiques éligibles	54,0	46,6	45,2
Fonds propres économiques éligibles à la couverture du MCR	46,6	46,6	45,2
SCR	51,3	78,2	91,5
Ratio de couverture SCR	105%	59%	49%
MCR	21,2	21,2	27,6
Ratio de couverture MCR	220%	220%	163%

A iso-méthode par rapport au 01/01/2016, c'est-à-dire en prenant en compte des impôts différés actifs dans les fonds propres et dans l'ajustement du SCR par l'impôt (sur la base d'une reconnaissance probable des résultats futurs sur un horizon de 10 ans), le ratio de couverture du SCR s'élèverait à 77,9 %.

L'augmentation de 40,2 M€ du SCR au 31/12/2016 par rapport au 31/12/2015 résulte principalement de la non prise en compte de la fiscalité et l'augmentation du SCR de souscription.

E.2.3 Analyse de variations des SCR et MCR entre N-1 et N

Le BSCR progresse en 2016 de 11,9 M€ et s'élève à 82,6 M€ au 31/12/2016 (+17 %).

Principales évolutions par rapport au 31/12/2015 par module SCR, portent sur :

SCR de marché :

- Diminution du SCR de taux (-1,4 m€) : le calcul d'un BE sur les rentes potentielles a pour effet d'augmenter la durée du passif et donc sa sensibilité à la hausse des taux
- Hausse du SCR action (+0,5 M€) : hausse de l'exposition aux fonds actions (de 4,5 M€ à 5,6 M€)
- Hausse du SCR de spread (+2,2 M€) résultant de :
 - La hausse de l'exposition aux obligations corporates de 46 m€ à 58 M€ (obligations en direct + fonds obligataires) ;
 - L'augmentation de la durée moyenne des obligations en portefeuille (de 4,3 à 5 ans) ;
 - Hausse de la part de BBB dans les obligations corporate (de 13% à 34%).

SCR de contrepartie :

La hausse du SCR de contrepartie s'explique principalement par la hausse de l'activité mais reste tout de même limité du fait de la mise en place d'un collatéral ainsi que par la prise en compte des dettes réassureurs.

SCR de souscription non-vie :

- Hausse du SCR de primes et réserves (+9,6 M€) résultant principalement de la hausse du volume de primes et de réserves.
- Hausse du SCR Cessation (+10,7 M€) due principalement par un calcul au niveau des GRH
- La hausse du SCR de cessation impacte peu le SCR non vie grâce à une forte diversification (hausse de 10,9 M€ de l'effet diversification) ;
- Les SCR Cat est en augmentation de 1,5 M€ du fait de la hausse des sommes assurés (hausse de l'activité).

SCR de souscription santé :

- Augmentation du SCR de souscription santé (3,6 m€) du fait de la séparation de la garantie dommage corporelle et l'implémentation du module Santé.

Pour les travaux Solvabilité 2 au 31/12/2015, la garantie dommage corporelle Auto/MRH n'avait pas été isolée et avait été affectée à la garantie responsabilité civile corporelle.

Les travaux Solvabilité 2 au 31/12/2016 ont été réalisés en isolant la garantie dommage corporelle de la garantie responsabilité civile corporelle.

Le SCR Opérationnel progresse en 2016 de 1,3 M€ (+18 %), en raison de la croissance des primes acquises.

L'évolution sur le MCR est en ligne avec la croissance de la valorisation SCR.

E.3 Non-respect des exigences dans l'évaluation du SCR/MCR

En 2016, l'exigence de couverture du MCR est respectée et atteint 163%.

Suite à un contrôle ACPR conduit en 2016, la Société a été amenée à modifier ses règles de prise en compte des impôts différés actifs. Par conséquent, le SCR n'est pas couvert par les fonds propres dès le 01/01/2016.

Un plan de rétablissement a été établi : il prévoit une augmentation de capital de 84,3 M€ qui permettra de couvrir le besoin de capital réglementaire et de porter le ratio de solvabilité à 110% jusqu'à fin 2017.

Ce plan de rétablissement a été soumis aux deux actionnaires et approuvé par le Conseil d'Administration puis soumis au collège de l'ACPR.

Annexes : états de reporting prudentiel

SE.02.01.16 – Bilan

		Solvency II value	Statutory accounts value	Reclassification adjustments
		C0010	C0020	EC0021
Assets				
Goodwill	R0010			
Deferred acquisition costs	R0020		27 969 548,65	
Intangible assets	R0030		11 069 126,68	
Deferred tax assets	R0040	37 220 544,83		
Pension benefit surplus	R0050			
Property, plant & equipment held for own use	R0060	462 322,32	462 322,32	
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	146 199 909,49	140 716 788,14	-1 342 242,56
Property (other than for own use)	R0080			
Holdings in related undertakings, including participations	R0090			
Equities	R0100			
Equities - listed	R0110			
Equities - unlisted	R0120			
Bonds	R0130	131 149 705,49	126 166 175,53	-1 342 242,56
Government Bonds	R0140	77 459 892,45	73 580 254,93	-1 248 983,76
Corporate Bonds	R0150	53 689 813,04	52 585 920,60	-93 258,80
Structured notes	R0160			
Collateralised securities	R0170			
Collective Investments Undertakings	R0180	15 050 204,00	14 550 612,61	
Derivatives	R0190			
Deposits other than cash equivalents	R0200			
Other investments	R0210			
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220			
Loans and mortgages	R0230			
Loans on policies	R0240			
Loans and mortgages to individuals	R0250			
Other loans and mortgages	R0260			
Reinsurance recoverables from:	R0270	160 068 467,35	217 354 512,00	
Non-life and health similar to non-life	R0280	160 068 467,35	217 354 512,00	
Non-life excluding health	R0290	154 581 854,85	212 478 205,85	
Health similar to non-life	R0300	5 486 612,50	4 876 306,15	
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310			
Health similar to life	R0320			
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330			
Life index-linked and unit-linked	R0340			
Deposits to cedants	R0350			
Insurance and intermediaries receivables	R0360	126 499 458,28	126 499 458,28	
Reinsurance receivables	R0370	4 651 196,54	4 651 196,54	
Receivables (trade, not insurance)	R0380	12 180 094,52	12 180 094,52	
Own shares (held directly)	R0390			
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400			
Cash and cash equivalents	R0410	11 249 360,63	11 249 360,63	
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	0,00	320 683,85	-1 532 631,88
Total assets	R0500	498 531 353,96	552 473 091,61	-2 874 874,44

Liabilities				
Technical provisions – non-life	R0510	312 906 988,96	364 314 499,72	
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	300 331 484,20	354 010 482,90	
Technical provisions calculated as a whole	R0530			
Best Estimate	R0540	282 144 384,61		
Risk margin	R0550	18 187 099,60		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	12 575 504,76	10 304 016,82	
Technical provisions calculated as a whole	R0570			
Best Estimate	R0580	11 813 973,02		
Risk margin	R0590	761 531,74		
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600			
Technical provisions - health (similar to life)	R0610			
Technical provisions calculated as a whole	R0620			
Best Estimate	R0630			
Risk margin	R0640			
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650			
Technical provisions calculated as a whole	R0660			
Best Estimate	R0670			
Risk margin	R0680			
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690			
Technical provisions calculated as a whole	R0700			
Best Estimate	R0710			
Risk margin	R0720			
Other technical provisions	R0730		20 446 465,83	
Contingent liabilities	R0740			
Provisions other than technical provisions	R0750	606 279,00	606 279,00	
Pension benefit obligations	R0760			
Deposits from reinsurers	R0770			
Deferred tax liabilities	R0780	37 220 544,83		
Derivatives	R0790			
Debts owed to credit institutions	R0800			
Debts owed to credit institutions resident domestically	ER0801			
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0802			
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	ER0803			
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810			
Debts owed to non-credit institutions	ER0811			
Debts owed to non-credit institutions resident domestically	ER0812			
Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0813			
Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	ER0814			
Other financial liabilities (debt securities issued)	ER0815			
Insurance & intermediaries payables	R0820	23 337 926,87	27 028 559,64	
Reinsurance payables	R0830	54 576 371,77	80 663 868,24	
Payables (trade, not insurance)	R0840	24 724 740,87	24 724 740,87	
Subordinated liabilities	R0850			
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860			
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870			
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	0,00	119 688,79	-2 875 699,56
Total liabilities	R0900	453 372 852,30	517 904 102,09	-2 875 699,56
Excess of assets over liabilities	R1000	45 158 501,66	34 568 989,52	

S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)								Total
		Income protection insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	
		C0020	C0040	C0050	C0070	C0080	C0100	C0110	C0120	
Premiums written										
Gross - Direct Business	R0110	4 502 477,09	37 445 292,39	43 800 016,25	102 616 000,36	26 230 998,90	35 837 876,31	14 901 682,37	35 278 197,66	300 612 541,33
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120									
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130									
Reinsurers' share	R0140	2 199 925,34	18 297 701,29	20 323 078,54	49 955 174,50	12 744 649,39	35 837 876,31	14 901 682,37	0,00	154 260 087,74
Net	R0200	2 302 551,75	19 147 591,10	23 476 937,71	52 660 825,86	13 486 349,51	0,00	0,00	35 278 197,66	146 352 453,59
Premiums earned										
Gross - Direct Business	R0210	4 270 014,02	35 215 184,51	41 655 151,27	96 273 047,44	24 836 051,39	33 172 857,69	13 791 005,65	31 995 343,43	281 208 655,40
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220									
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230									
Reinsurers' share	R0240	2 092 611,30	17 271 694,98	19 327 558,84	46 856 494,08	12 090 063,31	33 172 857,69	13 791 005,65	0,00	144 602 285,85
Net	R0300	2 177 402,72	17 943 489,53	22 327 592,43	49 416 553,36	12 745 988,08	0,00	0,00	31 995 343,43	136 606 369,55
Claims incurred										
Gross - Direct Business	R0310	2 099 483,73	39 266 956,82	25 463 609,67	45 732 027,32	28 078 042,76	10 354 581,04	6 834 287,96	4 170 522,62	161 999 511,92
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320									
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330									
Reinsurers' share	R0340	824 741,13	21 711 182,02	11 515 251,04	22 414 013,26	17 017 467,76	10 354 581,04	6 834 287,96	0,00	90 671 524,21
Net	R0400	1 274 742,60	17 555 774,80	13 948 358,63	23 318 014,06	11 060 575,00	0,00	0,00	4 170 522,62	71 327 987,71
Changes in other technical provisions										
Gross - Direct Business	R0410	0,00	10 526 634,56	26 352,65	-734 609,47	4 340 294,60	0,00	0,00	1 266 080,41	15 424 752,75
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420									
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430									
Reinsurers' share	R0440	0,00	7 144 645,49	0,00	-714 440,15	3 866 701,33	0,00	0,00	-13,00	10 296 893,67
Net	R0500	0,00	3 381 989,07	26 352,65	-20 169,32	473 593,27	0,00	0,00	1 266 093,41	5 127 859,08
Expenses incurred	R0550	414 808,02	7 815 110,53	5 990 988,31	18 296 957,80	13 456 286,73	-5 701 760,39	-2 491 914,08	35 945 060,97	73 725 537,90
Administrative expenses										
Gross - Direct Business	R0610	304 137,48	2 529 389,23	2 958 643,99	6 020 643,23	1 547 720,21	2 114 047,60	958 412,43	863 326,85	17 296 321,02
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620									
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630									
Reinsurers' share	R0640									
Net	R0700	304 137,48	2 529 389,23	2 958 643,99	6 020 643,23	1 547 720,21	2 114 047,60	958 412,43	863 326,85	17 296 321,02
Investment management expenses										
Gross - Direct Business	R0710	4 801,97	60 938,72	56 196,67	146 584,03	81 258,30	50 261,34	16 052,74	174 606,61	590 700,39
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720									
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730									
Reinsurers' share	R0740									
Net	R0800	4 801,97	60 938,72	56 196,67	146 584,03	81 258,30	50 261,34	16 052,74	174 606,61	590 700,39
Claims management expenses										
Gross - Direct Business	R0810	15 779,31	4 401 252,22	2 234 131,20	5 682 442,97	10 436 420,06	0,00	0,00	0,00	22 770 025,76
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820									
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830									
Reinsurers' share	R0840									
Net	R0900	15 779,31	4 401 252,22	2 234 131,20	5 682 442,97	10 436 420,06	0,00	0,00	0,00	22 770 025,76
Acquisition expenses										
Gross - Direct Business	R0910	663 829,36	5 553 455,11	6 319 850,64	18 326 575,38	4 662 687,88	8 182 646,58	2 330 202,07	34 907 127,51	80 946 374,53
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920									
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930									
Reinsurers' share	R0940	573 740,10	4 729 924,75	5 577 834,19	11 879 287,81	3 271 799,72	16 048 715,91	5 796 581,32	0,00	47 877 883,80
Net	R1000	90 089,26	823 530,36	742 016,45	6 447 287,57	1 390 888,16	-7 866 069,33	-3 466 379,25	34 907 127,51	33 068 490,73
Overhead expenses										
Gross - Direct Business	R1010									
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020									
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030									
Reinsurers' share	R1040									
Net	R1100									
Other expenses	R1200									
Total expenses	R1300									73 725 537,90

S.17.01.01 – Provisions Techniques Non-Vie

		Segmentation for:								Total Non-Life obligation
		Direct business and accepted proportional reinsurance								
		Income protection insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	
		C0030	C0050	C0060	C0080	C0090	C0110	C0120	C0130	C0180
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Direct business	R0020									0,00
Accepted proportional reinsurance business	R0030									0,00
Accepted non-proportional reinsurance	R0040									0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050									0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM										
Best estimate										
<u>Premium provisions</u>										
Gross - Total	R0060	1 459 369,07	24 027 763,03	16 102 265,74	29 667 955,28	15 364 763,71	7 681 556,45	2 525 325,47	4 463 004,97	101 292 003,74
Gross - direct business	R0070	1 459 369,07	24 027 763,03	16 102 265,74	29 667 955,28	15 364 763,71	7 681 556,45	2 525 325,47	4 463 004,97	101 292 003,74
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080									0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090									0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	603 921,41	10 079 623,43	6 443 401,16	11 714 154,72	5 901 046,73	12 565 044,47	4 705 897,33	0,00	52 013 089,26
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0110	603 921,41	10 079 623,43	6 443 401,16	11 714 154,72	5 901 046,73	12 565 044,47	4 705 897,33	0,00	52 013 089,26
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0120									0,00
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0130									0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	603 571,85	10 073 853,46	6 441 415,54	11 709 611,40	5 897 415,43	12 560 085,27	4 704 552,50	0,00	51 990 505,45
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	855 797,22	13 953 909,58	9 660 850,20	17 958 343,88	9 467 348,29	-4 878 528,82	-2 179 227,03	4 463 004,97	49 301 498,29
<u>Claims provisions</u>										
Gross - Total	R0160	10 354 603,95	76 248 286,22	4 408 700,97	30 583 599,45	55 556 213,57	10 557 924,11	2 138 777,67	2 818 247,95	192 666 353,88
Gross - direct business	R0170	10 354 603,95	76 248 286,22	4 408 700,97	30 583 599,45	55 556 213,57	10 557 924,11	2 138 777,67	2 818 247,95	192 666 353,88
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180									0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190									0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200	4 885 384,12	44 727 062,47	1 779 195,85	15 719 906,20	28 359 277,33	10 557 940,47	2 146 802,31	0,00	108 175 568,75
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0210	4 885 384,12	44 727 062,47	1 779 195,85	15 719 906,20	28 359 277,33	10 557 940,47	2 146 802,31	0,00	108 175 568,75
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0220									0,00
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0230									0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	4 883 040,65	44 658 206,56	1 778 881,16	15 714 707,88	28 342 054,31	10 554 799,52	2 146 271,81	0,00	108 077 961,90
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	5 471 563,29	31 590 079,66	2 629 819,81	14 868 891,57	27 214 159,26	3 124,59	-2 818 247,95	2 818 247,95	84 588 391,98
Total Best estimate - gross	R0260	11 813 973,02	100 276 049,25	20 510 966,71	60 251 554,73	70 920 977,29	18 239 480,56	4 664 103,14	7 281 252,92	293 958 357,62
Total Best estimate - net	R0270	6 327 360,52	45 543 989,24	12 290 670,01	32 827 235,45	38 681 507,55	-4 875 404,23	-2 186 721,17	7 281 252,92	133 889 890,28
Risk margin	R0280	761 531,74	6 463 819,92	1 322 142,19	3 883 830,71	4 571 584,44	1 175 721,61	300 649,29	469 351,44	18 948 631,33
Amount of the transitional on Technical Provisions										
TP as a whole	R0290									0,00
Best estimate	R0300									0,00
Risk margin	R0310									0,00
Technical provisions - total										
Technical provisions - total	R0320	12 575 504,76	106 739 869,18	21 833 108,90	64 135 385,45	75 492 561,73	19 415 202,16	4 964 752,43	7 750 604,36	312 906 988,96
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	5 486 612,50	54 732 060,02	8 220 296,70	27 424 319,28	34 239 469,74	23 114 884,79	6 850 824,31	0,00	160 068 467,35
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	7 088 892,26	52 007 809,16	13 612 812,20	36 711 066,17	41 253 091,98	-3 699 682,63	-1 886 071,88	7 750 604,36	152 838 521,61
Line of Business: further segmentation (Homogeneous Risk Groups)										
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0350	2		1	2	2	1	1	2	2
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0360	2	3	2	2	3	1	2	2	2
Cash-flows of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)										
Cash out-flows										
Future benefits and claims	R0370	1 608 292,67	26 886 329,74	19 191 197,83	34 228 550,74	15 569 252,88	10 813 201,75	3 913 520,86	3 444 219,30	115 654 565,77
Future expenses and other cash-out flows	R0380	238 721,45	3 649 723,54	3 985 202,91	9 757 761,65	3 454 574,83	2 457 104,32	909 039,61	499 288,51	24 951 416,82
Cash in-flows										
Future premiums	R0390	-387 645,05	-6 508 290,25	-7 074 135,00	-14 318 357,10	-3 659 064,00	-5 588 749,62	-2 297 234,29	519 497,17	-39 313 978,85
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cash-flows of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)										
Cash out-flows										
Future benefits and claims	R0410	10 043 036,48	79 457 532,94	6 233 409,38	32 980 120,26	55 186 888,94	10 557 924,11	2 138 777,67	2 818 250,97	199 410 270,74
Future expenses and other cash-out flows	R0420	311 567,46	3 402 974,62	211 839,09	1 275 296,53	2 097 187,32	0,00	0,00	5 666,97	7 304 531,99
Cash in-flows										
Future premiums	R0430	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0440	0,00	-6 612 221,34	-2 036 547,50	-3 671 817,33	-1 727 862,69	0,00	0,00	0,00	-14 048 448,85
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0450									
Best estimate subject to transitional of the Interest rate	R0460									0,00
Technical provisions without transitional on interest rate	R0470									0,00
Best estimate subject to volatility adjustment	R0480	11 813 973,02	100 276 049,25	20 510 966,71	60 251 554,73	70 920 977,29	18 239 480,56	4 664 103,14	7 281 252,92	293 958 357,62
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0490	11 844 955,85	100 982 868,99	20 542 916,55	60 377 974,30	71 135 514,40	28 851 123,85	4 671 279,22	7 291 370,55	305 698 003,71

S.19.01.01 – Sinistres en non-vie

Ligne d'activité : Autres assurances des véhicules à moteur

Line of business*	Z0010	5
Accident year / Underwriting year*	Z0020	1
Currency*	Z0030	Total
Currency conversion*	Z0040	

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year
(absolute amount)

		0	1	2	3	4	5
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	611 146,78	252 506,07	-7 536,00	6 000,85	0,00	296,00
N-4	R0210	4 759 005,09	1 344 457,91	-43 334,51	-5 827,41	-1 322,86	
N-3	R0220	10 012 910,54	2 940 973,28	-17 209,10	13 369,09		
N-2	R0230	15 766 335,92	3 545 182,10	-69 869,09			
N-1	R0240	17 646 329,13	3 460 138,87				
N	R0250	22 133 830,52					

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of all years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	296,00	862 413,70
N-4	R0210	-1 322,86	6 052 978,22
N-3	R0220	13 369,09	12 950 043,81
N-2	R0230	-69 869,09	19 241 648,93
N-1	R0240	3 460 138,87	21 106 468,00
N	R0250	22 133 830,52	22 133 830,52
Total	R0260	25 536 442,53	82 347 383,18

**Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250
Prior	R0100						
N-14	R0110						
N-13	R0120						
N-12	R0130						
N-11	R0140						
N-10	R0150						
N-9	R0160						
N-8	R0170						
N-7	R0180						
N-6	R0190						
N-5	R0200						-137,02
N-4	R0210					-11 355,07	
N-3	R0220				-25 839,22		
N-2	R0230			-3 493,16			
N-1	R0240		-105 152,47				
N	R0250	4 547 226,55					

**Gross discounted Best Estimate Claims
Provisions - Current year, sum of years**

		Year end (discounted data)
		C0360
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	-137,26
N-4	R0210	-11 374,63
N-3	R0220	-25 907,01
N-2	R0230	-3 500,39
N-1	R0240	-105 255,48
N	R0250	4 554 875,74
Total	R0260	4 408 700,97

**Gross Reported but not Settled Claims (RBNS) -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C0400	C0410	C0420	C0430	C0440	C0450
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	211 686,69	-12 452,21	3 374,06	-492,03	0,00	0,00
N-4	R0210	1 234 900,37	-70 331,90	-21 748,44	-23 496,28	2 272,83	
N-3	R0220	2 798 256,52	-41 220,59	-271 482,86	66 707,45		
N-2	R0230	2 890 973,61	-482 320,72	-84 877,31			
N-1	R0240	3 199 169,37	-260 811,97				
N	R0250	2 824 822,09					

**Gross Reported but not Settled Claims (RBNS) -
Current year, sum of years (cumulative)**

		Year end
		C0560
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	0,00
N-4	R0210	2 272,83
N-3	R0220	66 707,45
N-2	R0230	-84 877,31
N-1	R0240	-260 811,97
N	R0250	2 824 822,09
Total	R0260	2 548 113,09

**Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	458 122,14	190 676,43	-5 652,00	3 742,50	0,00	222,00
N-4	R0210	3 240 601,03	914 231,40	-18 589,45	-3 732,71	-899,54	
N-3	R0220	6 018 166,95	1 771 982,21	-6 452,48	8 021,44		
N-2	R0230	8 699 910,17	1 914 259,18	10 031,43			
N-1	R0240	8 751 727,34	1 862 719,96				
N	R0250	9 990 146,36					

**Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Current year, sum of
years (cumulative)**

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0760	C0770
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	222,00	647 111,07
N-4	R0210	-899,54	4 131 610,73
N-3	R0220	8 021,44	7 791 718,12
N-2	R0230	10 031,43	10 624 200,78
N-1	R0240	1 862 719,96	10 614 447,30
N	R0250	9 990 146,36	9 990 146,36
Total	R0260	11 870 241,65	43 799 234,36

Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850
Prior	R0100						
N-14	R0110						
N-13	R0120						
N-12	R0130						
N-11	R0140						
N-10	R0150						
N-9	R0160						
N-8	R0170						
N-7	R0180						
N-6	R0190						
N-5	R0200						68 275,80
N-4	R0210					95 344,12	
N-3	R0220				-13 710,28		
N-2	R0230			-3 329,72			
N-1	R0240		-251 033,45				
N	R0250	1 880 181,63					

Discounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable - Current year, sum of years (cumulative)

		Year end (discounted data) C0960
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	68 393,46
N-4	R0210	95 508,43
N-3	R0220	-13 746,28
N-2	R0230	-3 336,62
N-1	R0240	-251 282,92
N	R0250	1 883 345,09
Total	R0260	1 778 881,16

**Reinsurance RBNS Claims - Development year
(absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C1000	C1010	C1020	C1030	C1040	C1050
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	163 328,94	-6 595,27	109 741,74	106 842,17	107 211,19	107 211,19
N-4	R0210	839 732,27	-47 825,70	-14 788,95	-15 977,47	1 545,52	
N-3	R0220	1 572 042,68	-132 139,67	-270 100,96	-67 186,76		
N-2	R0230	1 597 716,49	-265 310,15	-46 682,54			
N-1	R0240	1 615 617,59	-130 376,00				
N	R0250	1 284 441,43					

**Reinsurance RBNS - Current year, sum of
years (cumulative)**

		Year end
		C1160
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	107 211,19
N-4	R0210	1 545,52
N-3	R0220	-67 186,76
N-2	R0230	-46 682,54
N-1	R0240	-130 376,00
N	R0250	1 284 441,43
Total	R0260	1 148 952,84

**Net Claims Paid (non-cumulative) - Development
year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	153 024,64	61 829,64	-1 884,00	2 258,35	0,00	74,00
N-4	R0210	1 518 404,06	430 226,51	-24 745,06	-2 094,70	-423,32	
N-3	R0220	3 994 743,59	1 168 991,07	-10 756,62	5 347,65		
N-2	R0230	7 066 425,75	1 630 922,92	-79 900,52			
N-1	R0240	8 894 601,79	1 597 418,91				
N	R0250	12 143 684,16					

Net Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C1360	C1370
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	74,00	215 302,63
N-4	R0210	-423,32	1 921 367,49
N-3	R0220	5 347,65	5 158 325,69
N-2	R0230	-79 900,52	8 617 448,15
N-1	R0240	1 597 418,91	10 492 020,70
N	R0250	12 143 684,16	12 143 684,16
Total	R0260	13 666 200,88	38 548 148,82

**Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development
year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C1400	C1410	C1420	C1430	C1440	C1450
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-68 412,82
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	-106 699,19	
N-3	R0220	0,00	0,00	0,00	-12 128,94		
N-2	R0230	0,00	0,00	-163,44			
N-1	R0240	0,00	145 880,98				
N	R0250	2 667 044,92					

**Net Discounted Best Estimate Claims
Provisions - Current year, sum of years**

		Year end (discounted data) C1560
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	-68 530,72
N-4	R0210	-106 883,06
N-3	R0220	-12 160,73
N-2	R0230	-163,77
N-1	R0240	146 027,44
N	R0250	2 671 530,65
Total	R0260	2 629 819,81

**Net RBNS Claims - Development
year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C1600	C1610	C1620	C1630	C1640	C1650
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	48 357,75	-5 856,94	-106 367,68	-107 334,20	-107 211,19	-107 211,19
N-4	R0210	395 168,10	-22 506,20	-6 959,49	-7 518,81	727,31	
N-3	R0220	1 226 213,84	90 919,08	-1 381,90	133 894,21		
N-2	R0230	1 293 257,12	-217 010,57	-38 194,77			
N-1	R0240	1 583 551,78	-130 435,97				
N	R0250	1 540 380,66					

**Net RBNS Claims - Current year, sum of years
(cumulative)**

		Year end
		C1760
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	-107 211,19
N-4	R0210	727,31
N-3	R0220	133 894,21
N-2	R0230	-38 194,77
N-1	R0240	-130 435,97
N	R0250	1 540 380,66
Total	R0260	1 399 160,25

Ligne d'activité : Assistance

Line of business*	Z0010	11
Accident year / Underwriting year*	Z0020	1
Currency*	Z0030	Total
Currency conversion*	Z0040	

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3
		C0010	C0020	C0030	C0040
Prior	R0100				
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	124 679,03	97 192,19	278,30	172,10
N-4	R0210	1 585 344,41	1 137 236,21	3 136,84	-91,96
N-3	R0220	2 658 461,93	811 298,30	36,51	522,12
N-2	R0230	4 294 629,80	963 101,02	8 992,31	
N-1	R0240	5 557 175,66	628 186,27		
N	R0250	5 651 647,09			

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of all years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	0,00	222 321,62
N-4	R0210	0,00	2 725 625,50
N-3	R0220	522,12	3 470 318,86
N-2	R0230	8 992,31	5 266 723,13
N-1	R0240	628 186,27	6 185 361,93
N	R0250	5 651 647,09	5 651 647,09
Total	R0260	6 289 347,79	23 521 998,13

**Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2
		C0200	C0210	C0220
Prior	R0100			
N-14	R0110			
N-13	R0120			
N-12	R0130			
N-11	R0140			
N-10	R0150			
N-9	R0160			
N-8	R0170			
N-7	R0180			
N-6	R0190			
N-5	R0200			
N-4	R0210			
N-3	R0220			
N-2	R0230			1 926,23
N-1	R0240		176 072,55	
N	R0250	1 957 075,59		

**Gross discounted Best Estimate Claims
Provisions - Current year, sum of years
(cumulative)**

		Year end (discounted data) C0360
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	0,00
N-4	R0210	0,00
N-3	R0220	0,00
N-2	R0230	1 929,55
N-1	R0240	176 391,21
N	R0250	1 960 456,91
Total	R0260	2 138 777,67

**Gross Reported but not Settled Claims (RBNS) -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2
		C0400	C0410	C0420
Prior	R0100			
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	89 993,00	3 429,00	172,10
N-4	R0210	493 976,00	40 738,00	0,00
N-3	R0220	1 040 961,00	-369 000,00	0,00
N-2	R0230	1 705 961,00	770,98	1 926,23
N-1	R0240	1 589 363,22	176 072,55	
N	R0250	1 957 075,59		

**Gross Reported but not Settled Claims (RBNS) -
Current year, sum of years (cumulative)**

		Year end
		C0560
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	0,00
N-4	R0210	0,00
N-3	R0220	0,00
N-2	R0230	1 926,23
N-1	R0240	176 072,55
N	R0250	1 957 075,59
Total	R0260	2 135 074,37

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3
		C0600	C0610	C0620	C0630
Prior	R0100				
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	116 668,19	97 192,19	278,30	172,10
N-4	R0210	1 585 344,41	374 799,19	3 136,84	-91,96
N-3	R0220	3 420 898,95	517 885,29	36,51	522,12
N-2	R0230	4 588 042,81	1 398 399,88	8 992,31	
N-1	R0240	5 121 876,80	628 186,27		
N	R0250	5 651 647,09			

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0760	C0770
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	0,00	214 310,78
N-4	R0210	0,00	1 963 188,48
N-3	R0220	522,12	3 939 342,87
N-2	R0230	8 992,31	5 995 435,00
N-1	R0240	628 186,27	5 750 063,07
N	R0250	5 651 647,09	5 651 647,09
Total	R0260	6 289 347,79	23 513 987,29

Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3
		C0800	C0810	C0820	C0830
Prior	R0100				
N-14	R0110				
N-13	R0120				
N-12	R0130				
N-11	R0140				
N-10	R0150				
N-9	R0160				
N-8	R0170				
N-7	R0180				
N-6	R0190				
N-5	R0200				
N-4	R0210				
N-3	R0220				0,00
N-2	R0230			9 934,61	
N-1	R0240		176 028,97		
N	R0250	1 956 591,14			

Discounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable - Current year, sum of years (cumulative)

		Year end (discounted data)
		C0960
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	0,00
N-4	R0210	0,00
N-3	R0220	0,00
N-2	R0230	9 951,73
N-1	R0240	176 347,62
N	R0250	1 959 972,46
Total	R0260	2 146 271,81

**Reinsurance RBNS Claims - Development
year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C1000	C1010	C1020	C1030	C1040	C1050
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	98 003,84	11 439,84	8 182,94	8 010,84	4 687,89	4 687,89
N-4	R0210	493 976,00	40 738,00	17 868,00	0,00	0,00	
N-3	R0220	1 040 961,00	524 782,00	0,00	0,00		
N-2	R0230	794 311,00	8 781,82	9 937,07			
N-1	R0240	1 584 675,33	171 384,66				
N	R0250	1 957 075,59					

**Reinsurance RBNS - Current year, sum of
years (cumulative)**

		Year end
		C1160
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	4 687,89
N-4	R0210	0,00
N-3	R0220	0,00
N-2	R0230	9 937,07
N-1	R0240	171 384,66
N	R0250	1 957 075,59
Total	R0260	2 143 085,21

**Net Claims Paid (non-cumulative) -
Development year (absolute amount)**

		0	1
		C1200	C1210
Prior	R0100		
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	8 010,84	0,00
N-4	R0210	0,00	762 437,02
N-3	R0220	-762 437,02	293 413,01
N-2	R0230	-293 413,01	-435 298,86
N-1	R0240	435 298,86	0,00
N	R0250	0,00	

**Net Claims Paid (non-cumulative) - Current year,
sum of years (cumulative)**

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C1360	C1370
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	0,00	8 010,84
N-4	R0210	0,00	762 437,02
N-3	R0220	0,00	-469 024,01
N-2	R0230	0,00	-728 711,87
N-1	R0240	0,00	435 298,86
N	R0250	0,00	0,00
Total	R0260	0,00	8 010,84

**Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year
(absolute amount)**

		0	1	2	3
		C1400	C1410	C1420	C1430
Prior	R0100				
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00
N-3	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00
N-2	R0230	0,00	0,00	-8 008,38	
N-1	R0240	0,00	43,58		
N	R0250	484,45			

**Net Discounted Best Estimate Claims
Provisions - Current year, sum of years**

		Year end (discounted data)
		C1560
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	0,00
N-4	R0210	0,00
N-3	R0220	0,00
N-2	R0230	-8 022,18
N-1	R0240	43,59
N	R0250	484,45
Total	R0260	-7 494,14

**Net RBNS Claims - Development
year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C1600	C1610	C1620	C1630	C1640	C1650
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	-8 010,84	-8 010,84	-8 010,84	-8 010,84	-4 687,89	-4 687,89
N-4	R0210	0,00	0,00	-17 868,00	0,00	0,00	
N-3	R0220	0,00	-893 782,00	0,00	0,00		
N-2	R0230	911 650,00	-8 010,84	-8 010,84			
N-1	R0240	4 687,89	4 687,89				
N	R0250	0,00					

**Net RBNS Claims - Current year, sum of years
(cumulative)**

		Year end
		C1760
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	-4 687,89
N-4	R0210	0,00
N-3	R0220	0,00
N-2	R0230	-8 010,84
N-1	R0240	4 687,89
N	R0250	0,00
Total	R0260	-8 010,84

Ligne d'activité : Incendie et autres dommages aux biens

Line of business*	Z0010	7
Accident year / Underwriting year*	Z0020	1
Currency*	Z0030	Total
Currency conversion*	Z0040	

**Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year
(absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	499 804,92	496 920,80	84 827,98	66 087,58	28 208,80	5 052,00
N-4	R0210	4 729 692,88	2 779 063,68	185 134,97	157 077,83	-37 714,86	
N-3	R0220	9 770 857,39	8 920 668,45	1 554 801,83	-31 941,00		
N-2	R0230	18 841 945,42	8 587 964,49	1 016 916,47			
N-1	R0240	18 890 663,87	9 064 332,77				
N	R0250	28 293 736,70					

**Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years
(cumulative)**

		In Current year	Sum of all years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	5 052,00	1 180 902,08
N-4	R0210	-37 714,86	7 813 254,50
N-3	R0220	-31 941,00	20 214 386,67
N-2	R0230	1 016 916,47	28 446 826,38
N-1	R0240	9 064 332,77	27 954 996,64
N	R0250	28 293 736,70	28 293 736,70
Total	R0260	38 310 382,08	113 904 102,97

**Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250
Prior	R0100						
N-14	R0110						
N-13	R0120						
N-12	R0130						
N-11	R0140						
N-10	R0150						
N-9	R0160						
N-8	R0170						
N-7	R0180						
N-6	R0190						
N-5	R0200						125 043,92
N-4	R0210					1 019 093,63	
N-3	R0220				3 747 660,18		
N-2	R0230			2 106 653,18			
N-1	R0240		4 732 293,24				
N	R0250	18 797 737,97					

**Gross discounted Best Estimate Claims
Provisions - Current year, sum of years**

		Year end (discounted data)
		C0360
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	125 259,36
N-4	R0210	1 020 849,49
N-3	R0220	3 757 476,07
N-2	R0230	2 111 269,95
N-1	R0240	4 739 969,29
N	R0250	18 828 775,29
Total	R0260	30 583 599,45

**Gross Reported but not Settled Claims (RBNS) -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C0400	C0410	C0420	C0430	C0440	C0450
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	1 056 314,61	148 153,65	215 081,57	217 174,35	117 835,91	125 581,70
N-4	R0210	5 360 827,46	1 450 818,27	1 323 479,02	1 076 962,08	957 144,78	
N-3	R0220	19 943 186,10	6 927 673,22	4 883 489,88	3 906 578,95		
N-2	R0230	14 449 495,29	4 543 283,31	2 104 203,67			
N-1	R0240	16 121 466,08	4 838 061,67				
N	R0250	17 134 472,13					

**Gross Reported but not Settled Claims
(RBNS) - Current year, sum of years**

		Year end
		C0560
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	125 581,70
N-4	R0210	957 144,78
N-3	R0220	3 906 578,95
N-2	R0230	2 104 203,67
N-1	R0240	4 838 061,67
N	R0250	17 134 472,13
Total	R0260	29 066 042,90

**Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	384 614,54	374 867,52	64 521,23	54 851,26	22 426,34	6 398,78
N-4	R0210	3 237 937,79	1 892 708,43	273 835,33	181 601,17	-94 762,00	
N-3	R0220	5 911 635,50	5 427 010,87	934 184,00	-18 698,86		
N-2	R0230	10 637 974,07	5 032 803,51	557 030,72			
N-1	R0240	9 443 292,91	4 844 846,40				
N	R0250	13 818 806,28					

**Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Current
year, sum of years (cumulative)**

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0760	C0770
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	6 398,78	907 679,67
N-4	R0210	-94 762,00	5 491 320,72
N-3	R0220	-18 698,86	12 254 131,51
N-2	R0230	557 030,72	16 227 808,30
N-1	R0240	4 844 846,40	14 288 139,31
N	R0250	13 818 806,28	13 818 806,28
Total	R0260	19 113 621,32	62 987 885,79

**Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850
Prior	R0100						
N-14	R0110						
N-13	R0120						
N-12	R0130						
N-11	R0140						
N-10	R0150						
N-9	R0160						
N-8	R0170						
N-7	R0180						
N-6	R0190						
N-5	R0200						95 573,85
N-4	R0210					796 440,60	
N-3	R0220				2 409 234,06		
N-2	R0230			1 330 652,50			
N-1	R0240		2 631 362,47				
N	R0250	8 422 472,78					

**Discounted Best Estimate Claims Provisions -
Reinsurance recoverable - Current year, sum
of years (cumulative)**

		Year end (discounted data)
		C0960
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	95 738,58
N-4	R0210	797 813,32
N-3	R0220	2 415 546,60
N-2	R0230	1 333 585,45
N-1	R0240	2 635 750,31
N	R0250	8 436 273,62
Total	R0260	15 714 707,88

**Reinsurance RBNS Claims - Development year
(absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C1000	C1010	C1020	C1030	C1040	C1050
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	786 645,89	110 368,26	321 107,93	326 777,48	247 666,12	253 475,46
N-4	R0210	3 650 445,75	1 034 591,44	929 713,62	759 485,58	672 454,62	
N-3	R0220	12 395 011,85	4 261 956,84	3 028 493,28	2 353 154,13		
N-2	R0230	8 278 678,20	2 697 347,37	1 303 625,61			
N-1	R0240	8 301 035,46	2 650 347,15				
N	R0250	8 065 033,07					

**Reinsurance RBNS - Current year, sum of
years (cumulative)**

		Year end
		C1160
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	253 475,46
N-4	R0210	672 454,62
N-3	R0220	2 353 154,13
N-2	R0230	1 303 625,61
N-1	R0240	2 650 347,15
N	R0250	8 065 033,07
Total	R0260	15 298 090,04

**Net Claims Paid (non-cumulative) -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	115 190,38	122 053,28	20 306,75	11 236,32	5 782,46	-1 346,78
N-4	R0210	1 491 755,09	886 355,25	-88 700,36	-24 523,34	57 047,14	
N-3	R0220	3 859 221,89	3 493 657,58	620 617,83	-13 242,14		
N-2	R0230	8 203 971,35	3 555 160,98	459 885,75			
N-1	R0240	9 447 370,96	4 219 486,37				
N	R0250	14 474 930,42					

**Net Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years
(cumulative)**

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C1360	C1370
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	-1 346,78	273 222,41
N-4	R0210	57 047,14	2 321 933,78
N-3	R0220	-13 242,14	7 960 255,16
N-2	R0230	459 885,75	12 219 018,08
N-1	R0240	4 219 486,37	13 666 857,33
N	R0250	14 474 930,42	14 474 930,42
Total	R0260	19 196 760,76	50 916 217,18

Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year
(absolute amount)

		0	1	2	3	4	5
		C1400	C1410	C1420	C1430	C1440	C1450
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 470,07
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	222 653,03	
N-3	R0220	0,00	0,00	0,00	1 338 426,12		
N-2	R0230	0,00	0,00	776 000,68			
N-1	R0240	0,00	2 100 930,78				
N	R0250	10 375 265,19					

Net Discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years

		Year end (discounted data)
		C1560
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	29 520,79
N-4	R0210	223 036,17
N-3	R0220	1 341 929,46
N-2	R0230	777 684,50
N-1	R0240	2 104 218,98
N	R0250	10 392 501,67
Total	R0260	14 868 891,57

**Net RBNS Claims - Development
year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C1600	C1610	C1620	C1630	C1640	C1650
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	269 668,72	37 785,39	-106 026,36	-109 603,13	-129 830,21	-127 893,76
N-4	R0210	1 710 381,71	416 226,83	393 765,40	317 476,50	284 690,16	
N-3	R0220	7 548 174,25	2 665 716,38	1 854 996,60	1 553 424,82		
N-2	R0230	6 170 817,09	1 845 935,94	800 578,06			
N-1	R0240	7 820 430,62	2 187 714,52				
N	R0250	9 069 439,06					

**Net RBNS Claims - Current year, sum of
years (cumulative)**

		Year end
		C1760
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	-127 893,76
N-4	R0210	284 690,16
N-3	R0220	1 553 424,82
N-2	R0230	800 578,06
N-1	R0240	2 187 714,52
N	R0250	9 069 439,06
Total	R0260	13 767 952,86

Ligne d'activité : Responsabilité civile générale

Line of business*	Z0010	8
Accident year / Underwriting year*	Z0020	1
Currency*	Z0030	Total
Currency conversion*	Z0040	

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	193 532,56	597 479,33	160 918,91	57 212,45	-948,94	6 909,54
N-4	R0210	835 078,73	1 235 040,94	541 345,85	467 108,85	334 856,75	
N-3	R0220	1 769 416,24	2 501 122,58	825 023,57	520 590,06		
N-2	R0230	4 696 453,03	3 893 300,02	1 939 170,52			
N-1	R0240	5 757 032,46	4 756 282,96				
N	R0250	7 035 117,70					

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of all years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	6 909,54	1 015 103,86
N-4	R0210	334 856,75	3 413 431,12
N-3	R0220	520 590,06	5 616 152,46
N-2	R0230	1 939 170,52	10 528 923,57
N-1	R0240	4 756 282,96	10 513 315,41
N	R0250	7 035 117,70	7 035 117,70
Total	R0260	14 592 927,53	38 122 044,11

**Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250
Prior	R0100						
N-14	R0110						
N-13	R0120						
N-12	R0130						
N-11	R0140						
N-10	R0150						
N-9	R0160						
N-8	R0170						
N-7	R0180						
N-6	R0190						
N-5	R0200						297 072,29
N-4	R0210					6 653 275,47	
N-3	R0220				4 571 179,64		
N-2	R0230			7 002 878,74			
N-1	R0240		13 746 366,61				
N	R0250	23 996 055,17					

**Gross discounted Best Estimate Claims
Provisions - Current year, sum of years
(cumulative)**

		Year end (discounted data) C0360
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	297 584,13
N-4	R0210	5 850 131,44
N-3	R0220	4 579 373,99
N-2	R0230	7 017 992,67
N-1	R0240	13 775 554,81
N	R0250	24 035 576,53
Total	R0260	55 556 213,57

**Gross Reported but not Settled Claims (RBNS) -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C0400	C0410	C0420	C0430	C0440	C0450
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	890 061,47	406 417,85	359 592,30	304 435,29	296 516,11	295 925,11
N-4	R0210	5 301 718,82	5 908 637,64	5 819 764,90	5 559 240,67	5 622 033,80	
N-3	R0220	8 846 897,60	4 879 500,56	4 295 539,85	5 080 576,00		
N-2	R0230	8 861 552,41	6 721 421,78	6 887 726,52			
N-1	R0240	15 962 246,46	14 154 032,90				
N	R0250	18 618 884,25					

**Gross Reported but not Settled Claims
(RBNS) - Current year, sum of years
(cumulative)**

		Year end
		C0560
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	295 925,11
N-4	R0210	5 622 033,80
N-3	R0220	5 080 576,00
N-2	R0230	6 887 726,52
N-1	R0240	14 154 032,90
N	R0250	18 618 884,25
Total	R0260	50 659 178,59

**Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	145 149,42	448 109,52	120 689,19	42 909,35	-658,69	5 129,14
N-4	R0210	567 853,50	839 827,87	231 005,99	313 913,21	231 423,44	
N-3	R0220	1 061 649,73	1 497 257,29	495 014,15	312 354,00		
N-2	R0230	2 582 995,57	2 114 488,63	1 093 223,38			
N-1	R0240	2 806 016,85	2 450 641,04				
N	R0250	3 165 888,27					

**Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Current
year, sum of years (cumulative)**

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0760	C0770
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	5 129,14	761 327,93
N-4	R0210	231 423,44	2 184 024,01
N-3	R0220	312 354,00	3 366 275,17
N-2	R0230	1 093 223,38	5 790 707,58
N-1	R0240	2 450 641,04	5 256 657,89
N	R0250	3 165 888,27	3 165 888,27
Total	R0260	7 258 659,27	20 524 880,85

**Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850
Prior	R0100						
N-14	R0110						
N-13	R0120						
N-12	R0130						
N-11	R0140						
N-10	R0150						
N-9	R0160						
N-8	R0170						
N-7	R0180						
N-6	R0190						
N-5	R0200						229 134,98
N-4	R0210					4 913 469,11	
N-3	R0220				2 915 016,59		
N-2	R0230			3 874 999,89			
N-1	R0240		6 896 078,12				
N	R0250	10 004 796,88					

**Discounted Best Estimate Claims Provisions -
Reinsurance recoverable - Current year, sum
of years (cumulative)**

		Year end (discounted data) C0960
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	229 527,40
N-4	R0210	4 377 170,51
N-3	R0220	2 920 214,63
N-2	R0230	3 883 320,41
N-1	R0240	6 910 641,91
N	R0250	10 021 179,45
Total	R0260	28 342 054,31

**Reinsurance RBNS Claims - Development year
(absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C1000	C1010	C1020	C1030	C1040	C1050
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	667 546,10	304 813,39	383 336,45	341 968,70	336 029,31	335 586,06
N-4	R0210	3 605 168,79	4 312 894,88	4 418 683,79	3 936 019,98	4 103 212,07	
N-3	R0220	5 194 496,33	2 875 443,31	2 572 368,29	3 108 491,48		
N-2	R0230	5 021 111,30	3 712 003,95	3 829 051,14			
N-1	R0240	8 067 310,73	7 157 710,93				
N	R0250	8 370 753,56					

**Reinsurance RBNS - Current year, sum
of years (cumulative)**

		Year end
		C1160
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	335 586,06
N-4	R0210	4 103 212,07
N-3	R0220	3 108 491,48
N-2	R0230	3 829 051,14
N-1	R0240	7 157 710,93
N	R0250	8 370 753,56
Total	R0260	26 904 805,22

**Net Claims Paid (non-cumulative) -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	48 383,14	149 369,81	40 229,71	14 303,11	-290,25	1 780,40
N-4	R0210	267 225,22	395 213,07	310 339,86	153 195,64	103 433,31	
N-3	R0220	707 766,52	1 003 865,29	330 009,42	208 236,06		
N-2	R0230	2 113 457,46	1 778 811,39	845 947,15			
N-1	R0240	2 951 015,61	2 305 641,91				
N	R0250	3 869 229,42					

**Net Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of
years (cumulative)**

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C1360	C1370
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	1 780,40	253 775,92
N-4	R0210	103 433,31	1 229 407,10
N-3	R0220	208 236,06	2 249 877,29
N-2	R0230	845 947,15	4 738 216,00
N-1	R0240	2 305 641,91	5 256 657,52
N	R0250	3 869 229,42	3 869 229,42
Total	R0260	7 334 268,26	17 597 163,25

**Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year
(absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C1400	C1410	C1420	C1430	C1440	C1450
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 937,31
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	1 739 806,35	
N-3	R0220	0,00	0,00	0,00	1 656 163,04		
N-2	R0230	0,00	0,00	3 127 878,85			
N-1	R0240	0,00	6 850 288,49				
N	R0250	13 991 258,29					

**Net Discounted Best Estimate Claims
Provisions - Current year, sum of years**

		Year end (discounted data) C1560
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	68 056,74
N-4	R0210	1 472 960,93
N-3	R0220	1 659 159,36
N-2	R0230	3 134 672,26
N-1	R0240	6 864 912,90
N	R0250	14 014 397,08
Total	R0260	27 214 159,26

**Net RBNS Claims - Development year
(absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C1600	C1610	C1620	C1630	C1640	C1650
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	222 515,37	101 604,45	-23 744,15	-37 533,42	-39 513,21	-39 660,96
N-4	R0210	1 696 550,02	1 595 742,76	1 401 081,11	1 623 220,69	1 518 821,74	
N-3	R0220	3 652 401,28	2 004 057,25	1 723 171,56	1 972 084,53		
N-2	R0230	3 840 441,12	3 009 417,83	3 058 675,39			
N-1	R0240	7 894 935,73	6 996 321,98				
N	R0250	10 248 130,70					

**Net RBNS Claims - Current year, sum
of years (cumulative)**

		Year end
		C1760
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	-39 660,96
N-4	R0210	1 518 821,74
N-3	R0220	1 972 084,53
N-2	R0230	3 058 675,39
N-1	R0240	6 996 321,98
N	R0250	10 248 130,70
Total	R0260	23 754 373,36

Ligne d'activité : Pertes de revenus

Line of business*	Z0010	2
Accident year / Underwriting year*	Z0020	1
Currency*	Z0030	Total
Currency conversion*	Z0040	

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	14 438,93	28 965,43	3 601,08	5 797,47	2 543,36	2 014,10
N-4	R0210	116 642,75	133 768,40	31 450,61	17 746,93	12 043,99	
N-3	R0220	252 897,12	222 107,74	78 680,03	35 476,27		
N-2	R0230	420 967,76	317 914,58	109 515,24			
N-1	R0240	532 750,19	384 787,00				
N	R0250	576 379,63					

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of all years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	2 014,10	57 360,36
N-4	R0210	12 043,99	311 652,68
N-3	R0220	35 476,27	589 161,16
N-2	R0230	109 515,24	848 397,58
N-1	R0240	384 787,00	917 537,19
N	R0250	576 379,63	576 379,63
Total	R0260	1 120 216,23	3 300 488,60

**Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250
Prior	R0100						
N-14	R0110						
N-13	R0120						
N-12	R0130						
N-11	R0140						
N-10	R0150						
N-9	R0160						
N-8	R0170						
N-7	R0180						
N-6	R0190						
N-5	R0200						0,26
N-4	R0210					478 688,87	
N-3	R0220				1 704 942,56		
N-2	R0230			1 561 644,06			
N-1	R0240		3 498 218,37				
N	R0250	3 092 438,05					

**Gross discounted Best Estimate Claims
Provisions - Current year, sum of years
(cumulative)**

		Year end (discounted data) C0360
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	0,26
N-4	R0210	479 513,63
N-3	R0220	1 708 492,42
N-2	R0230	1 565 063,91
N-1	R0240	3 505 619,15
N	R0250	3 095 914,57
Total	R0260	10 354 603,95

**Gross Reported but not Settled Claims (RBNS) -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C0400	C0410	C0420	C0430	C0440	C0450
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	44 894,01	31 806,70	36 416,83	29 205,52	25 201,43	14 920,13
N-4	R0210	323 668,71	249 523,88	203 915,57	188 786,23	198 229,82	
N-3	R0220	850 196,94	467 516,44	403 132,26	407 703,47		
N-2	R0230	898 720,04	680 094,27	570 542,99			
N-1	R0240	1 335 489,87	1 180 034,99				
N	R0250	1 826 064,77					

**Gross Reported but not Settled Claims
(RBNS) - Current year, sum of years
(cumulative)**

		Year end
		C0560
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	14 920,13
N-4	R0210	198 229,82
N-3	R0220	407 703,47
N-2	R0230	570 542,99
N-1	R0240	1 180 034,99
N	R0250	1 826 064,77
Total	R0260	4 197 496,17

**Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	11 052,83	21 724,08	2 700,81	4 348,10	1 908,33	1 509,77
N-4	R0210	79 317,07	90 966,80	18 770,88	12 854,35	7 403,47	
N-3	R0220	151 650,97	130 191,16	47 376,87	21 213,48		
N-2	R0230	231 531,45	172 853,48	62 200,39			
N-1	R0240	249 122,30	209 646,31				
N	R0250	259 372,13					

**Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) -
Current year, sum of years (cumulative)**

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0760	C0770
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	1 509,77	43 243,91
N-4	R0210	7 403,47	209 312,57
N-3	R0220	21 213,48	350 432,48
N-2	R0230	62 200,39	466 585,33
N-1	R0240	209 646,31	458 768,61
N	R0250	259 372,13	259 372,13
Total	R0260	561 345,54	1 787 715,02

**Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850
Prior	R0100						
N-14	R0110						
N-13	R0120						
N-12	R0130						
N-11	R0140						
N-10	R0150						
N-9	R0160						
N-8	R0170						
N-7	R0180						
N-6	R0190						
N-5	R0200						-131,19
N-4	R0210					-5 328,34	
N-3	R0220				1 021 002,21		
N-2	R0230			856 412,30			
N-1	R0240		1 742 696,97				
N	R0250	1 259 310,74					

**Discounted Best Estimate Claims Provisions -
Reinsurance recoverable - Current year,
sum of years (cumulative)**

		Year end (discounted data) C0960
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	-131,41
N-4	R0210	-5 337,52
N-3	R0220	1 023 129,19
N-2	R0230	858 288,78
N-1	R0240	1 746 385,52
N	R0250	1 260 706,10
Total	R0260	4 883 040,65

**Reinsurance RBNS Claims - Development year
(absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C1000	C1010	C1020	C1030	C1040	C1050
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	33 670,51	23 855,02	31 091,94	25 683,45	22 680,39	14 969,41
N-4	R0210	220 094,72	174 168,95	145 686,60	130 746,26	139 063,73	
N-3	R0220	532 195,56	291 254,30	272 942,74	272 202,39		
N-2	R0230	512 463,54	396 890,02	328 935,08			
N-1	R0240	802 430,01	744 030,27				
N	R0250	1 053 313,71					

**Reinsurance RBNS - Current year, sum of
years (cumulative)**

		Year end
		C1160
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	14 969,41
N-4	R0210	139 063,73
N-3	R0220	272 202,39
N-2	R0230	328 935,08
N-1	R0240	744 030,27
N	R0250	1 053 313,71
Total	R0260	2 552 514,58

Net Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	3 386,10	7 241,36	900,27	1 449,37	635,03	504,33
N-4	R0210	37 325,68	42 801,60	12 679,74	4 892,57	4 640,52	
N-3	R0220	101 246,15	91 916,58	31 303,16	14 262,79		
N-2	R0230	189 436,31	145 061,09	47 314,85			
N-1	R0240	283 627,89	175 140,69				
N	R0250	317 007,50					

Net Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C1360	C1370
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	504,33	14 116,45
N-4	R0210	4 640,52	102 340,11
N-3	R0220	14 262,79	238 728,68
N-2	R0230	47 314,85	381 812,25
N-1	R0240	175 140,69	458 768,58
N	R0250	317 007,50	317 007,50
Total	R0260	558 870,68	1 512 773,57

**Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year
(absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C1400	C1410	C1420	C1430	C1440	C1450
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131,45
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	484 017,20	
N-3	R0220	0,00	0,00	0,00	683 940,35		
N-2	R0230	0,00	0,00	705 231,76			
N-1	R0240	0,00	1 755 521,41				
N	R0250	1 833 127,32					

**Net Discounted Best Estimate Claims
Provisions - Current year, sum of years**

		Year end (discounted data) C1560
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	131,68
N-4	R0210	484 851,15
N-3	R0220	685 363,23
N-2	R0230	706 775,12
N-1	R0240	1 759 233,63
N	R0250	1 835 208,48
Total	R0260	5 471 563,29

**Net RBNS Claims - Development
year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C1600	C1610	C1620	C1630	C1640	C1650
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	11 223,50	7 951,68	5 324,90	3 522,07	2 521,05	-49,28
N-4	R0210	103 573,99	75 354,93	58 228,97	58 039,97	59 166,10	
N-3	R0220	318 001,38	176 262,14	130 189,52	135 501,09		
N-2	R0230	386 256,50	283 204,25	241 607,91			
N-1	R0240	533 059,86	436 004,72				
N	R0250	772 751,05					

**Net RBNS Claims - Current year, sum of
years (cumulative)**

		Year end
		C1760
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	-49,28
N-4	R0210	59 166,10
N-3	R0220	135 501,09
N-2	R0230	241 607,91
N-1	R0240	436 004,72
N	R0250	772 751,05
Total	R0260	1 644 981,59

Ligne d'activité : Protection juridique

Line of business*	Z0010	10
Accident year / Underwriting year*	Z0020	1
Currency*	Z0030	Total
Currency conversion*	Z0040	

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	1 328,71	0,00	0,00	0,00	274 912,25	199 081,94
N-4	R0210	1 218 366,99	0,00	0,00	677 451,01	868 571,98	
N-3	R0220	2 616 039,81	1 144 542,14	1 144 542,19	-237 676,02		
N-2	R0230	438 593,05	4 194 465,81	1 839 433,62			
N-1	R0240	7 013 998,57	33 967,47				
N	R0250	6 727 990,52					

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of all years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	199 081,94	475 322,90
N-4	R0210	868 571,98	2 764 389,98
N-3	R0220	-237 676,02	4 667 448,12
N-2	R0230	1 839 433,62	6 472 492,48
N-1	R0240	33 967,47	7 047 966,04
N	R0250	6 727 990,52	6 727 990,52
Total	R0260	9 431 369,51	28 155 610,04

**Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250
Prior	R0100						
N-14	R0110						
N-13	R0120						
N-12	R0130						
N-11	R0140						
N-10	R0150						
N-9	R0160						
N-8	R0170						
N-7	R0180						
N-6	R0190						
N-5	R0200						115 784,73
N-4	R0210					328 699,99	
N-3	R0220				729 004,51		
N-2	R0230			1 511 992,73			
N-1	R0240		2 787 891,74				
N	R0250	5 064 318,07					

**Gross discounted Best Estimate Claims Provisions -
Current year, sum of years (cumulative)**

		Year end (discounted data)
		C0360
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	115 984,22
N-4	R0210	329 266,33
N-3	R0220	730 260,56
N-2	R0230	1 514 597,84
N-1	R0240	2 792 695,18
N	R0250	5 075 119,98
Total	R0260	10 557 924,11

Gross Reported but not Settled Claims (RBNS)

- Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5
		C0400	C0410	C0420	C0430	C0440	C0450
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	42 390,05	0,00	0,00	0,00	30 716,10	45 965,91
N-4	R0210	771 525,33	771 525,33	771 525,33	331 733,88	291 805,76	
N-3	R0220	1 623 500,14	1 623 500,14	909 196,56	672 495,63		
N-2	R0230	3 281 000,00	1 750 817,70	1 369 553,00			
N-1	R0240	6 659 085,76	5 747 122,51				
N	R0250	2 450 911,76					

Gross Reported but not Settled Claims (RBNS) -

Current year, sum of years (cumulative)

		Year end
		C0560
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	45 965,91
N-4	R0210	291 805,76
N-3	R0220	672 495,63
N-2	R0230	1 369 553,00
N-1	R0240	5 747 122,51
N	R0250	2 450 911,76
Total	R0260	10 577 854,57

**Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	1 328,71	0,00	0,00	0,00	274 912,25	199 081,94
N-4	R0210	1 218 366,99	0,00	0,00	677 451,01	868 571,98	
N-3	R0220	2 616 039,81	1 144 542,14	1 144 542,19	-237 676,02		
N-2	R0230	438 593,05	4 194 465,81	1 839 433,62			
N-1	R0240	7 013 998,57	33 967,47				
N	R0250	6 727 990,52					

**Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Current
year, sum of years (cumulative)**

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0760	C0770
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	199 081,94	475 322,90
N-4	R0210	868 571,98	2 764 389,98
N-3	R0220	-237 676,02	4 667 448,12
N-2	R0230	1 839 433,62	6 472 492,48
N-1	R0240	33 967,47	7 047 966,04
N	R0250	6 727 990,52	6 727 990,52
Total	R0260	9 431 369,51	28 155 610,04

**Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850
Prior	R0100						
N-14	R0110						
N-13	R0120						
N-12	R0130						
N-11	R0140						
N-10	R0150						
N-9	R0160						
N-8	R0170						
N-7	R0180						
N-6	R0190						
N-5	R0200						75 838,32
N-4	R0210					328 602,01	
N-3	R0220				728 787,22		
N-2	R0230			1 511 542,05			
N-1	R0240		2 787 060,76				
N	R0250	5 102 720,46					

**Discounted Best Estimate Claims Provisions -
Reinsurance recoverable - Current year, sum of
years (cumulative)**

		Year end (discounted data)
		C0960
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	75 969,03
N-4	R0210	329 168,37
N-3	R0220	730 043,31
N-2	R0230	1 514 147,25
N-1	R0240	2 791 864,36
N	R0250	5 113 607,20
Total	R0260	10 554 799,52

**Reinsurance RBNS Claims - Development year
(absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C1000	C1010	C1020	C1030	C1040	C1050
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	42 390,05	0,00	0,00	0,00	30 716,10	45 965,91
N-4	R0210	771 525,33	771 525,33	771 525,33	331 733,88	291 805,76	
N-3	R0220	1 623 500,14	1 623 500,14	909 196,56	672 495,63		
N-2	R0230	3 281 000,00	1 750 817,70	1 369 553,00			
N-1	R0240	6 659 085,76	5 747 122,51				
N	R0250	2 450 911,76					

**Reinsurance RBNS - Current year, sum of years
(cumulative)**

		Year end
		C1160
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	45 965,91
N-4	R0210	291 805,76
N-3	R0220	672 495,63
N-2	R0230	1 369 553,00
N-1	R0240	5 747 122,51
N	R0250	2 450 911,76
Total	R0260	10 577 854,57

**Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year
(absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C1400	C1410	C1420	C1430	C1440	C1450
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 946,41
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	97,98	
N-3	R0220	0,00	0,00	0,00	217,29		
N-2	R0230	0,00	0,00	450,68			
N-1	R0240	0,00	830,98				
N	R0250	-38 402,39					

**Net Discounted Best Estimate Claims Provisions -
Current year, sum of years (cumulative)**

		Year end (discounted data) C1560
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	40 015,19
N-4	R0210	97,96
N-3	R0220	217,25
N-2	R0230	450,59
N-1	R0240	830,82
N	R0250	-38 487,22
Total	R0260	3 124,59

Ligne d'activité : Pertes pécuniaires diverses

Line of business*	Z0010	12
Accident year / Underwriting year*	Z0020	1
Currency*	Z0030	Total
Currency conversion*	Z0040	

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3
		C0010	C0020	C0030	C0040
Prior	R0100				
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00
N-3	R0220	54 501,41	12 958,49	3 050,86	0,00
N-2	R0230	1 893 066,28	157 197,33	38 369,01	
N-1	R0240	2 263 756,90	294 731,46		
N	R0250	2 138 472,97			

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of all years
		C0170	C0180
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	0,00	0,00
N-4	R0210	0,00	0,00
N-3	R0220	0,00	70 510,76
N-2	R0230	38 369,01	2 088 632,62
N-1	R0240	294 731,46	2 558 488,36
N	R0250	2 138 472,97	2 138 472,97
Total	R0260	2 471 573,44	6 856 104,71

**Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3
		C0200	C0210	C0220	C0230
Prior	R0100				
N-14	R0110				
N-13	R0120				
N-12	R0130				
N-11	R0140				
N-10	R0150				
N-9	R0160				
N-8	R0170				
N-7	R0180				
N-6	R0190				
N-5	R0200				
N-4	R0210				
N-3	R0220				5 677,97
N-2	R0230			74 412,01	
N-1	R0240		987 418,40		
N	R0250	1 745 886,41			

**Gross discounted Best Estimate Claims Provisions -
Current year, sum of years (cumulative)**

		Year end (discounted data)
		C0360
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	0,00
N-4	R0210	0,00
N-3	R0220	5 687,75
N-2	R0230	74 540,22
N-1	R0240	989 119,69
N	R0250	1 748 900,29
Total	R0260	2 818 247,95

**Gross Reported but not Settled Claims
(RBNS) - Development year (absolute)**

		0	1	2	3
		C0400	C0410	C0420	C0430
Prior	R0100				
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00
N-3	R0220	191 639,00	392 639,00	5 666,60	12 380,60
N-2	R0230	675 554,80	74 263,06	101 128,06	
N-1	R0240	1 028 858,73	1 031 806,88		
N	R0250	1 772 655,03			

**Gross Reported but not Settled Claims (RBNS) -
Current year, sum of years (cumulative)**

		Year end
		C0560
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	0,00
N-4	R0210	0,00
N-3	R0220	12 380,60
N-2	R0230	101 128,06
N-1	R0240	1 031 806,88
N	R0250	1 772 655,03
Total	R0260	2 917 970,57

**Net Claims Paid (non-cumulative) -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2
		C1200	C1210	C1220
Prior	R0100			
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00
N-3	R0220	54 501,41	12 958,49	3 050,86
N-2	R0230	1 893 066,28	157 197,33	38 369,01
N-1	R0240	2 263 756,90	294 731,46	
N	R0250	2 138 472,97		

**Net Claims Paid (non-cumulative) - Current
year, sum of years (cumulative)**

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C1360	C1370
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	0,00	0,00
N-4	R0210	0,00	0,00
N-3	R0220	0,00	70 510,76
N-2	R0230	38 369,01	2 088 632,62
N-1	R0240	294 731,46	2 558 488,36
N	R0250	2 138 472,97	2 138 472,97
Total	R0260	2 471 573,44	6 856 104,71

**Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year
(absolute amount)**

		0	1	2	3
		C1400	C1410	C1420	C1430
Prior	R0100				
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00
N-3	R0220	0,00	0,00	0,00	5 677,97
N-2	R0230	0,00	0,00	74 412,01	
N-1	R0240	0,00	987 418,40		
N	R0250	1 745 886,41			

**Net Discounted Best Estimate Claims Provisions -
Current year, sum of years (cumulative)**

		Year end (discounted data) C1560
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	0,00
N-4	R0210	0,00
N-3	R0220	5 687,75
N-2	R0230	74 540,22
N-1	R0240	989 119,69
N	R0250	1 748 900,29
Total	R0260	2 818 247,95

Net RBNS Claims -

Development year (absolute)

		0	1	2	3
		C1600	C1610	C1620	C1630
Prior	R0100				
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00
N-3	R0220	191 639,00	392 639,00	5 666,60	12 380,60
N-2	R0230	675 554,80	74 263,06	101 128,06	
N-1	R0240	1 028 858,73	1 031 806,88		
N	R0250	1 772 655,03			

Net RBNS Claims - Current year, sum of years

(cumulative)

		Year end
		C1760
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	0,00
N-4	R0210	0,00
N-3	R0220	12 380,60
N-2	R0230	101 128,06
N-1	R0240	1 031 806,88
N	R0250	1 772 655,03
Total	R0260	2 917 970,57

Ligne d'activité : Responsabilité civile automobile

Line of business*	Z0010	4
Accident year / Underwriting year*	Z0020	1
Currency*	Z0030	Total
Currency conversion*	Z0040	

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	225 451,18	389 757,20	22 571,83	96 645,18	50 180,59	37 449,37
N-4	R0210	2 038 874,46	2 255 362,49	455 283,29	208 615,79	136 243,94	
N-3	R0220	4 432 846,09	3 610 198,49	1 297 104,80	540 461,90		
N-2	R0230	6 855 668,72	5 073 863,86	1 569 184,87			
N-1	R0240	8 731 820,27	6 127 979,65				
N	R0250	9 205 926,46					

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of all years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	37 449,37	822 055,34
N-4	R0210	136 243,94	5 094 379,97
N-3	R0220	540 461,90	9 880 611,28
N-2	R0230	1 569 184,87	13 498 717,46
N-1	R0240	6 127 979,65	14 859 799,92
N	R0250	9 205 926,46	9 205 926,46
Total	R0260	17 617 246,20	53 361 490,44

**Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250
Prior	R0100						
N-14	R0110						
N-13	R0120						
N-12	R0130						
N-11	R0140						
N-10	R0150						
N-9	R0160						
N-8	R0170						
N-7	R0180						
N-6	R0190						
N-5	R0200						214 958,93
N-4	R0210					2 267 923,54	
N-3	R0220				8 444 931,73		
N-2	R0230			11 219 393,27			
N-1	R0240		26 491 546,77				
N	R0250	39 181 893,45					

**Gross discounted Best Estimate Claims
Provisions - Current year, sum of years
(cumulative)**

		Year end (discounted data) C0360
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	215 329,29
N-4	R0210	2 271 831,09
N-3	R0220	6 209 413,59
N-2	R0230	9 562 044,66
N-1	R0240	22 329 992,17
N	R0250	35 659 675,42
Total	R0260	76 248 286,22

**Gross Reported but not Settled Claims (RBNS) -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C0400	C0410	C0420	C0430	C0440	C0450
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	614 841,08	502 580,16	607 014,03	482 017,09	405 828,61	204 300,90
N-4	R0210	4 765 972,69	3 130 035,38	2 261 817,72	2 042 836,05	2 209 345,62	
N-3	R0220	14 036 539,95	7 714 199,44	6 625 538,65	6 480 682,10		
N-2	R0230	14 984 114,94	11 334 377,77	9 135 454,52			
N-1	R0240	21 431 507,12	18 921 928,13				
N	R0250	30 262 182,03					

**Gross Reported but not Settled Claims (RBNS) -
Current year, sum of years (cumulative)**

		Year end
		C0560
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	204 300,90
N-4	R0210	2 209 345,62
N-3	R0220	6 480 682,10
N-2	R0230	9 135 454,52
N-1	R0240	18 921 928,13
N	R0250	30 262 182,03
Total	R0260	67 213 893,30

**Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	173 475,75	292 317,93	16 928,90	72 483,88	37 635,44	28 087,03
N-4	R0210	1 386 434,62	1 533 730,60	299 242,21	158 399,23	76 105,38	
N-3	R0220	2 657 994,94	2 106 842,46	781 575,51	322 859,04		
N-2	R0230	3 770 617,83	2 759 411,81	893 670,74			
N-1	R0240	4 049 095,04	3 380 805,08				
N	R0250	4 142 666,91					

**Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) -
Current year, sum of years (cumulative)**

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0760	C0770
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	28 087,03	620 928,93
N-4	R0210	76 105,38	3 453 912,04
N-3	R0220	322 859,04	5 869 271,94
N-2	R0230	893 670,74	7 423 700,38
N-1	R0240	3 380 805,08	7 429 900,12
N	R0250	4 142 666,91	4 142 666,91
Total	R0260	8 844 194,18	28 940 380,33

**Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable -
Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850
Prior	R0100						
N-14	R0110						
N-13	R0120						
N-12	R0130						
N-11	R0140						
N-10	R0150						
N-9	R0160						
N-8	R0170						
N-7	R0180						
N-6	R0190						
N-5	R0200						92 752,22
N-4	R0210					1 490 377,81	
N-3	R0220				5 347 959,78		
N-2	R0230			6 055 048,17			
N-1	R0240		15 909 841,33				
N	R0250	21 369 618,70					

**Discounted Best Estimate Claims Provisions
- Reinsurance recoverable - Current year,
sum of years (cumulative)**

		Year end (discounted data) C0960
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	92 896,08
N-4	R0210	1 492 689,28
N-3	R0220	4 081 273,75
N-2	R0230	5 189 743,07
N-1	R0240	13 926 449,17
N	R0250	19 875 155,21
Total	R0260	44 658 206,56

**Reinsurance RBNS Claims - Development year
(absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C1000	C1010	C1020	C1030	C1040	C1050
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	461 130,81	376 935,06	495 453,45	401 705,74	344 564,39	193 418,62
N-4	R0210	3 240 861,40	2 128 424,06	1 538 036,05	1 389 128,51	1 502 355,01	
N-3	R0220	8 889 002,34	4 854 922,30	4 586 222,48	4 411 525,82		
N-2	R0230	8 553 689,11	6 677 412,07	5 309 265,09			
N-1	R0240	13 332 330,98	12 458 364,15				
N	R0250	18 163 650,60					

**Reinsurance RBNS - Current year, sum of years
(cumulative)**

		Year end
		C1160
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	193 418,62
N-4	R0210	1 502 355,01
N-3	R0220	4 411 525,82
N-2	R0230	5 309 265,09
N-1	R0240	12 458 364,15
N	R0250	18 163 650,60
Total	R0260	42 038 579,28

**Net Claims Paid (non-cumulative) - Development
year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	51 975,43	97 439,27	5 642,93	24 161,30	12 545,15	9 362,34
N-4	R0210	652 439,84	721 631,88	156 041,08	50 216,56	60 138,57	
N-3	R0220	1 774 851,15	1 503 356,03	515 529,29	217 602,85		
N-2	R0230	3 085 050,90	2 314 452,05	675 514,13			
N-1	R0240	4 682 725,23	2 747 174,57				
N	R0250	5 063 259,55					

**Net Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of
years (cumulative)**

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C1360	C1370
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	9 362,34	201 126,41
N-4	R0210	60 138,57	1 640 467,93
N-3	R0220	217 602,85	4 011 339,33
N-2	R0230	675 514,13	6 075 017,08
N-1	R0240	2 747 174,57	7 429 899,80
N	R0250	5 063 259,55	5 063 259,55
Total	R0260	8 773 052,01	24 421 110,11

**Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year
(absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C1400	C1410	C1420	C1430	C1440	C1450
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 206,70
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	777 545,73	
N-3	R0220	0,00	0,00	0,00	3 096 971,94		
N-2	R0230	0,00	0,00	5 164 345,10			
N-1	R0240	0,00	10 581 705,44				
N	R0250	17 812 274,75					

**Net Discounted Best Estimate Claims
Provisions - Current year, sum of years**

		Year end (discounted data) C1560
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	122 433,22
N-4	R0210	779 141,80
N-3	R0220	2 128 139,84
N-2	R0230	4 372 301,59
N-1	R0240	8 403 543,00
N	R0250	15 784 520,21
Total	R0260	31 590 079,66

**Net RBNS Claims - Development year
(absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5
		C1600	C1610	C1620	C1630	C1640	C1650
Prior	R0100						
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	153 710,27	125 645,10	111 560,58	80 311,35	61 264,22	10 882,29
N-4	R0210	1 525 111,29	1 001 611,32	723 781,67	653 707,53	706 990,61	
N-3	R0220	5 147 537,61	2 859 277,15	2 039 316,17	2 069 156,29		
N-2	R0230	6 430 425,83	4 656 965,71	3 826 189,43			
N-1	R0240	8 099 176,14	6 463 563,97				
N	R0250	12 098 531,43					

**Net RBNS Claims - Current year, sum of years
(cumulative)**

		Year end
		C1760
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	10 882,29
N-4	R0210	706 990,61
N-3	R0220	2 069 156,29
N-2	R0230	3 826 189,43
N-1	R0240	6 463 563,97
N	R0250	12 098 531,43
Total	R0260	25 175 314,02

S.22.01.01 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)									
		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Without transitional on technical provisions	Impact of transitional on technical provisions	Without transitional on interest rate	Impact of transitional on interest rate	Without volatility adjustment and without other transitional measures	Impact of volatility adjustment set to zero	Without matching adjustment and without all the others	Impact of matching adjustment set to zero	Impact of all LTG measures and transitionals
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Technical provisions	R0010	312 906 988,96	312 906 988,96	0,00	312 906 988,96	0,00	314 071 933,90	1 164 944,94	314 071 933,90	0,00	1 164 944,94
Basic own funds	R0020	45 158 501,66	45 158 501,66	0,00	45 158 501,66	0,00	44 589 523,63	-568 978,03	44 589 523,63	0,00	-568 978,03
Excess of assets over liabilities	R0030	45 158 501,66	45 158 501,66	0,00	45 158 501,66	0,00	44 589 523,63	-568 978,03	44 589 523,63	0,00	-568 978,03
Restricted own funds due to ring-fencing and matching portfolio	R0040										
Eligible own funds to meet Solvency Capital Requirement	R0050	45 158 501,66	45 158 501,66	0,00	45 158 501,66	0,00	44 589 523,63	-568 978,03	44 589 523,63	0,00	-568 978,03
Tier 1	R0060	45 158 501,66	45 158 501,66	0,00	45 158 501,66	0,00	44 589 523,63	-568 978,03	44 589 523,63	0,00	-568 978,03
Tier 2	R0070	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tier 3	R0080	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solvency Capital Requirement	R0090	91 466 281,66	91 466 281,66	0,00	91 466 281,66	0,00	91 598 107,24	131 825,58	91 598 107,24	0,00	131 825,58
Eligible own funds to meet Minimum Capital Requirement	R0100	45 158 501,66	45 158 501,66	0,00	45 158 501,66	0,00	44 589 523,63	-568 978,03	44 589 523,63	0,00	-568 978,03
Minimum Capital Requirement	R0110	27 618 824,22	27 618 824,22	0,00	27 618 824,22	0,00	27 672 101,91	53 277,69	27 672 101,91	0,00	53 277,69

S.23.01.01 – Fons Propres

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	52 140 000,00	52 140 000,00			
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	99 410 500,00	99 410 500,00			
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00				
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00				
Surplus funds	R0070	0,00				
Preference shares	R0090	0,00				
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00				
Reconciliation reserve	R0130	-106 391 998,34	-106 391 998,34			
Subordinated liabilities	R0140	0,00				
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00				
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00				
Total basic own funds after deductions	R0290	45 158 501,66	45 158 501,66	0,00	0,00	0,00
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00				
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00				
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00				
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00				
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00				
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00				
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00				
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00				
Other ancillary own funds	R0390	0,00				
Total ancillary own funds	R0400	0,00			0,00	0,00
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	45 158 501,66	45 158 501,66	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	45 158 501,66	45 158 501,66	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	45 158 501,66	45 158 501,66	0,00	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	45 158 501,66	45 158 501,66	0,00	0,00	
SCR	R0580	91 466 281,66				
MCR	R0600	27 618 824,22				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	0,493700000				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	1,635100000				

Reconciliation reserve

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	45 158 501,66
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	0,00
Other basic own fund items	R0730	151 550 500,00
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
Reconciliation reserve	R0760	-106 391 998,34
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	1 872 503,80
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	1 872 503,80

S.25.01.01 – Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard

(*) Closed list :
1: Article 112(7) reporting
2: Regular reporting

Article 112 (*)	Z0010	2
-----------------	-------	---

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	7 593 144,91	7 593 144,91	
Counterparty default risk	R0020	35 811 028,85	35 811 028,85	
Life underwriting risk	R0030			
Health underwriting risk	R0040	3 577 752,42	3 577 752,42	
Non-life underwriting risk	R0050	55 404 676,81	55 404 676,81	
Diversification	R0060	-19 739 072,04	-19 739 072,04	
Intangible asset risk	R0070			
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	82 647 530,94	82 647 530,94	

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	8 818 750,73
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	0,00
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	91 466 281,66
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	91 466 281,66
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation (*)	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	

(*) Closed list of values :
1 (Full recalculation),
2 (Simplification at risk sub-module level)
3 (Simplification at risk module level)
4 (No adjustment)

S.28.01.01 – MCR – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

		MCR components
		C0010
MCRNL Result	R0010	27 618 824,22

Background information

		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	6 327 360,52	1 243 134,69
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040		
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	45 543 989,24	20 409 094,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	12 290 670,01	23 476 937,71
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070		
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	32 827 235,45	52 660 825,86
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	36 681 507,55	13 284 263,67
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100		
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	7 281 252,92	35 278 197,66
Non-proportional health reinsurance	R0140		
Non-proportional casualty reinsurance	R0150		
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160		
Non-proportional property reinsurance	R0170		

Overall MCR calculation

		C0070
Linear MCR	R0300	27 618 824,22
SCR	R0310	91 466 281,66
MCR cap	R0320	41 159 826,75
MCR floor	R0330	22 866 570,42
Combined MCR	R0340	27 618 824,22
Absolute floor of the MCR	R0350	2 500 000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	27 618 824,22